

## COMPTE RENDU SUCCINCT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2021

L'Assemblée Communale s'est réunie le 28 janvier 2021 à 17 h 00, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire.

**Étaient présents à la CCI :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT.

**Étaient présents en visio-conférence :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

**Secrétaire :** M. Yannick POUJET.

**Étaient absents :** Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 1 incluse).

**Procurations de vote :** Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY à M. Guillaume BAILLY, M. Damien HUGUET à M. Benoît CYPRIANI, M. Aurélien LAROPPE à Mme Claudine CAULET, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Christine WERTHE à M. Maxime PIGNARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

\*\*\*\*\*

Madame la Maire ouvre la réunion de Conseil Municipal et informe l'assemblée qu'elle a convié à cette séance M. le Préfet du Doubs, Joël MATHURIN et M. le Procureur de la République, Etienne MANTEAUX, afin qu'ils puissent intervenir en préambule de ce conseil sur le sujet de la sécurité.

### **1. Désignation d'un-e secrétaire de séance - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal désigne M. Yannick POUJET secrétaire de séance, et approuve le Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2020.

Pour : 53                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

Mme la Maire donne ensuite la parole à M. le Préfet qui détaille l'action de l'Etat en matière de sécurité publique.

Puis Mme la Maire donne la parole à M. le Procureur qui dresse le bilan de l'action du parquet de Besançon.

Mme la Maire donne ensuite la parole aux présidents de groupe afin qu'ils puissent faire part de leurs observations et qu'ils posent éventuellement des questions.

M. le Préfet, puis M. le Procureur répondent à ces questions, puis Mme la Maire les remercie pour leur présence et leurs interventions et suspend la séance afin de pouvoir les raccompagner.

La séance reprend : Mme la Maire informe l'assemblée que dans la suite des échanges précédents, le point 3 va d'abord être abordé, puis le Conseil Municipal poursuivra normalement l'examen des sujets selon l'ordre du jour initial : le point 2, puis le point 4.....

### **3. Convention Police Municipale - Police Nationale**

A la majorité des suffrages exprimés (4 contre - 11 abstentions), le Conseil Municipal :

- approuve la convention à intervenir avec l'Etat au titre de la coordination entre le Commissariat Central de Besançon de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Doubs et la Police Municipale,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour : 40                      Contre : 4                      Abstentions : 11                      Ne prennent pas part au vote : 0

### **2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **4. Forfaits Post-Stationnement - Convention entre la Ville de Besançon et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé (ANTAI)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe du renouvellement de la convention avec l'ANTAI,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

#### **5. Constitution du Groupe d'experts pour l'environnement et le climat (GEEC) et saisine sur le projet d'éco-quartier des Vaïtes - Création d'un groupe de travail**

A la majorité des suffrages exprimés (15 contre - 8 abstentions), le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la constitution du « Groupe d'Experts pour l'environnement et le climat » (GEEC) saisi sur le projet d'aménagement de l'éco-quartier des Vaïtes ;
- autorise l'indemnisation de chaque expert constituant ce groupement à hauteur de 250 € pour cette saisine.

*Mme VIGNOT, MM. BODIN (3) et LAROPPE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Pour : 27                      Contre : 15                      Abstentions : 8                      Ne prennent pas part au vote : 5

#### **6. Mise en place d'une conférence citoyenne sur l'avenir de l'éco-quartier des Vaïtes**

A la majorité des suffrages exprimés (11 contre - 4 abstentions), le Conseil Municipal :

- autorise la création d'une conférence citoyenne portant sur l'avenir de l'éco-quartier des Vaïtes,
- valide les principes méthodologiques proposés pour l'organisation de la conférence,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention d'accompagnement avec l'UGAP pour le recours au prestataire *Res publica* qui sera chargé d'assurer la préparation de la conférence citoyenne, son animation et de garantir la neutralité dans l'animation des débats.

*Mme VIGNOT, MM. BODIN (3) et LAROPPE, élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

Pour : 35                      Contre : 11                      Abstentions : 4                      Ne prennent pas part au vote : 5

#### **7. Adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- adopte le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables,
- autorise la signature par Mme la Maire du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables.

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **8. Validation des rapports de la CLECT**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- prend connaissance de l'élection de M. Gabriel BAULIEU à la présidence de la CLECT et de M. Anthony POULIN à la vice-présidence (rapport CLECT n° 1) ;
- se prononce favorablement sur les modalités et résultats du calcul du coût définitif des transferts de charges pour 2020 décrits dans le rapport n° 2 de la CLECT du 17 décembre 2020 ;
- se prononce favorablement sur les montants prévisionnels de charges transférées pour 2021, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2021 décrit dans le rapport n° 3 de la CLECT du 17 décembre 2020.

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **9. Maîtrise d'oeuvre pour la construction des serres botaniques et de locaux connexes au Jardin des Sciences - Signature d'un avenant n° 2 au marché n° 910706**

A l'unanimité des suffrages exprimés (11 abstentions), le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2, d'un montant de 68 131,95 € HT, au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction des serres botaniques et de locaux connexes au Jardin des sciences.

Pour : 44                      Contre : 0                      Abstentions : 11                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **10. Accord-cadre pour la réalisation de diagnostic amiante, plomb et radon dans les bâtiments de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale et plusieurs communes du Grand Besançon - Autorisation de signature de l'accord-cadre**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec :

- Lot n° 1 : la société AC ENVIRONNEMENT, 14 rues du Golf à QUETIGNY (21800) pour un montant estimatif d'offre de 52 639,20 € TTC,
- Lot n° 2 : la société AC ENVIRONNEMENT, 14 rues du Golf à QUETIGNY (21800) pour un montant estimatif d'offre de 29 736,70 € TTC,
- Lot n° 3 : la société ALLODIAGNOTIC, parc Saint-Fiacre à CHATEAU GONTIER (53200) pour un montant estimatif d'offre de 52 344,00 € TTC.

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **11. Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire - Exonération de loyers et charges**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions d'exonération de loyers et charges telles que présentées dans le rapport.

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Ne prennent pas part au vote : 0

## **12. Réalisation de terrains familiaux - Propositions de sites d'implantation**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire à signer tous documents afférents à la réalisation par Grand Besançon Métropole de terrains familiaux pour les gens du voyage,
- valide le principe d'implantation de deux terrains familiaux sur le terrain situé rue de la Grette et cadastré section DT n° 65-73-74-75-76 dont les modalités de mise à disposition ou de cession du foncier par la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole restent à définir et feront l'objet de décisions ultérieures,
- valide l'ordonnancement des terrains retenus :
  - 1) Grette
  - 2) Bousserotte
  - 3) Rue de Trey.

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## **13. Centre International de Séjour : reconduction du cadre contractuel**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés dans le rapport :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens,
- confirme, au titre des années 2021 et 2022, l'attribution au CIS d'une subvention annuelle de 130 000 €,
- fixe le montant de la redevance annuelle pour les locaux mis à disposition à 61 660 €.

*M. Abdel GHEZALI (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

## **14. Centre Dramatique National de Besançon - Avenant à la convention pluriannuelle 2018-2020 entre la Ville de Besançon et la Sarl Airelle - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire à signer un avenant d'un an à la convention pluriannuelle 2018-2020 entre la Ville de Besançon et la Sarl Airelle - Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté,
- attribue une subvention de fonctionnement de 525 000 € au titre de l'année 2021 à la Sarl Airelle - Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## **15. Subvention à des séjours scolaires**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de subventions aux écoles Bourgogne élémentaire et Ferry élémentaire, pour un montant de 4 250 €.

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

## **16. Déploiement des couches lavables dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Besançon - Signature d'une convention de partenariat pour l'accompagnement à la mise en place de changes lavables entre la Ville de Besançon et le Sybert**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de partenariat entre la Ville de Besançon et le Sybert,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les actes pris en application,

- décide de prendre en charge 30 % du coût de la dotation de couches lavables mise à disposition par le SYBERT.

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

La séance est levée à 22 h 50.

Affiché à Besançon, le 6 février 2021

Pour la Maire,  
Par délégation,  
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUÉF.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 01

**Mme LA MAIRE** : Je vous remercie. Il est 17 heures, je vous invite donc à prendre place.

Mesdames et Messieurs, à l'occasion de cette première séance de l'année, je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette année 2021. Souhaitons que collectivement, nous trouvions les ressources pour combattre cette pandémie, nous unir dans l'adversité, et faire preuve d'une solidarité sans faille. Toujours fidèles à nos objectifs d'amélioration des conditions de vie des citoyens de Besançon, et plus globalement de lutte contre le changement climatique ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

« **Mme LA MAIRE** : Avant de poursuivre, je propose à Monsieur Yannick POUJET d'être secrétaire de séance. Pas d'objection ? »

### Débats sur la sécurité

« **Mme LA MAIRE** : Comme je m'y étais engagée, notre Conseil Municipal de ce jour est l'occasion de revenir sur les enjeux de sécurité et de tranquillité publique.

Je remercie Monsieur le Préfet, Monsieur Joël MATHURIN, Monsieur le Procureur de la République près du tribunal judiciaire de Besançon, Monsieur Étienne MANTEAUX, d'avoir accepté mon invitation à présenter les engagements et les actions menées en matière de sécurité et de justice sur notre territoire, devant notre Conseil, en préambule de notre débat sur la sécurité.

Je salue aussi la présence de Monsieur le Divisionnaire, Monsieur KLEIN, qui a contribué, avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République, aux travaux qui ont conduit à cette nouvelle convention entre la Police nationale et la Police municipale, qui vous sera présentée dans quelques instants.

Je tiens à le dire ici, sur ce sujet important qu'est la sécurité, les discussions et les échanges entre la Préfecture et la division départementale de la sécurité publique, la justice et la Ville de Besançon sont de grande qualité. Ces échanges sont animés par notre seule volonté de garantir la sécurité et la tranquillité publique des Bisontines et des Bisontins, et les premiers résultats sont là.

Je veux également mettre en valeur les liens que nous tissons aujourd'hui avec l'ensemble des acteurs de la prévention avec qui nous amplifions ce travail de maillage pour assurer la sécurité. Ces acteurs que je rencontre actuellement, personnellement avec l'adjoint de la sécurité, Benoît CYPRIANI. Je pense à la gendarmerie nationale, aux renseignements territoriaux, aux associations de l'ADDSEA ou France victimes, à la Direction de la maison d'arrêt et à la protection judiciaire de la jeunesse, mais aussi, plus largement, aux responsables de l'Éducation nationale, aux associations de quartiers, de prévention des risques ou de l'accompagnement éducatif et social en général.

Nous réunirons d'ailleurs fin mars, début avril (ce sera d'ailleurs début avril), avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur, comme cela est le cas chaque année, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation pour faire un état des lieux et proposer des pistes d'actions communes.

Je laisse place à nos invités, et Monsieur le Préfet, je vous cède la parole.

**M. Joël MATHURIN** : Merci Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints au Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs.

C'est évidemment avec intérêt que j'ai accepté de participer au début de votre séance de Conseil municipal, d'abord pour saluer le travail conduit avec la Municipalité de Besançon, avec vos équipes, avec vos Services, la Police municipale, et bien sûr, traduire dans les faits l'action conduite par les Services de l'État pour pouvoir produire de la sécurité publique, de la tranquillité publique dans ce territoire.

La circonscription de sécurité publique de Besançon représente 67 % de l'activité de la Direction départementale de la sécurité publique. Nous sommes en zone Police, bien sûr, en zone urbaine. En matière de faits constatés, nous avons, bien sûr, au-delà des enjeux de sécurité publique, vous le savez, dans une Ville à rayonnement interdépartemental, de nombreux Services d'ordre public qui ont conduit à gérer, quelquefois aussi à réguler les manifestations revendicatives dans cette Ville à rayonnement interdépartemental.

Pour l'année 2020, l'action qui a été conduite par les Services a bien sûr été impactée par la crise sanitaire, il faut le souligner, et dans ce contexte, nous avons observé un net recul des faits constatés pour la délinquance globale sur l'ensemble des items, donc un recul de 10,39 points pour les faits entre 2019 et 2020. Ce recul net ne l'est pas pour tous les items, en particulier, je souhaite souligner l'augmentation significative cette année, et l'exception notable en matière d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, en particulier pour ce qui concerne les viols, les harcèlements sexuels et les violences faites aux femmes.

Cela étant dit, je pense que cet indicateur est un bon indicateur, puisqu'il ne démontre pas forcément que les faits réels sont en augmentation, mais que leur révélation et leur prise en charge s'améliorent et font que notre société traite un peu mieux, même s'il y a encore des marges de progrès, ce qui reste

quand même un scandale pour notre société moderne, en particulier pour ce qui concerne les violences faites aux femmes.

Cette tendance en matière d'intégrité physique, pour cette circonscription de Besançon, c'est 71 % des faits de viols et harcèlements de notre Département qui sont concentrés sur cette circonscription. 76 % des faits de recel ou de proxénétisme, et en matière de stupéfiants, la circonscription de Besançon représente 56 % des faits. Effectivement, l'essentiel de notre activité se trouve sur cette circonscription.

Face à ces situations, nous avons agi ensemble. Je souhaite en particulier souligner qu'en matière de violences faites aux femmes, depuis cette tragédie d'octobre 2018 que nous avons tous à l'esprit, nous avons mis en place, ensemble, une culture partenariale. Un travail partagé a conduit à la signature d'un plan départemental de violences faites aux femmes. La Ville de Besançon et le Grand Besançon Métropole sont bien sûr signataires de ce plan départemental de violences faites aux femmes, qui nous a permis de trouver des marges de progrès, d'identifier des points d'action et de trouver concrètement des réponses opérationnelles.

Par exemple, il y a encore deux ans, nous avions dans le Département, enfin dans le ressort du tribunal judiciaire de Besançon, deux téléphones « grand danger ». Aujourd'hui, nous en avons 10. Grâce à la mobilisation de tous, l'État a renforcé sa capacité d'action, mais aussi les collectivités locales qui sont venues abonder le dispositif, il y a désormais à la disposition de l'autorité judiciaire, une dizaine de téléphones « grand danger » sur le ressort, ce qui change tout dans l'application des mesures opérationnelles de protection des femmes victimes de violences.

Pour ce qui concerne les trafics de stupéfiants, évidemment, vous l'avez vu comme moi sur ce territoire, il s'est agi de mettre en exergue, et de mettre des mots sur ce qui est une réalité. Nous avons un système pré mafieux, de narcotraffic qui s'est installé sur le territoire, et dans certains quartiers de façon durable. On ne va évidemment pas porter de jugement sur les politiques publiques qui se sont portées précédemment, mais ce que je dois souligner, c'est vrai qu'il faut noter que votre prédécesseur, Madame la Maire, avait agi pour avoir une labellisation de quartiers de reconquête républicaine. Nous avons été parmi les 15 premiers quartiers labellisés quartiers de reconquête républicaine, ce qui nous a donné effectivement les moyens, dès septembre 2018, à notre arrivée, Monsieur le Procureur de la République et moi-même, de mettre en place, en lien avec la collectivité locale, la cellule de lutte contre les trafics. Et donc de nous appuyer sur l'ensemble des actions concrètes et opérationnelles en impliquant l'autorité judiciaire, l'autorité municipale, l'autorité financière et l'autorité préfectorale, dans une logique d'esprit de « pack rugbyistique » pour lutter contre ces réseaux et ces systèmes pré mafieux. Il est clair que ce dispositif que nous avons mis en place de septembre-octobre 2018 a été évidemment un élément fort qui nous a permis de faire face aux événements majeurs qui se sont produits entre novembre 2019 et mai 2020, puisque nous avons eu 18 épisodes de tirs et de violences qui ont occasionné deux morts et 16 blessés par balles, opposant des groupes de criminels sur ce territoire, et les territoires que nous connaissons tous. À la fin de l'année 2020, nous avons encore eu à déplorer des échanges de tirs sur ces quartiers, toujours dans des logiques de guerre entre criminels.

Parallèlement aux investigations judiciaires – et Monsieur le Procureur de la République y reviendra sans doute –, je souhaitais souligner l'action publique qui a été conduite pour lutter contre ces systèmes pré mafieux et ces systèmes d'emprise territoriale. Le secrétaire d'État, Laurent NUÑEZ est venu dans le département, est venu sur la Ville de Besançon fin janvier 2020, et il s'était engagé à faire en sorte que notre quartier de conquête républicaine soit reconnu comme un territoire de sécurité renforcé, ce qui a été le cas. Effectivement, grâce à cette disposition, nous avons pu bénéficier de 135 jours de présence, ce qui équivaut à 535 heures effectuées par les unités de forces mobiles, en complément des forces de Police de la Direction départementale de la sécurité publique ; 22 unités ont été engagées pour le quartier de reconquête républicaine afin de permettre de sécuriser ce quartier et de faire en sorte que les actions opérationnelles conduites pour lutter pied à pied, mètre carré par mètre carré, cage d'escalier par cage d'escalier, sur les points de deal, nous permettent d'obtenir des résultats et permettent à l'autorité judiciaire de se déployer en toute sécurité.

Je souhaite aussi souligner la mise en place et la création du groupe de sécurité et de proximité de Planoise. C'était aussi un engagement au moment de la labellisation des quartiers de reconquête républicaine. Le commissariat de Planoise a été ouvert le 13 mars 2019 par Monsieur le ministre de l'Intérieur. L'engagement avait été pris de fidéliser un groupe de sécurité et de proximité, ça a été le cas. Seize postes ont été créés pour pouvoir fidéliser ce groupe de sécurité de proximité de Planoise, qui est désormais bien connu. C'est une réalité qui a des résultats efficaces. Ce groupe de sécurité et de proximité, c'est un groupe d'une police de proximité, une police de l'ilotage, une police à pied, une police qui est au quotidien en contact avec la population. Son résultat est probant, 194 interpellations, plus de 10 kg de divers produits saisis : héroïne, cocaïne, cannabis. Plus de 50 000 € saisis en numéraire pour ce seul groupe de sécurité et de proximité.

Avec ces actions au quotidien, nous avons bien sûr des actions d'ampleur en matière de lutte contre le trafic. Monsieur le Directeur départemental des finances publiques engage aussi des actions très fortes, très puissantes, même si évidemment elles ne sont pas publiques, pour lutter contre l'économie souterraine, et le blanchiment de l'argent du narcotrafic.

À côté de ces questions de conquête territoriale, un travail évident et important doit être conduit sur les consommateurs, parce que s'il y a des trafics, c'est parce qu'il y a des consommateurs. Avec Monsieur le Procureur et Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé, nous avons signé un protocole très important, qui permet de porter à la connaissance de l'autorité municipale, concernant la prise en charge des injonctions thérapeutiques. Le but est de faire en sorte que les réseaux de professionnels de santé, avec une équipe de médecins relais, puissent être en mesure de faire en sorte que les injonctions décidées par l'autorité judiciaire soient effectivement mises en œuvre, suivies, surveillées avec, le cas échéant, un droit de suite par rapport à l'autorité judiciaire. C'est évidemment un élément complémentaire très fort. Avec cette disposition, avec les forces de sécurité intérieure, nous avons pu monter en puissance sur la mise en place des amendes forfaitaires qui sont désormais un outil que nous utilisons fortement dans l'ensemble des territoires, et en particulier sur la Ville de Besançon, pour faire en sorte évidemment que les consommateurs soient aussi sanctionnés.

Auprès de ces questions de répression nécessaire et de contrôle si nécessaire très ferme et très fort, il était important que dans le cadre de la stratégie de la reconquête républicaine, nous puissions aussi donner un signal très fort en matière de prévention de la délinquance. Je dois souligner le travail de qualité que nous avons conduit ensemble, en particulier la mise en place des cités éducatives, et surtout, la mise en place des outils de prévention de la délinquance opérationnels. Je cite notamment la cellule de suivi individuel qui est mise en place et animée par la Ville de Besançon pour les 13-18 ans, pour faire en sorte que les jeunes mineurs en situation d'échec scolaire, d'échec social et éducatif puissent être pris en charge dans une approche partagée, multipartenariale, au cas par cas. Le cas échéant, faire en sorte que les différentes autorités, je pense à l'autorité judiciaire ou à la protection de l'enfance, puissent prendre le relais pour apporter des réponses curatives. Cet outil est essentiel et fonctionne bien. Il y avait un manque, me semble-t-il, pour les 18-25 ans, et en particulier, un travail était conduit avec la Mission locale de Besançon sur le suivi des jeunes sous main de justice, avec un engagement qui était fort, mais qui était difficile. Le taux d'encadrement était très élevé, il y avait un conseiller pour 180 jeunes suivis. Grâce aux crédits du plan de relance qui a d'ailleurs été présenté par le Premier ministre ici même à Besançon, nous avons pu mobiliser des moyens pour multiplier par deux les moyens mis à la disposition de la Mission locale de Besançon par l'État, pour faire en sorte qu'il puisse désormais y avoir un conseiller pour 70 jeunes suivis, afin d'apporter des réponses fortes, puissantes dans l'accompagnement.

À côté de ce dispositif, nous avons mis en place une cellule que j'ai appelée « la cellule deuxième chance », que je présiderais personnellement avec l'autorité municipale, avec les partenaires de la justice. Le Juge d'Application des Peines a donné son accord pour participer à ces travaux de la PJJ, des services publics de l'emploi, pour les 18-25 ans qui veulent sortir de la logique des réseaux, que nous puissions leur apporter une réponse complémentaire à la réponse judiciaire. La lutte contre la récidive passe aussi par ça, donner une deuxième chance à ceux qui veulent saisir la main que la puissance publique leur tend.

Enfin, nous avons ensemble, Madame la Maire, installé le centre de loisirs jeunes de la Police nationale. C'est un outil important sur lequel je souhaiterais insister. Il s'agit de faire en sorte que les policiers puissent participer, dans une stratégie de rapprochement entre la population et la police, à des actions d'encadrement de jeunes mineurs auprès des associations, auprès des acteurs de l'Éducation nationale, en faisant bien sûr une action d'accueil collectif de mineurs, avec de la labellisation qui va bien, mais aussi en mobilisant des policiers auprès de jeunes, par exemple à travers des activités de médiation comme le vélo. Il s'agit de faire en sorte que la police soit une police humaine, et qu'elle soit comprise comme cela par les jeunes de nos quartiers. C'est ainsi depuis le début de la mise en place de ce centre de loisirs jeunes de la Police nationale sur le quartier de Planoise. Plus de 500 jeunes ont pu bénéficier d'un encadrement par des policiers au sein de ce dispositif, ce qui me paraît être un élément essentiel de la stratégie globale que nous avons mise en place.

Voilà ce que je souhaitais apporter à votre connaissance. Tout cela a évidemment été possible parce que des moyens ont été mis à notre disposition. Je ne reviens pas sur les résultats de l'autorité judiciaire, Monsieur le Procureur le dira, mais je peux d'ores et déjà m'en féliciter. Dans notre circonscription de la Police de Besançon, depuis maintenant deux ans, nous avons plus 16 effectifs pour le groupe de sécurité et de proximité, plus 38 effectifs de Police nationale dans le cadre du rééquilibrage voulu. Nous avons, dans notre circonscription, des activités intenses, et la labellisation du quartier de reconquête républicaine. Nous avons, il y a encore quelques jours, pu accueillir quatre nouveaux policiers,

évidemment en net. Nous avons effectivement des moyens qui ont été mis à notre disposition par les plus hautes autorités de l'État pour faire face aux difficultés que peut rencontrer ce territoire.

Il est clair qu'il faut être lucide face au travail qui reste à faire, beaucoup a déjà été fait, nous avons marqué des points, en particulier dans la lutte contre le narcotrafic. Nous avons marqué des points dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en prenant en compte les choses à la racine, en apportant des réponses beaucoup plus pertinentes dans l'amélioration de l'accueil. Il reste encore à faire, et bien sûr, pour le faire, il y a une condition nécessaire, c'est que nous puissions être dans la coproduction de sécurité, dans un continuum de sécurité entre les responsabilités de l'État, que l'État doit assumer, mais aussi une responsabilité de l'autorité municipale avec ses prérogatives propres, avec la mobilisation de la Police municipale. C'est dans le cadre de cette coproduction de sécurité, de tranquillité publique que nous allons pouvoir, je pense, faire face aux enjeux que présente le XXI<sup>e</sup> siècle dans un contexte qui est celui que nous connaissons.

C'est pour ça que je me félicite que vous puissiez avoir, à l'ordre du jour de vos travaux, le protocole de coopération entre la Police nationale et la Police municipale, que nous avons travaillé ensemble, et qui confirmera les enjeux majeurs. Évidemment, la mise à disposition des outils, et je salue qu'avec votre arrivée, Madame la Maire, vous ayez renforcé le fait que le Directeur départemental de la Sécurité publique puisse avoir facilement accès à la vidéoprotection, à la vidéosurveillance. En tout cas, à la vidéoprotection pour pouvoir assurer la protection de la population, et faire en sorte que les faits constatés puissent être portés à la visibilité des mesures liées à la procédure judiciaire. C'est important.

Je salue aussi le fait que la Police municipale et la Police nationale fassent des patrouilles mixtes, et vont certainement – en tout cas, c'est ce que nous nous sommes dit – renforcer leurs capacités à mettre en place des patrouilles mixtes. Nous l'avons fait pour ce qui concerne la prévention dans le cadre du Covid-19, nous l'avons fait certainement cet été aussi pour pouvoir faire en sorte que la tranquillité publique puisse être respectée dans les transports. Nous allons donc poursuivre ce travail, et je m'en félicite.

**Mme LA MAIRE** : Merci Monsieur le Préfet.

Je propose à Monsieur le Procureur de la République de prendre la parole.

**M. Etienne MANTEAUX** : Je vous en remercie, Madame la Maire, mesdames et messieurs les élus.

Prise de parole d'un Procureur de la République devant un Conseil Municipal, c'est peu fréquent. J'ai communiqué sur l'activité judiciaire de l'année écoulée lors d'une audience solennelle qui s'est tenue au tribunal judiciaire la semaine passée, et Madame la Maire m'a proposé de venir vous rendre compte de ce qui avait été fait. J'ai volontiers accepté, en dehors de tout cadre partisan, pour venir vous dire objectivement ce qui a été fait, sans bien évidemment rentrer dans le détail des procédures, puisque je suis tenu au secret professionnel sur les points précis des dossiers. Ça ne relève que des débats devant le tribunal.

Ce que je souhaitais vous dire de façon liminaire, c'est l'augmentation des déferrements que nous constatons au Parquet. Un déferrement, c'est la contrainte qui est maintenue à l'issue d'une mesure de garde à vue permettant, sur consigne du Parquet, à des policiers et des gendarmes, de conduire menottée, de fait, une personne qui a été placée en garde à vue, devant un magistrat du Parquet, pour qu'une réponse pénale spécifique immédiate soit mise en œuvre. Soit aux fins d'incarcération immédiate dans le cadre d'une comparution immédiate, soit aux fins d'un placement en détention provisoire dans le cadre d'une information judiciaire, pour les dossiers les plus complexes pour lesquels un juge d'instruction va poursuivre l'enquête qui a été initiée par le Parquet, soit dans le cadre d'un placement sous contrôle judiciaire, avec une date d'audience qui est reportée à deux, trois mois, nous le verrons, notamment pour les dossiers de violence conjugale.

Ces présentations, donc ces déferrements, il y en a eu 296 en 2017, 410 en 2018, 478 en 2019, 543 en 2020 – 543 personnes ont donc été présentées physiquement par la contrainte, par les policiers et les gendarmes, aux magistrats du Parquet. Ce type de statistique peut laisser induire qu'on est face à une explosion des faits de violence, et de délinquance grave, qui justifie cette augmentation.

Pour autant, quand on compare ces chiffres de déferrement avec les faits de délinquance constatés à Besançon, spécifiquement, sur l'année 2019 et sur l'année 2020, on constate une baisse des vols à main armée (-18 %), une baisse des cambriolages (-11 %), une baisse des violences de façon générale (-2 %), mais une augmentation spécifique des violences conjugales, des harcèlements et des menaces dans la sphère conjugale. Une baisse des violences contre les autorités de l'État (-15 %), et au final, une baisse de moins 10,39 % des faits constatés.

Le but n'est pas de dire que tout est rose à Besançon, cette baisse peut évidemment s'expliquer en partie par le confinement qui a amené les délinquants, y compris, à se confiner, mais il était annoncé une vague de violences conjugales consécutive au fait que les couples sont restés confinés. Quand des problèmes préexistaient avant ce confinement, il y avait fort à craindre effectivement une explosion des violences conjugales. Ça n'a pas été le cas, il y a eu une augmentation, mais pas une explosion, parce que les policiers et les gendarmes ont été très réactifs durant le temps du confinement, notamment le temps de confinement du 17 mars au 13 mai, et il y avait finalement un beaucoup plus grand contrôle social qui s'est exercé à ce moment-là, les gens étant tous chez eux dans les immeubles. Les voisins étaient présents, et ont beaucoup plus signalé les premiers cris, les premières disputes qui ont amené les policiers et gendarmes à intervenir beaucoup plus rapidement dans les espaces familiaux, avant que la situation ne dégénère et qu'on constate de véritables violences. Donc une très forte augmentation des interventions de la police et de la gendarmerie, mais pas une explosion des violences conjugales.

Deux points expliquent cette augmentation très nette des déferrements, c'est la lutte déterminée contre les trafics de stupéfiants, et la lutte contre les violences conjugales. Sur les trafics de stupéfiants, il faut bien être lucide que s'il n'y a pas une action très volontariste des policiers et des gendarmes, il ne se passe rien. Les quartiers souvent les plus calmes, les quartiers où il n'y a aucune statistique, pas de faits constatés ou très peu de faits constatés, c'est souvent les quartiers les mieux tenus par les truands. Parce qu'en matière de trafic de stupéfiants, un consommateur de produits stupéfiants ne va jamais déposer plainte, et ne va jamais signaler les faits. Un quartier bien tenu, ce sont des gens qui ont peur et qui ne signalent aucun fait à la police et à la gendarmerie. Donc en matière de trafic de stupéfiants, plus on a des chiffres, plus c'est un signe d'une activité positive, effective des forces de l'ordre.

Puis en matière de violences conjugales, on est dans une situation particulière, c'est un mouvement, une lame de fond qui a démarré depuis quelques années, mais qui ne cesse de s'amplifier d'une libération de la parole qui amène non pas – je le crois vraiment – à une augmentation objective des faits de violence conjugale, mais à une bien meilleure dénonciation de ces faits de violence conjugale qui amènent à une augmentation des chiffres. J'insiste, ils ne traduisent pas forcément une augmentation objective des faits constatés.

Sur les trafics de produits stupéfiants, est-ce que c'est notre lutte contre les trafics qui a généré les violences constatées à partir de décembre 2019 ? C'est difficile à dire. Les coups de boutoir réussis mis, accomplis par les gendarmes, les policiers, principalement les policiers sur le quartier de Planoise, et poursuivis après par des réponses judiciaires, ont effectivement déstabilisé les trafics. Un facteur déterminant est également une concentration de certaines familles très impliquées dans les trafics sur Planoise, avec la disparition -- alors pas encore complète, mais en cours – du quartier des 408, qui était un quartier notoirement connu des consommateurs de produits stupéfiants, comme un endroit où on pouvait trouver tout ce que l'on voulait comme produits stupéfiants. Les trafiquants qui opéraient aux 408 se sont reportés sur Planoise, et c'est, je pense, ce point-là qui a été déterminant dans l'explosion des violences constatées à partir de décembre 2019.

Ce que je peux vous livrer simplement, c'est un dossier qui va être jugé au cours de l'année 2021, mais un des éléments saillants qui explique cette succession de faits tout à fait inédits... il y a eu des violences à Planoise en 2014, en 2016. Il y a même déjà eu des tirs à l'arme de guerre, mais c'était un tir, une riposte, et ça s'arrêtait assez vite, parce que les délinquants auteurs étaient des délinquants habitant à Planoise, avec des familles habitant à Planoise, des pères, des mères, des frères, des sœurs. Donc une certaine conscience du fait qu'il fallait quand même que cela n'aille pas trop loin, pour qu'il n'y ait pas de victimes collatérales.

Un des éléments nouveaux constatés à partir de décembre 2019, c'est qu'une équipe de trafiquants a fait appel à des délinquants extérieurs pour venir commettre les violences. À partir du moment où vous insérez dans ces territoires des délinquants extérieurs qui ne sont pas concernés par les troubles que tout cela génère, eux sont capables de tirer, tirer à nouveau, et tirer encore. Ils ne sont pas du tout concernés par tous les troubles générés par ces tirs. Ça, c'est un des éléments de compréhension de cette succession de tirs, avec un temps certain. Il a fallu deux mois, deux mois et demi – alors ça peut paraître long, mais c'est objectivement assez court – à la Police, l'antenne de Police judiciaire de Besançon et la sûreté départementale, le service de Police judiciaire du commissariat qui ont travaillé, par la volonté du Parquet, en synergie. D'habitude, c'était plutôt un service ou l'autre, mais là, compte tenu de l'ampleur des faits et de l'ampleur des investigations à mener, j'ai souhaité que ce soit ces deux services qui travaillent ensemble. En deux mois et demi, ils sont parvenus à comprendre ce qu'il s'était passé, et ont permis, à partir du 9 mars, à mettre en œuvre des vagues d'interpellations successives qui sont encore en cours. On est, à ce jour, à 43 personnes qui sont mises en examen, 21 personnes qui sont placées en détention provisoire.

C'est un dossier qui sera complexe à juger, compte tenu du nombre de personnes mises en examen, mais deux équipes ont été en grande partie démantelées.

Évidemment, vous me direz, le 27 décembre 2020, on constate de nouveau des tirs. Il faut être très lucide sur le fait que les trafics sont très fortement implantés à Planoise, que pour les consommateurs, Planoise est vu au niveau, en tout cas région Franche-Comté, comme un endroit où on peut se fournir facilement, et à des coûts moins élevés qu'en zone de campagne, en produits stupéfiants. On a des ressortissants suisses qui viennent, on a une zone de chalandise malheureusement en ce domaine qui est importante, et qui explique que des trafiquants sont encore bien évidemment très présents à Besançon, même si le nombre de places de deal a été divisé par deux en l'espace de deux ans, depuis septembre 2018, depuis la création du quartier de reconquête républicaine.

C'est pour cela que je me réjouis effectivement de la signature de cette convention qui a été rappelée par Monsieur le Préfet, sur l'injonction thérapeutique, parce que si la lutte contre les trafics n'est pas accompagnée d'une lutte avec la même énergie sur une aide au consommateur à sortir de l'ornière de l'addiction, c'est un combat perdu d'avance. On coupe une tête, une autre repousse immédiatement, voire deux, aussitôt après. Il faut donc évidemment qu'on investisse très fortement sur l'injonction thérapeutique. Elle n'était pas en œuvre jusqu'alors, parce que nous n'avions pas de médecins relais. Ce sont des médecins généralistes qui acceptent de s'investir dans cette lutte contre les addictions. Là, on a eu la chance d'avoir trois médecins qui sont installés rue de Vesoul, qui sont rentrés dans le dispositif, et qui vont nous permettre d'être beaucoup plus volontaristes sur le sujet.

Alors tir du 27 décembre, quelques mots sur ces faits. C'est deux équipes qui sont concernées par ces tirs, avec une grande inquiétude suite à ces faits, pour la Police, pour le Parquet, parce qu'on était dans un scénario tout à fait inquiétant de tirs au domicile d'une famille, avec un risque de représailles tout à fait terrible, et un risque d'un nouvel embrasement du quartier de façon probablement beaucoup plus sanglante. Un palier était franchi, on ne tire plus sur des places de deal, mais on tire au domicile d'une famille. Avec toutes ces actions de Police judiciaire depuis décembre 2019, et leur efficacité objective, les gens constatent que soit par la détention provisoire, soit par des contrôles judiciaires qui interdisent aux trafiquants d'être sur Besançon, il y a des résultats aux opérations de police judiciaire. Les habitants de Planoise parlent plus, alors pas forcément en direct sur procès-verbaux, ça reste difficile, mais on a des procédures qui permettent de recueillir des auditions qu'on appelle « sous x », avec un réel anonymat qui est garanti aux témoins. On le constate depuis un an, les gens nous parlent beaucoup plus. Cette information qui remonte du terrain a permis très, très vite aux enquêteurs de comprendre quels étaient les nouveaux enjeux qui étaient mis à jour au travers de ces tirs du 27 décembre. Dès le 30 décembre, la personne à l'origine de ces coups de feu, qui était des représailles à des violences commises quelques jours plus tôt, était déjà interpellée, était incarcérée. Le 20 janvier, toute l'équipe des tireurs présumés – évidemment, l'affaire n'est pas jugée – était interpellée et incarcérée à ce jour. Il nous a fallu un peu plus de 20 jours pour identifier et placer en détention provisoire les auteurs présumés de ces faits. Cette remarquable, me semble-t-il, réactivité des services d'enquête, a permis de couper court à une vague de répétitions de ces faits de violences extrêmes qui allaient, à l'évidence, réembraser le quartier si on n'avait pas réussi à être aussi réactif.

Voilà ce que je souhaitais dire. Peut-être que demain, il y aura des tirs à Planoise, oui, je n'ai aucune garantie, je suis extrêmement modeste sur ce sujet. Ce que je peux simplement vous dire, c'est qu'on a progressé par une bien meilleure connaissance des enjeux, des familles et des actions de police judiciaire encore à mener. On a progressé dans le fait que nous disposons de beaucoup plus de remontées d'informations aujourd'hui, que les services d'enquête disposent de beaucoup plus d'informations, et ces derniers faits nous permettent d'être plus réactifs.

Deuxième et dernier point que je souhaitais aborder, ce sont les violences conjugales. En 2017, 54 personnes ont été présentées au Parquet suite à des violences conjugales. On est à 120 personnes présentées en 2020 pour des violences conjugales. L'objectif n'est pas forcément d'envoyer les conjoints violents en détention. On le fait bien évidemment lorsque les faits sont d'une particulière gravité ou qu'il y a des faits de récidive qui imposent à ce moment-là une incarcération. Mais on privilégie beaucoup plus, dans ces hypothèses, les placements sous contrôle judiciaire qui permettent d'une part l'éviction du conjoint violent, d'éviter ce que l'on constatait autrefois, de voir madame partir nuitamment, parce qu'elle était déjà battue, mais elle prend le coup de trop et réalise que la vie avec cet homme n'est plus possible. Elle décide de partir nuitamment avec les enfants et de trouver soit une amie, soit de la famille, soit un hébergement social d'urgence pour accueillir sa famille, et se mettre en sécurité. Aujourd'hui, nous avons une structure vraiment innovante qui a été inaugurée en octobre 2018, le service qu'on appelle Altérité. C'est 15 logements qui permettent d'héberger des conjoints violents. Je fais une parenthèse, mais c'est vrai que les associations de protection des femmes avaient critiqué un temps ce dispositif en disant qu'on n'allait quand même pas dépenser de l'argent pour loger des conjoints violents. Eh bien si, on le fait précisément, parce qu'en logeant ces conjoints violents, dans le cas d'un contrôle judiciaire, ça permet précisément aux femmes de rester dans leur domicile. C'est à la fois symbolique, et sur un plan matériel, infiniment plus favorable pour les victimes. Au-delà du logement, c'est surtout l'occasion de permettre une prise en charge psychothérapeutique de ces

conjointes violentes, avec des groupes de parole et des temps d'échanges individuels avec un psychologue, deux fois par semaine. C'est quelque chose de très suivi qui permet à ces personnes, lorsqu'elles comparaissent devant le tribunal trois mois plus tard, d'avoir un rapport du psychologue qui a suivi ces conjoints violents. C'est un dispositif d'autant plus innovant que dans le cadre du Grenelle des violences faites aux femmes en 2019, quatre départements en France avaient mis en œuvre ce dispositif, et il a été jugé comme particulièrement intéressant et pertinent, et a été étendu à l'ensemble du territoire national.

Là aussi, je me garderai bien de tout triomphalisme, je constate simplement que Madame ASKARI, qui a été sauvagement assassinée en octobre 2018 – je venais d'arriver à Besançon –, nous n'avons pas eu, depuis ce drame absolu, de réitération de meurtre dans la sphère conjugale depuis octobre 2018, sur l'ensemble du ressort du tribunal judiciaire. Évidemment, tout cela est très fragile, mais je pense que c'est quand même en partie le résultat d'une politique vraiment très agressive, il faut le dire et très volontariste contre les conjoints violents, avec toute une palette de réponses pénales. L'objectif n'est pas de dire qu'il faut que tous les conjoints violents soient en détention ou sous contrôle judiciaire. On a mis en place, pour les violences les moins graves, des stages de sensibilisation aux violences sexuelles et sexistes. On essaie évidemment d'avoir une réponse adaptée à la gravité des faits, à la personnalité, aux éventuels antécédents judiciaires pour que la réponse soit adaptée, et que nous ayons les outils adaptés à chacune et à chacun des faits dont nous avons à connaître.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, mesdames et messieurs les élus.

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup pour ces éléments qui nous permettent de mieux comprendre comment nous agissons, et combien c'est important d'agir ensemble d'ailleurs.

Maintenant, je vous propose de donner la parole. Nous avons organisé la prise de parole, parce que comme vous le disiez tout à l'heure, il n'est pas question de vous interpellier sur des positions partisans, évidemment, mais bien sur des questionnements légitimes que chaque groupe politique ici peut avoir à poser.

Je vais donner la parole en premier à Monsieur POULIN.

**M. Anthony POULIN** : Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur, Monsieur le Divisionnaire, merci d'être venus à notre rencontre ce soir pour ce temps inédit qui nous amène des éléments factuels et éclairants.

Je voulais vous interroger sur la question de la prévention dès le plus jeune âge, puisque pour les élus écologistes, les politiques de sécurité passent essentiellement et principalement par des questions de prévention. Dans la suite de vos propos, Monsieur le Préfet, vous avez annoncé un certain nombre de mesures en direction des jeunes. Je souhaitais particulièrement vous interroger sur le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation qui a la mission de coordonner, d'avoir une approche collective et partagée sur cette question. Et sur les éléments à mobiliser pour renforcer son action afin que l'ensemble des acteurs bisontins, et l'ensemble des acteurs de la vie bisontine puissent agir ensemble et d'une même voix pour prévenir la délinquance chez les mineurs.

**Mme LA MAIRE** : En fait, c'est une question par groupe politique, et vous répondez ensuite. Je pense qu'après, vous allez rassembler les questions si vous en êtes d'accord.

Monsieur BODIN.

**M. Nicolas BODIN** : Merci Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur, Monsieur le Divisionnaire, je vais être assez rapide.

Une pensée, un remerciement, une question.

Une pensée d'une part pour la femme fonctionnaire d'État qui aujourd'hui a été assassinée dans la commune de Valence. Elle était fonctionnaire d'État de Pôle emploi, donc je pense qu'on doit avoir une pensée pour sa famille, car c'est, je crois, en tant que fonctionnaire, qu'elle a été aujourd'hui assassinée. Puis une pensée également pour l'autre victime de cet odieux meurtre.

Un remerciement, Monsieur le Préfet, par rapport au prolongement de l'exonération fiscale sur les zones franches urbaines, notamment Planoise. Le gouvernement a choisi de prolonger ce dispositif pour deux années. Ça ne résout certainement pas tout, mais c'était une décision qui était extrêmement attendue.

Sur la question, je devais moi aussi poser une question sur les violences conjugales, mais je crois que l'un de mes collègues va le faire, donc, ma question à moi va porter sur la cybercriminalité. La Ville de Besançon a été victime d'attaques extrêmement violentes, vraisemblablement d'États étrangers, d'après ce que j'ai cru comprendre. On peut constater également, sur les réseaux sociaux, le possible achat de vente de stupéfiants. On peut également constater que dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives, de plus en plus de Français sont confrontés à des systèmes de fraude potentiels. Je pense également aux petits commerçants qui souhaitent faire de la vente en ligne et qui n'ont pas forcément tous les outils qui sont ceux des grands groupes industriels mondiaux.

Ma question, au niveau de l'État, que ce soit justice ou que ça soit vous, Monsieur le Préfet, est-ce qu'il y a, en termes de formation ou de développement d'outils, des mesures qui vont être prises de manière à pouvoir lutter de manière importante contre ce méfait puisque la délinquance 4.0 existe également ? Merci.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur, Monsieur le Divisionnaire.

Madame le Maire, je vous ai entendu à l'instant évoquer qu'il n'y aurait qu'une seule question par Groupe, on en avait échangé avec votre Directeur de cabinet. Je ne vous cache pas la frustration qui peut être la nôtre, parce qu'à partir du moment où les représentants de l'État sont ici, il est toujours aussi intéressant de pouvoir débattre, notamment suite aux propos qu'ils peuvent venir de tenir, puis aux chiffres qu'ils peuvent venir d'avancer. Donc nous avons quand même un petit peu le sentiment à nouveau d'être infantilisés dans cette démarche, et ce n'est pas une question en fin de compte que nous avons envie de poser, ce sont des questions. Je vais vous les lister, mais je n'attends pas forcément de réponse ce soir, parce que je me tourne autant vers Monsieur le Préfet que vers Monsieur le Procureur de la République, nous prendrons rendez-vous avec vous pour avoir un échange vraiment libre. Libre, puisqu'on apprend dans les écoles que la liberté d'expression est un droit fondamental, et on a le sentiment, ici ce soir, en ne posant qu'une question sur un sujet majeur, avec les représentants de l'État, que cette liberté d'expression est un petit peu bafouée.

Concernant les questions que j'aurais aimé souhaiter poser, je vais quand même les poser.

Pourquoi les chiffres de la délinquance ne nous sont pas communiqués sur notre territoire, mensuellement, ici, alors qu'au sein de la convention qui lie la Police municipale et la Police nationale, il en est fait état ?

Autre question, dans la résolution notamment d'affaires judiciaires, comment voyez-vous et comment est portée la part de la vidéoprotection dans la résolution de ce type d'affaires ?

Lorsque l'on parle également d'opérations flash, Monsieur le Préfet, vous avez parlé de brigades mixtes, ne mettons pas en grand danger nos agents, que ce soit la Police municipale ou la Police nationale, du fait qu'ils patrouillent ou qu'ils soient ensemble, mais qu'ils soient surtout équipés de façon différente ?

Autre question, puisque nous n'avons pas eu de réponse ici par Madame la Maire, comment doivent se comporter les policiers municipaux si un jour, ils se trouvent confrontés, nez à nez, à des grands délinquants, comment doivent-ils se comporter par rapport à cela ?

Autre chose, le livre blanc de la sécurité intérieure de novembre, pour une future loi d'orientation et de programmation montre, dans le cadre d'un enjeu démocratique, une attention forte d'étendre le champ des compétences des Polices municipales. On a vu que Toulouse, dernièrement, a signé un contrat de sécurité intégrant, est fortement engagé dans le développement des missions de la Police municipale. J'aurais voulu avoir votre avis par rapport à cela.

Concernant le Conseil local de sécurité et de prévention et de la délinquance, Madame le Maire, vous avez dit qu'il se tiendrait au mois de mars. J'aurais voulu savoir quand est-ce qu'il s'est tenu pour la dernière fois, s'il s'est tenu depuis le mois de juillet 2020 ?

Donc vous voyez, autant de questions qui auraient dû se poser ce soir, et c'est pour ça que je préfère, et nous préférons, avec notre Groupe, prendre rendez-vous avec vous, et échanger, pour pouvoir le faire tout à fait librement.

Je terminerai mon propos en saluant bien sûr toutes nos forces de l'ordre, que ce soit Police municipale, gendarmerie, Police nationale. Je pense aussi aux sapeurs-pompiers qui sont aussi souvent victimes de méfaits pour l'engagement sans faille qui peut être le leur, dans la lutte incessante du maintien de l'ordre et de la protection des populations.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Je reconnais, Monsieur FAGAUT, votre façon de ne jamais respecter les règles qui ont d'ailleurs été discutées au préalable du Conseil Municipal. C'est acté.

**M. Ludovic FAGAUT** : Imposées. Pas discutées, imposées.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur ALEM Hasni, à vous la parole.

**M. Hasni ALEM** : Merci beaucoup.

Je vais bien entendu m'associer à mon collègue, Nicolas BODIN, pour rendre hommage à cette fonctionnaire qui est morte dans l'exercice du service public. Ce décès dit quelque chose de notre société, et je pense qu'il faudra qu'on réfléchisse tous à cette question-là.

Je voulais d'abord vous remercier pour ce moment qui a vraiment été, en tout cas à titre personnel, extrêmement passionnant. J'ai entendu un certain nombre d'informations qui vont véritablement m'aider à mieux connaître notre territoire, et à mieux comprendre la façon dont notre territoire fonctionne. C'est quelque chose d'extrêmement intéressant, et j'ai beaucoup aimé ce moment-là.

Ma question se concentrera plutôt sur le trafic des stupéfiants, puisqu'on sait qu'une bonne partie de l'insécurité, en particulier dans les quartiers populaires, mais pas que, vient du trafic de stupéfiants qui alimente une économie parallèle. Serait-il possible de réfléchir à la légalisation de certaines drogues douces, en particulier le cannabis, pour lutter contre ce phénomène ? Je pense qu'on pourrait voir, par cette légalisation, deux éléments forts, tout d'abord, priver l'économie parallèle d'une source importante de revenus, et ensuite, pouvoir se concentrer plus sur des drogues dures qui sont un véritable fléau, et qui permettront, avec l'argent qui a été récolté par cette légalisation, de pouvoir travailler sur la prévention. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Madame ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci Madame la Maire. Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Divisionnaire, je vous remercie vivement pour votre présence ce soir, pour les éléments que vous venez de partager avec nous, les élus de la Ville.

Comme vous le savez, la sécurité est une préoccupation majeure des Bisontines et des Bisontins, parce que sans sécurité, ici comme ailleurs, il n'y a pas de liberté, il n'y a pas d'égalité, il n'y a pas non plus de fraternité. La mobilisation dans ce domaine des services de l'État, de la Police nationale, de la justice est exemplaire, et se renforce au fil des mois, grâce à une volonté politique nationale qui ne se dément pas, et qu'au contraire, ne cesse d'affirmer et de se renforcer.

Dans cette mobilisation générale, les communes ont également une place, une fonction indispensable. Sur le terrain, la Police municipale et la Police nationale mènent des patrouilles mixtes, un réseau commun de vidéoprotection a été mis en place, dont l'utilité, l'efficacité ne sauraient être mises en cause, sauf peut-être par des minorités déconnectées du réel qui oublient que la liberté individuelle s'arrête où commence celle des autres, et que ce bien précieux s'appelle la paix civile.

J'aimerais avoir votre retour sur cette collaboration entre l'État et la Ville de Besançon en matière de vidéoprotection. Comment ce dispositif, selon vous, pourrait-il être rendu plus efficace pour faire face à toutes les insécurités ?

Concernant les chiffres et les tendances, vous serez d'accord avec moi qu'on ne peut guère comparer d'une façon objective l'évolution de 2019 et celle de 2020, étant donné que le contexte particulier de l'année 2020, le contexte sanitaire impacte comme vous l'avez précisé, Monsieur le Procureur, l'évolution et les chiffres.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur BERTAGNOLI.

**M. Kevin BERTAGNOLI** : Je vous remercie, Madame la Maire.

Je m'associe évidemment à mon collègue socialiste concernant la situation tragique qui a eu lieu aujourd'hui.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur, Monsieur le Divisionnaire, je vous remercie d'avoir été présents aujourd'hui. C'est important que nous ayons un débat sur ce sujet, que nous ayons un débat ouvert, et nous assumons le débat, donc c'est plutôt un beau symbole. Je vous remercie d'être venus,

effectivement, ce n'est pas très courant qu'un Procureur prenne la parole dans un Conseil Municipal, et c'est une très bonne chose.

Je souhaitais intervenir sur le cas des violences conjugales, mais vous avez déjà apporté beaucoup d'informations. Je souhaitais faire un point plus particulier sur les violences liées aux mineurs, dans le cadre des violences domestiques, parce qu'on sait que les enfants sont aussi touchés, notamment par cette situation du confinement.

Je souhaitais également avoir quelques informations sur un autre sujet qui touche nos mineurs, la question du harcèlement scolaire, je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : La dernière prise de parole, Monsieur GRIMAITRE.

**M. Olivier GRIMAITRE** : Merci Madame la Maire. Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Divisionnaire, je tenais d'abord à vous remercier pour votre présence et les éléments portés à notre connaissance.

Ce que je voulais dire, c'est que face à cette crise sanitaire longue et difficile à vivre, on assiste à un immense besoin de sécurité chez les habitants, sur le plan social, mais aussi dans leur vie quotidienne, mais on constate malheureusement, dans le même temps, que grandit parfois une relation distante et inquiète avec la Police. Certains éléments ont été donnés sur la police de proximité qui permettent, justement, ce rapprochement. On a vu que même le Président de la République a parfois reconnu leur manque de moyens, à cette Police, et le mal-être qui la ronge. Le ministre de l'Intérieur a reconnu aussi que diminuer leur temps de formation était une erreur.

Il faut savoir que le métier de policier est un métier difficile, et nous souhaitons saluer justement leur travail et leur engagement au quotidien. Comme la sûreté des citoyens est l'un des droits naturels et imprescriptibles, ce que prévoit la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, comme je l'ai dit, nous souhaitons saluer et encourager ce travail complémentaire entre la Police nationale et la Police municipale. Ma question, dans ce contexte de sentiment d'insécurité des habitants, comment mieux les écouter et les associer pour que les actions décidées par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation soient bien comprises et répondent à leurs attentes légitimes ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup.

Du coup, on a déjà un certain nombre de questions qui vous sont posées. L'exercice est déjà important.

Je vous propose de vous donner la parole, Monsieur le Préfet.

**M. Joël MATHURIN** : Merci Madame le Maire.

Je vais commencer peut-être par la dernière question qui est un élément, évidemment, à mon avis important et stratégique. Si on veut réussir à durablement reconquérir certaines tranquillités publiques, en particulier dans certains quartiers, ce qu'on a appelé la reconquête républicaine, il faut évidemment avoir un renforcement de la confiance entre la Police et la population. Nous avons donc pris des mesures. L'installation du poste de police de Planoise est une mesure symbolique, parce que ce n'est pas ça qui fait l'efficacité opérationnelle, mais c'est une mesure symbolique. C'est un acte, et on commence déjà d'ailleurs à voir des résultats concrets, dans le fait que ce lieu est utilisé comme un lieu de proximité, d'hyperproximité même, et c'est très bien.

Je dois souligner que le Directeur départemental à la Sécurité publique a pris des mesures très fortes. Il a mis en place avec ses gradés, avec ses commissaires, des permanences du Directeur départemental de la sécurité publique et des commissaires. Il y a des permanences à la DDSF, au-delà de l'activité normale. On peut venir à la permanence rencontrer le Directeur départemental de la Sécurité publique, rencontrer les commissaires. Il pourra d'ailleurs nous donner les heures de permanences, comme ça, vous aurez concrètement les jours de permanence, vous aurez concrètement les choses en direct. Ça, c'est un symbole très fort. La population sait, et ça marche, qu'elle peut venir échanger discrètement ici, au commissariat central, avec le Directeur départemental de la Sécurité publique et avec les commissaires en temps de paix, sans avoir à porter plainte ou autre, venir discuter, échanger. Et ça fonctionne.

Nous avons aussi utilisé les moyens qui sont mis à notre disposition, notamment par le contrat de Ville. Il y a, comme vous le savez, le Conseil citoyen que nous rencontrons, que je rencontre personnellement, que le Directeur départemental de la Sécurité publique aussi rencontre, et c'est important. Ce sont des échanges qui sont essentiels pour pouvoir là aussi, d'abord rendre compte, mais aussi recueillir leurs

appréciations, leurs avis et même quelquefois leurs conseils. Nous avons aussi mis en place des lieux d'échanges avec nos concitoyens. Évidemment, la situation sanitaire a été un peu plus compliquée, mais nous avons mis en place, la première année de l'année de reconquête républicaine, une réunion de travail avec les habitants. Il y avait 400 personnes, je crois, au centre MANDELA. Nous avons donc rendu compte de nos travaux, et j'aurais bien aimé pouvoir le faire cette année, mais c'était un peu plus compliqué auprès de vous. Il faudrait qu'on trouve une solution pour pouvoir rendre compte de nos travaux malgré le confinement, parce que je pense que c'est très important de le faire.

Nous avons donc poursuivi, avec les commerçants, un travail de proximité, vraiment d'hyperproximité avec la Direction départementale à la Sécurité publique. Je disais tout à l'heure que pour ce qui concerne les jeunes, le centre de loisirs jeunesse a été mis en place.

Symboliquement, j'ai fait l'acquisition pour le compte de l'État de l'ancien immeuble qui appartenait à la Caisse d'allocations familiales sur Planoise, et dans cet immeuble, nous allons installer le centre de loisirs jeunesse de la Police nationale, qui est un accueil collectif de mineurs, qui va pouvoir apporter des réponses concrètes, de l'accompagnement à côté des autres partenaires.

Nous allons aussi installer, à côté, ensemble, la Cité éducative, avec un certain nombre de partenaires.

Des mesures ont donc été prises pour pouvoir donner des signaux très clairs et très fermes de renforcement de liens entre la Police et la population.

En même temps, évidemment, il faut donner confiance, et les policiers font un travail extrêmement difficile, très compliqué. Je l'ai dit tout à l'heure, nous avons eu le bénéfice des unités de forces mobiles qui ont agi, qui ont évidemment procédé à des contrôles d'identité nombreux, parce que c'était nécessaire, il fallait sécuriser. Il n'y a pas eu de violence urbaine dans ce quartier. J'ai des violences urbaines dans le département, mais pas à Planoise, parce que la population le sait, et les jeunes eux-mêmes le savent, et quand il y a eu des moments difficiles, nous avons pu aller sur le terrain, et échanger avec eux, parce qu'il fallait aussi que je sois présent auprès d'eux quand ils ont perdu un des leurs, dans des conditions évidemment tragiques. Ils savent que la Police est une solution, et non pas un problème. La Police à Planoise est une partie de la solution, ce n'est pas un problème pour la jeunesse de Planoise. Et quand c'est nécessaire, il y a des mesures à prendre pour donner un signal aussi que chacun doit faire son travail, y compris dans le professionnalisme, y compris s'il y a de la provocation. Le Directeur départemental à la Sécurité publique, sous l'autorité de son Préfet, prend ses responsabilités, et assume. Il a eu à prendre des mesures, il les a prises récemment, et cela a été porté à la connaissance de tous.

Je pense donc que nous avons, là aussi, gagné des points en matière de proximité avec la population.

Je souhaiterais dire un mot sur la vidéoprotection. Les choses sont tout à fait claires, il y a dans cette Ville un maillage tout à fait intéressant et tout à fait pertinent, probant, qui rend tous les jours des résultats, qui apporte de l'efficacité à la fois en matière de sécurité publique, en matière aussi d'ordre public. Je souligne donc le fait que dans la coopération, une confiance s'est installée entre les services de la Ville de Besançon, puis les services de la Police nationale. Évidemment, la question a été posée, oui, je pense qu'il faut que ça continue comme ça, c'est le cas, et je m'en félicite. Après, les choses vont très certainement évoluer dans l'avenir, on aura le moment d'avoir un débat. Il faut d'abord que le législateur se positionne sur un certain nombre de nouvelles technologies. Le moment viendra où, au niveau local, on aura à débattre quand le législateur se sera positionné sur un certain nombre de nouvelles technologies qui, peut-être ou pas, ce sera la décision du législateur, seront mises à notre disposition. Mais pour ce qui concerne les dispositions qui existent déjà aujourd'hui, nous avons un bon maillage avec les quelque 180 caméras, et notamment les caméras nomades. Le dispositif est pertinent, efficace, mais il faut qu'il continue comme ça, parce qu'il nous apporte des résultats tout à fait probants.

Sur les questions relatives au livre blanc de la sécurité, ce que je souhaite souligner, c'est le fait qu'il va y avoir le Beauvau de la sécurité, et vous l'avez vu, les Ministres se sont exprimés sur le sujet. Il y aura certainement aussi, pour ce qui concerne les Polices municipales, des propositions qui vont être faites par le législateur, et je pense qu'effectivement, vous aurez l'occasion d'en débattre entre vous. Le cadre de la contractualisation aujourd'hui entre nous, c'est le protocole de coopération entre la Police nationale et la Police municipale. Nous l'avons voulu efficace, opérationnel. Vous allez en prendre connaissance, mais le travail qui a été conduit par les Services est un travail vraiment de rentrer dans la précision, dans le processus opérationnel d'échanges et de coopération entre les différentes forces. C'est un outil que nous avons voulu pas dans l'affichage, mais dans le concret, si j'ose dire, et moi, je m'inscris dans ce protocole de coopération tel qu'il est aujourd'hui, et nous l'avons bien sûr validé.

Sur les patrouilles mixtes, évidemment, je pense que c'est un élément important, et nous l'avons fait, nous allons poursuivre ce travail. Je me félicite, par exemple, pour ce qui concerne la sécurité dans le

transport, que nous ayons eu un certain nombre d'actions qui ont été engagées, et c'était très bien, et cela va se poursuivre dans la sécurisation pour tous, chacun dans son rôle, et il ne m'appartient pas de rentrer dans des débats qui sont les vôtres.

Sur la cybercriminalité, je pense que Monsieur le Procureur va intervenir, mais ce que je souhaiterais dire, c'est qu'évidemment, il y a beaucoup de choses qui ne se voient pas. Vous l'avez souligné, la délinquance se modifie, change de nature, et c'est vrai que la délinquance 4.0 est une réalité, y compris dans nos territoires, territoires d'ailleurs urbains comme les territoires ruraux, parce qu'y compris les ruraux sont très investis dans ces sujets-là. Nous avons donc des capacités opérationnelles qui sont tout à fait importantes dans notre département, à la fois au niveau de la Direction départementale de la Sécurité publique, mais aussi de la gendarmerie, et dans tous les domaines. Je pense par exemple à cette cellule qui est présente par exemple chez les gendarmes, mais les policiers ont la même chose aussi, de personnes qui vont chercher les pédocriminels sur le Net. Nous savons faire ça dans notre Département, donc nous sommes au point, mais je laisserai Monsieur le Procureur compléter le propos.

Voilà. Je voulais juste dire un mot, Madame le Maire, sur la question de la prévention de la délinquance pour les jeunes, et le rôle du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. C'est un élément essentiel. Sous l'autorité du Procureur, il y a un travail qui est indispensable et qui se fait plutôt bien dans ce territoire, et nous sommes d'ailleurs en train de nous en inspirer pour le compte du pays de Montbéliard Agglomération, c'est la cellule de suivi individualisé. Cette cellule de suivi individualisé des jeunes de 13 à 18 ans est tout à fait importante, efficace, parce qu'elle met autour de la table l'ensemble des partenaires. L'Éducation nationale, bien sûr, la PJJ, les travailleurs sociaux, la ville de Besançon, l'État, avec des discussions sur les situations individuelles. S'il y a des marges de progrès évidemment à identifier c'est, je pense, entre le moment où on détecte un problème et le moment où on considère que les partenaires autour de la table n'ont manifestement pas la solution à ce problème-là, et il faut porter la solution au plus haut niveau, en particulier à la connaissance soit de l'autorité judiciaire, soit de la protection de l'enfance, il se passe encore un peu trop de temps. Il faut donc qu'on apprenne à mieux réseauter entre partenaires, et que certains partenaires reconnaissent que ce dossier, il n'est pas honteux de dire : « *Je n'y suis pas arrivé, et donc je le mets au pot commun pour qu'on puisse ensemble trouver des solutions un peu plus offensives* ». Voilà mon point de vigilance sur lequel je pense qu'il faut qu'on puisse continuer à avancer. C'est totalement important.

C'est vrai, vous avez raison de le dire, et je voulais finir par ça, il faut bien sûr faire du curatif, il faut lutter contre les primo-délinquants, il faut lutter contre la récidive, mais il faut surtout faire en sorte que la jeunesse de Planoise ne puisse pas tomber dans la drogue. C'est la raison pour laquelle je me félicite d'une décision importante que nous avons prise ensemble, avec Monsieur le Recteur, nous avons mis en place cet internat de la Cité éducative. C'est-à-dire que désormais, il y a 15-16 places mises à la disposition des parents dans un cadre volontaire, c'est-à-dire à côté de tout le dispositif de protection de l'enfance que l'autorité judiciaire peut ordonner, etc. Un dispositif volontaire, une démarche volontaire entre les parents et l'Éducation nationale pour faire en sorte que les jeunes puissent aller dans cet internat, internat de proximité. C'est-à-dire qu'ils sont à proximité de leurs parents, ils ne sont pas du tout sortis du foyer, mais ils sont dans la semaine à l'internat, sortis du quartier, pour pouvoir poursuivre leurs études. Nous l'avons mis en place au début de l'année, c'est un outil qui est essentiel, parce qu'il va nous permettre de régler le problème à la racine. On sait que certaines familles peuvent avoir des difficultés, telle ou telle maman sent que ça commence à partir un peu en difficulté, repérées par l'Éducation nationale. On extrait le jeune de la famille, on le met à l'internat, et on fait en sorte que les choses puissent partir sur de bonnes bases, ça aussi, bien sûr, est la solution durable.

**Mme LA MAIRE** : Merci beaucoup.

Monsieur le Procureur.

**M. Etienne MANTEAUX** : Mesdames et Messieurs les élus, simplement sur ce point, pour compléter le propos de Monsieur le Préfet sur la prévention de la délinquance et des mineurs, l'action de la justice est au titre de l'assistance éducative qui peut prendre plusieurs formes, aller jusqu'au placement pour les mineurs qui sont vraiment en grave danger avec des parents qui sont dépassés, ou à des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert, c'est-à-dire des éducateurs qui interviennent à domicile. Ces mesures sont ordonnées quand il n'y a pas d'adhésion des parents par un juge des enfants. Je pense qu'on peut progresser sur ce domaine, c'est la complexité de notre organisation administrative qui fait qu'il y a un donneur d'ordre, la justice, il y a l'État, et il y a le Conseil départemental qui est le Service qui gère l'aide sociale à l'enfance et qui finance ces mesures. Je pense qu'on a quelques marges de progrès en termes de synergie entre tous les acteurs. Il se fait vraiment déjà beaucoup de choses sur un plan judiciaire, en tout cas en termes d'assistance éducative qui est un puissant moyen de prévenir le passage à l'acte chez ces jeunes qui sont en souffrance.

Sur les questions plus judiciaires, je n'aurai pas de langue de bois du tout ce soir.

Sur la cybercriminalité, on a des moyens, on est plutôt bon, mais il faut être lucide sur de vraies limites. Je m'explique. L'affaire de cette petite Japonaise qui a disparu avec un suspect chilien, vous faites des réquisitions à Facebook, à Google avec une qualification d'assassinat, Google, Facebook vous livrent absolument tous les éléments, et ce sont des éléments déterminants dans la compréhension du litige qu'il y avait entre ces deux jeunes pour expliquer le passage à l'acte. On a toutes les informations.

Vous avez quelqu'un qui est pris à partie, un élu, qui est en zone gendarmerie, mais j'ai un dossier clairement en tête, qui est pris à partie par le Web, avec des personnes qui utilisent des comptes qui ne permettent pas leur identification, qui ne signent rien, vous faites des réquisitions aux opérateurs de réseaux sociaux, on vous objecte la loi américaine : « *Votre affaire n'est pas d'une sensibilité suffisante pour que nous vous répondions* ». Il faut quand même mesurer la difficulté. Nous n'obtenons pas systématiquement des réponses à nos réquisitions judiciaires, parce que, et c'est extrêmement irritant, ces réseaux sociaux, en appliquant une loi différente de la nôtre, décident de ce à quoi ils vont répondre et ce à quoi ils ne vont pas répondre. Donc ça, c'est une vraie limite objective sur certains aspects de la cybercriminalité, celle du bas spectre, mais qui est parfois très irritante sur ces cyberharcèlements notamment. On n'est pas totalement impuissants, mais il faut avoir conscience, en tout cas pour les infractions peu sévèrement sanctionnées, des limites que nous opposent certains opérateurs de réseaux sociaux.

Sur la vidéoprotection, je respecte tout à fait les gens qui disent que c'est orwellien des caméras dans l'espace public, parce que j'imagine qu'ils ont le fantasme que les gens passent des heures à tout scruter et à regarder. En fait, à quoi sert vraiment la vidéoprotection ? C'est d'accumuler des informations vis-à-vis desquelles on va se retourner si jamais il y a un constat, *a posteriori*, de violences, de vols. Sur réquisition judiciaire, ces informations vont être fournies aux enquêteurs pour qu'on puisse élucider les faits. Il est extrêmement rare, il faut être très clair, que cette vidéoprotection serve à intervenir en flagrant délit. C'est rarissime. L'immense intérêt de tout cela, c'est d'accumuler de la donnée pour pouvoir être, et c'est la loi qui le dit, exclusivement utilisé non pas pour savoir ce que faisait Monsieur MICHU, s'il était avec sa maîtresse à cet endroit-là. Non, uniquement lorsqu'il y a un crime ou un délit de constaté, et sur demande judiciaire, d'exploiter ces informations. Je peux vous le dire, au quotidien, nous élucidons énormément d'affaires avec cette vidéoprotection, énormément de dossiers. C'est extrêmement utile, je dois vraiment vous le dire.

Il faut d'autant plus relativiser cette atteinte aux libertés publiques qu'il y a à peu près 60 millions de téléphones portables qui sont en circulation, c'est 60 millions de caméras, 60 millions de petits films qui sont réalisés au quotidien, qui sont diffusés sur les réseaux sociaux, sans aucune protection, et ça, à mon avis, c'est beaucoup plus attentatoire aux libertés individuelles que les systèmes de vidéoprotection municipaux qui sont, par leur régime légal, beaucoup plus protecteurs de nos concitoyens.

Il ne faut pas des milliers de caméras à Besançon, ce n'est pas le propos, en tout cas, ce dont je me réjouis, c'est que la Police nationale a aujourd'hui la possibilité de prendre la main quand il y a une affaire en flagrant délit qui nous est signalée, pour qu'on suive le cheminement, parce que c'est ça l'intérêt d'avoir un réseau, un maillage quand même suffisamment cohérent. C'est de pouvoir suivre le chemin de fuite et de pouvoir procéder à une interpellation en flagrant délit. On le fait, et ça, ça fonctionne extrêmement positivement. Il était posé la question par un élu, une élue, de savoir ce qu'il fallait faire en plus. À mon sens, l'idéal, ce serait peut-être l'acquisition de quelques caméras mobiles qui permettent de s'adapter, parce que dès lors qu'on fixe une caméra, en général, ça reporte la délinquance sur un autre endroit. L'intérêt, à mon avis, l'avenir, c'est des caméras mobiles qui permettent de les mettre dans un endroit, puis de les mettre dans un autre endroit. Ça, je pense que c'est quelque chose qui peut être tout à fait pertinent, et de s'adapter en permanence au constat de la délinquance partagée.

Sur la coopération entre la Police nationale et la Police municipale, il y a un outil, ce qu'on appelle le GLTD, le Groupe local de traitement de la délinquance, qui est animé par le Parquet de Besançon, qui est un outil de police judiciaire, mensuellement, tous les mois, réunions au Parquet avec une de mes vice-procureurs, un représentant de la Police nationale. C'est la commissaire qui est en charge de la sûreté départementale. Il y a des services de Police judiciaire du département, un policier national également, un des responsables de la tenue, qui sont tous ces policiers qui font de la prévention de la délinquance, ce qu'on appelle la police administrative, qui sont présents, et qui voient, qui entendent beaucoup de choses, qui ont des retours de la population. Ce sont des policiers municipaux, ce sont tous les bailleurs sociaux qui ont également des oreilles au travers des gardiens d'immeuble, au travers des vigies qu'ils embauchent. Donc toutes ces personnes se réunissent une fois par mois, on fait un constat détaillé de ce qui ne va pas à Planoise, et on met en place, on décline des opérations le mois suivant et le mois d'après. On fait le bilan, constat, nouvelles opérations. Voilà donc un organe très concret et très opérationnel de coopération mensuel et permanent, parce que s'il y a un phénomène

très précis, on peut organiser une réunion supplémentaire, mais c'est une coopération très effective, très pratique, très concrète entre la Police nationale et la Police municipale.

Sur les trafics de produits stupéfiants et la légalisation du cannabis, on est dans un régime, et c'est très heureux, de séparation des pouvoirs. Il ne m'appartient pas, moi, de commenter, enfin de dire s'il faut légaliser ou pas. Si c'est légalisé, j'en prendrai acte comme Procureur la République, et on ne poursuivra plus, évidemment, les usagers et les trafiquants de cannabis.

Simplement quelques éléments de réflexion sur le sujet, d'ores et déjà, l'accent est principalement centré sur la lutte contre l'héroïne, la cocaïne, enfin ces produits puissamment addictifs, notamment l'héroïne, qui va amener une désinsertion sociale des consommateurs de produits, enfin de cette héroïne, et surtout, un délabrement physique. C'est terrible de voir ces gens de 38-40 ans qui n'ont plus de dents, parce que sniffer l'héroïne ronge, fait fondre littéralement les gencives, donc les dents se déchaussent. Ils n'ont plus de cloison nasale, donc ils parlent comme ça. Enfin c'est accablant de voir cette misère physique et sociale dans laquelle les plonge cette consommation, et cette addiction à l'héroïne, donc c'est principalement sur ces produits que nous centrons nos efforts, mais il y a évidemment une lutte, surtout contre les trafiquants de cannabis.

Ce que je veux vous dire sur ce point, c'est que le cannabis est en train d'évoluer profondément, c'est-à-dire qu'on assiste aujourd'hui à une augmentation très importante et très préoccupante du taux de THC, c'est-à-dire le principe actif du cannabis, le tétrahydrocannabinol, qui est le produit qui va entraîner ces effets planants recherchés par les consommateurs. Il y a 10-15 ans, c'était 5-6 %, ce cannabis qui provenait massivement du Maroc. Aujourd'hui, on assiste à une révolution en cours, les Pays-Bas, mais surtout l'Espagne, le sud de l'Espagne, sont en train de devenir des gros producteurs de cannabis, mais avec des plants transgéniques, et parfois, qui permettent d'obtenir du cannabis à 20-22 %. Et là, ce n'est plus du tout le même produit, un journaliste m'a parlé récemment d'ailleurs qu'il avait rencontré des consommateurs de cannabis festifs qui, en fin d'année dernière, avaient tous été malades et avaient été sidérés par les effets du produit. J'ai dit à ce journaliste : « *Il est très probable qu'ils aient acheté ce type de cannabis qui est en train de vraiment changer la vision que l'on peut avoir de ce type de produit* ».

Sur la distance entre la Police nationale et la Police municipale, je voudrais vraiment – et je l'ai fait lors de l'audience solennelle – rendre hommage, ce n'est pas parce que le Directeur départemental à la Sécurité publique est derrière moi, mais rendre un vrai hommage à la Police nationale, à la fois le commissariat et l'antenne de Police judiciaire. Dans le département, enfin en tout cas, sur le ressort du tribunal judiciaire, je peux le mesurer, on a des policiers exceptionnels. C'est mon sixième poste de magistrat, j'ai travaillé avec beaucoup de policiers, je peux vous dire que je n'ai jamais vu des policiers aussi motivés et compétents qu'à Besançon, ce qui explique un taux d'élucidation des faits 10 % supérieurs à la moyenne nationale. Les policiers, à Besançon, sont vraiment très bons. Alors évidemment, il y a plus de 300 policiers, ils ne sont pas tous parfaits, et j'ai eu à connaître à Besançon deux faits saillants de violences policières alléguées, en mai 2019, dans le cadre des manifestations des Gilets jaunes, une image qui fait le tour de France et de toutes les chaînes télévisées, avec ce coup de matraque donné à l'arcade sourcilière d'un Gilet jaune. Et puis en août 2020, des violences sur un mineur, filmées. On peut parler clairement, moi, je dis les choses.

Premier dossier, j'ai procédé à son classement sans suite, pourquoi ? Parce qu'une analyse très fine de la situation, l'image qui est filmée, effectivement est choquante, mais elle est décontextualisée. Les caméras de vidéoprotection de la Ville ont permis de reconstituer ce qu'il se passe, et c'est un collègue de ce fonctionnaire de police qui perd une grenade non dégoupillée sur la voie publique, ce Gilet jaune qui lui fait face, qui se baisse et le collègue qui arrive derrière ce policier qui avait perdu cette grenade, qui analyse en une seconde la situation, et qui considère que ce Gilet jaune va ramasser cette grenade, et va pouvoir se montrer très dangereux. Il donne un coup à ce Gilet jaune, dans un contexte extrêmement particulier. Ce Gilet jaune entendu dit : « *Attendez, je comprends que le policier ait pu comprendre ça, mais ce n'était pas du tout mon intention* ». Sauf qu'en matière pénale, c'est l'intentionnalité qui compte, et il faut se positionner dans ce que pouvait ressentir le policier dans cette fraction de seconde. J'ai donc considéré qu'il y avait un état de nécessité. Ce n'était probablement pas le cas, parce que je ne mets pas du tout en doute la parole de ce Gilet jaune, mais dans l'état d'esprit du policier, j'ai considéré qu'il n'y avait pas d'intention de faire souffrir par plaisir... en tout cas, un dérapage complet par rapport à ses obligations, cette personne qui était en face de lui. Il agissait en état de nécessité pour éviter que cet homme se saisisse d'une grenade qui était potentiellement inquiétante lors d'une journée extrêmement agressive des Gilets jaunes. Pas forcément cet homme-là, mais en tout cas, des Gilets jaunes contre les forces de l'ordre.

Deuxième dossier. C'était un peu long pour aboutir, parce que la victime a mis du temps à se manifester, a accepté de répondre aux policiers de l'Inspection générale de la Police nationale. L'enquête est

bouclée, je vais prendre une décision à court délai sur dossier, mais ça ne sera probablement pas la même décision que le premier dossier.

Si je vous raconte tout cela, c'est pour vous dire quoi ? C'est vraiment vous dire que globalement, dans leur immense majorité les fonctionnaires de police sont des gens, à Besançon, extrêmement engagés, extrêmement compétents, mais je suis très attaché, en tant que Procureur de la République, à faire en sorte qu'effectivement, s'il y a des dérapages, s'il y a des choses qui ne vont pas, à ce qu'elles soient sanctionnées. Mon but et mon rôle ne sont absolument pas de fermer les yeux et de dire à la police : « *Vous faites ce que vous voulez* ». Parce qu'on sait bien que si on agit comme ça, eh bien, on est perdant au final. On a besoin d'une police dans laquelle, effectivement, nos concitoyens ont absolument confiance, et le pouvoir doit arrêter le pouvoir, il faut que la police sache contrôler, c'est une évidence, et c'est une garantie de liberté publique.

Voilà ce que je voulais vous dire, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus sur tous ces sujets.

**Mme LA MAIRE :** Merci beaucoup vraiment pour ces informations importantes. Du coup, j'en profite quand même pour dire combien nous avons aussi une Police municipale extrêmement engagée, de qualité. Je les remercie tous les jours pour le travail qu'ils font dans la ville, mais aussi, du coup, les opérateurs du CSU, ceux qui sont justement derrière ces caméras dont vous parliez tous, les uns et les autres, et qui demandent une expertise tout à fait particulière. Monsieur le Préfet, le 31 décembre, quand nous étions à faire le tour des différents services de l'État, eh bien, la Police nationale m'a bien signalé combien ces opérateurs étaient d'une très grande qualité dans leur activité, et dans leur professionnalisme. Je tenais à le dire aussi.

Je remercie tout le monde parce que c'est un système, la tranquillité publique. C'est un système, c'est une société, et si tous les éléments de la société ne se mettent pas dans la même direction, nous n'y arriverons pas.

Je vous remercie donc encore pour l'éclairage que vous avez apporté ici dans cette séance du Conseil Municipal.

Je vous remercie ».

*(Applaudissements)*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 3

#### Convention Police Municipale-Police Nationale

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant, je vous propose de passer au dossier numéro 3.

Une présentation par Benoît CYPRIANI.

**M. Benoît CYPRIANI** : Merci Madame la Maire.

Dans nos institutions, le Maire est responsable de la Police, Police dans le sens où il peut implanter sur le territoire de la commune une certaine réglementation, mais il n'est pas le chef de la Police nationale, donc cette appellation est ambiguë dès le départ. Le Maire n'est pas un maillon de la chaîne pénale, contrairement à ce que croit l'opposition municipale, si j'ai bien compris. Pourtant, et c'est normal, dès que le citoyen rencontre un problème de sécurité ou de tranquillité, il s'adresse au Maire, à la Maire en l'occurrence. C'est normal, parce qu'elle est proche, elle ne veut pas se déclarer incompétente, car elle a un rôle malgré tout en tant qu'autorité morale, et qu'il lui faudra chercher une solution aux problèmes posés. C'est là que doit se placer le travail d'explication sur l'ambiguïté du statut du Maire, autorité locale, mais pas maillon du pénal. Et c'est tant mieux, car si le Maire avait un rôle réel dans la chaîne pénale, son rôle de recours disparaîtrait, et en même temps, la confiance que les citoyens lui témoignent. Donc toutes les tentatives qui tentent d'inclure le Maire dans la mécanique pénale sont à considérer avec une grande méfiance.

Par contre, le Maire est un vrai chef d'orchestre de la prévention. Les champs couverts par l'éducation, l'urbanisme, le logement, la voirie, les sports, la culture, tous ces champs ont une composante qui concourt à la tranquillité publique. Mais aussi, beaucoup de ces acteurs, plus spécifiquement, sont amenés à travailler ensemble dans des structures spécialisées avec la Police nationale et la justice, dans ce que j'appellerais la pyramide du Conseil local de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Donc cette pyramide, c'est le CLSPDR lui-même, mais aussi les cellules de veille et les groupes de correspondants sécurité, tout ça qui va permettre de recueillir les informations et de trouver des solutions entre les différents partenaires.

Alors, la tranquillité publique, vous l'avez compris, ce n'est pas que la Convention Police municipale, Police nationale dont on va parler à l'instant, mais la Police municipale et la Direction sécurité tranquillité publique interviennent sur un certain nombre de champs avec d'autres partenaires. Dans les violences faites aux femmes, les policiers municipaux sont amenés à intervenir, évidemment dans ce qu'ils peuvent rencontrer dans les rues. Ils ont une sensibilisation exprès pour ça. Ainsi que les opérateurs de vidéosurveillance qui ont parfois permis d'intervenir sur des cas comme ça, dans la rue. Il y a aussi des subventions pour la création d'un intervenant social auprès des forces de Police nationale, les subventions associatives à France Victimes 25 par exemple, pour accompagner les victimes de violences, et les subventions qui ont été attribuées au ministère de la Justice pour l'acquisition de téléphones « grave danger ». Ça, c'était pour les violences faites aux femmes.

On pourrait aussi citer beaucoup d'exemples sur les préventions des violences scolaires, mais je vais raccourcir. Sur la lutte contre les comportements addictifs, là aussi, nous travaillons en collaboration avec des associations comme l'ADDSEA Soléa, et des dispositifs comme « Paroles en tête ».

Concernant la convention elle-même, comme vous l'avez bien compris maintenant, il s'agit d'un travail de collaboration avec la Police nationale, le Procureur et la Préfecture, pour établir les modes de travail en commun. Cette convention définit aussi le fonctionnement de la police de proximité que nous souhaitons, proximité par la prévention, le dialogue et la médiation en priorité, mais sans exclure le contrôle et la répression si la prévention, le dialogue et la médiation ne suffisent pas.

Donc cette convention est obligatoire pour toutes les Polices municipales, enfin pour toutes les communes qui ont une Police municipale supérieure à 5 personnes, à 5 agents, et elle doit être revue tous les trois ans.

Son contenu est assez normé en ce qui concerne son plan, en tout cas. Si on fait défiler les pages successivement, on voit qu'il y a les objectifs qui sont détaillés dans la première page, et qui ne concernent pas que cette convention, mais qui définissent un peu les objectifs prioritaires de la Ville.

L'organisation et la mission de la Police municipale, l'organisation de la Police nationale, les modes de coordination et d'échanges d'informations, les modes de prévention et les veilles nécessaires, donc tout ce qui concerne le CLSPD, la définition des opérations conjointes quand elles ont lieu, et c'est le cas, en tout cas, nous avons l'intention de les développer, opérations conjointes zonales, tranquillité vacances et les patrouilles mixtes.

Puis un descriptif du fonctionnement de la vidéosurveillance, le fonctionnement des modes d'intervention de la Police nationale en ce qui concerne les réquisitions et les relectures.

Ce qui change en 2021 par rapport à 2017, c'est l'ordre des priorités. Nous avons mis en priorité la Police de proximité et la prévention contre les incivilités commises sur l'espace public et à bord des transports en commun.

Et puis, tout le reste se décline, ça ne veut pas dire que les autres éléments sont moins importants.

Il y a certaines précisions qui ont été données sur le type de travail entre 20 heures et 22 heures. Si vous avez des questions, vous me les poserez à ce moment-là.

Les opérations « flash en soirée » ont été ajoutées. Auparavant, on parlait de patrouilles mixtes uniquement, mais sans préciser à quel moment elles pouvaient se dérouler.

On a supprimé le Conseil des droits et devoirs des familles, parce que ça, c'est quelque chose qui doit être mis en place par le Conseil départemental, et qui, jusqu'à présent n'a pas été mis en place, malgré nos courriers successifs à la Présidente du Conseil général. Si quelqu'un dans la salle peut faire quelque chose pour ça, ça serait bien.

Il y a un certain nombre d'autres changements qui ont été faits, souvent plus mineurs, et cette convention laisse apparaître en creux le fait qu'il n'y aura pas d'armement de la Police municipale, quelle que soit la pression que pourra mettre soit l'Opposition, soit les syndicats, les quelques syndicats en tout cas.

Il y a trois arguments pour ça, si vous voulez, rapidement : l'armement de la Police municipale est-il vraiment indispensable ? Eh bien, écoutez, fatalement non, puisque si on regarde les modèles anglais, même la Police nationale en Angleterre n'est pas armée. Il n'y a que les brigades d'intervention spécialisées qui sont armées, et ça, c'est bien normal. Il n'y a pas plus de délinquance là-bas, il n'y a pas plus de faits terroristes non plus.

Le contre modèle c'est, en France, l'arc méditerranéen où les Polices municipales sont très, très armées, avec certains modèles qui sont portés aux nues par l'Opposition, souvent, de Droite. Il n'y a aucune différence sur la délinquance et sur les faits terroristes. Ce n'est pas parce qu'une Police est armée qu'elle va résoudre plus facilement les problèmes ou qu'elle va en empêcher d'autres.

Puis d'autre part, nous souhaitons une Police de proximité. La proximité avec une Police armée, ce n'est pas du tout pareil qu'avec une Police sans arme à feu. Comme rappel, la police que nous avons, notre Police municipale est armée, simplement, elle n'a pas d'armement létal, elle n'a pas d'arme à feu, mais elle a des pistolets à impulsion électrique qui rendent des services qui sont reconnus. Ça n'est donc pas bon pour la proximité, ça brutalise les rapports avec les citoyens, et malgré l'insistance des syndicats, je reviens dessus, je connais beaucoup de ces syndicats qui seraient bien embêtés, parce que ça ouvrirait la porte à des missions qui sont plus risquées, à des horaires de nuit, et il n'y en a pas beaucoup qui, je crois, seraient intéressés. Et en plus, le risque c'est aussi de commettre une bavure, et quelqu'un qui commet une bavure, il s'en souvient pour le reste de sa vie.

Pour répondre à une de vos questions, Monsieur FAGAUT, sur ce que doit faire la Police municipale s'il y a une attaque terroriste ? Eh bien elle doit circonvenir les lieux, elle doit appeler la Police, et ce n'est même pas la Police nationale de proximité qui va venir, ce sont des brigades spécialisées. Ce n'est pas parce qu'un policier national porte un pistolet qu'il serait capable de s'en servir dans ces cas-là.

Donc pas d'armement de la Police municipale, et pas de déploiement supplémentaire de caméras. Comme vous l'avez vu, comme le confirment le Préfet et le Procureur, nous en avons largement suffisamment. Si on se compare, en termes d'effectifs de Police municipale, comme en termes d'effectifs de caméras, on est dans le peloton de tête de tout le grand quart nord-est. Voilà, j'en ai fini.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme LA MAIRE** : Après la présentation de ce dossier, je vais prendre un propos liminaire, et puis je vais donner la parole à chacun d'entre vous.

Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT** : Waouh ! Avec ce qu'on vient d'entendre là, je pense qu'on va avoir un bon débat.

Je pense que je vais éclairer un petit peu la lanterne de Monsieur CYPRIANI. Déjà lui rappeler que le Conseil général, c'est un autre temps, aujourd'hui, c'est le Conseil départemental, et que le Conseil de droit, de devoir et des familles, c'est bien sûr à la Municipalité de le porter, mais on y reviendra.

Ce dossier est un des éléments incontournables du débat global que nous devons avoir sur la sécurité, débat que nous avons appris il y a 48 heures en le rattachant à ce dossier de la convention liant la Police municipale et la Police nationale.

Le débat, nous allons le tenir, mais vous nous faites part d'un état des lieux, page 3, dans le cadre de cette convention issue du dialogue local de sécurité. Où est cet état des lieux ? Où sont les chiffres ? Où sont ces données ? Pour que nous puissions avoir un débat, il faut ce diagnostic. Nous l'attendons, et nous ne l'avons pas. Pourquoi les élus que nous sommes, qui demandent ces éléments depuis des mois, n'en sont pas destinataires ? Monsieur le Procureur de la République vous l'a rappelé tout à l'heure, chaque mois, vous avez des éléments factuels qui sont remontés. Qu'avez-vous vraiment, Madame le Maire, à nous cacher ?

D'autre part, vous souhaitez – et on l'a vu tout à l'heure dans le cadre des échanges avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur – confisquer la parole, et en plus, vous confisquez les informations. Cette méthode, en tout cas de notre côté, a trop duré, et nous ne laisserons plus faire.

Cette convention, plus largement le contexte national en matière de sécurité, doit rappeler le rôle de notre Police municipale sur la scène de la sécurité intérieure.

Je considère notre Police municipale comme un service public de sécurité de proximité au service des Bisontins, ou autrement dit, comme la Police du quotidien au service des Bisontins, et non au service d'une bien-pensance.

La Police municipale doit nouer des liens forts avec la population. Elle ne peut pas le faire dans des conditions si restrictives que vous leur imposez, et avec l'absence de confiance que vous leur témoignez, notamment par l'intermédiaire de votre adjoint. On vient d'en avoir les faits, quand vous parlez, et ça m'a choqué, que des policiers municipaux, si demain ils étaient armés, pourraient éventuellement commettre une bavure.

La Police municipale est l'expression d'une politique municipale de sécurité que vous n'exprimez pas, et encore moins votre adjoint. Une convention seule ne peut ni résumer ni exprimer cette volonté. C'est une volonté au quotidien, une détermination pourtant affirmée et sans faille. Acte manqué pour vous, mais surtout pour les Bisontins qui affirment, eux, vouloir être protégés. Vous refusez d'utiliser les moyens que vous avez pour protéger les Bisontins, notamment toutes les compétences judiciaires, Monsieur CYPRIANI, toutes les compétences judiciaires des policiers municipaux. C'est une conception minimaliste que, finalement, le texte vient conforter.

Notre Police municipale est compétente, sérieuse, légitime, formée, disponible. Pourquoi la majorité ne lui fait pas confiance ? Qu'avez-vous vraiment aujourd'hui à leur reprocher ? Vous ne pourrez nier, Madame le Maire, durant tout le mandat, cette lutte contre l'insécurité. Ce n'est pas tenable. Il ne s'agit pas ici de surenchère, mais de sérieux, loin de toute idéologie. Il faut être proche de nos concitoyens, et surtout de leurs attentes. Abordons déjà cette convention qui pointe par une coopération, des manquements, des incohérences, et bien entendu, des questions. Des coopérations en matière de sécurité routière par exemple, en matière de réunions de coordination où d'ailleurs, nous vous demandons si Besançon dispose d'un agent coordonnateur du Conseil local de sécurité, Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance qui ne s'est jamais réuni en 7 mois, alors que c'est une structure qui permet de travailler sur le fond, d'anticiper les choses. Coopération en matière de surveillance sur des manifestations publiques, accès aux fichiers des objets, et véhicules volés.

Maintenant, les manquements. Il y a des manquements notoires dans cette convention au regard de celle passée, celle de 2017-2020. L'article 19 de la dernière convention était consacré au Conseil des droits et devoirs des familles. Plus aucune mention dans cette convention, Monsieur LOUHKIAR interviendra sur le sujet. 2017, le commissariat central transmet quotidiennement à la Police municipale les fiches relatives aux mises en fourrière, disparues aussi de cette nouvelle convention. Mais surtout une disparition qui ne passe pas inaperçue, la lutte contre les rodéos de deux roues et quatre roues dans les quartiers, la lutte contre l'occupation de certains parkings aux fins d'activités mécaniques,

disparues aussi. Et la sécurisation des cérémonies de mariage comme celles que l'on a pu connaître par le passé avec ses débordements.

Je ne vois pas non plus les actions sur la mendicité agressive, notamment au centre-ville, et Dieu sait qu'elles sont nombreuses, avec des perturbations du quotidien auprès des habitants, commerçants, qui freinent le développement touristique à certains égards. Pourquoi ne voyons-nous pas ou plus d'actions à ce trouble de l'ordre public dans cette convention ? Et la plus notoire des disparitions, c'est la participation de façon détaillée, avec la dernière convention de la Police municipale, à l'animation des cellules de veille et de proximité où nous avons quatre cellules de veille : Saint-Ferjeux, Montrapon, Fontaine-Ecu, Palente-Orchamps, Clairs Soleils, Planoise, Battant.

Ces cellules se réunissaient régulièrement en fonction des besoins identifiés par les participants. Une réunion tous les quinze jours pour Planoise, et une fois par mois pour les autres quartiers en veille. Ceux-là, on ne sait plus ce qu'il en est, c'est flou, pourquoi un tel abandon ?

Qu'en est-il des atteintes à l'environnement et aux diverses incivilités ? Notre Ville est sale, non pas du fait des agents voirie qui font leur travail, mais du fait de personnes qui souillent notre Ville par des tags, des déchets jetés partout. D'ailleurs, à ce titre, nous programmions une unité de lutte contre les incivilités qui salissent notre Ville, dans nos 50 policiers municipaux supplémentaires que nous voulions implanter. Pour compléter cette demande, à quand la formule « Qui dégrade paye et qui dégrade répare » ? Nous avons de quoi le mettre en place très largement.

Ces manquements fondamentaux montrent que cette convention est, semble-t-il, détricotée ou réduite de façon minimaliste. L'article 21-2 du Code de procédure pénale, Monsieur CYPRIANI, permet aux Municipalités de faire le choix de développement d'actions de répression dans le respect des prérogatives des forces de sécurité intérieure de l'État, comme la recherche de flagrant délit, d'appréhender les auteurs et de les conduire devant l'officier de Police judiciaire. Mais vous refusez ce choix par idéologie. La Police municipale n'est pas la Police du maire, c'est la Police des Bisontins, et les Bisontins veulent être davantage protégés.

Maintenant, les incohérences, et elles sont nombreuses. Des opérations flash, page 3 de la convention, ou des opérations d'action conjointe avec la Police nationale, page 8, ou encore des patrouilles mixtes, page 11. Comment vont-ils faire ? Vous avez deux agents vont faire les mêmes missions, mais pas avec les mêmes moyens, un qui est armé et l'autre qui ne l'est pas. Au détour d'un danger, que doit faire le Policier municipal ? Est-ce qu'il lève le doigt et dit « *Cabane, je m'en vais* » ou est-ce le policier national qui le protège ? Vous mettez en danger nos agents de la Police municipale, et vous faites porter aux agents de la Police nationale une énorme responsabilité en matière de protection en cas de coup dur. Il nous semble que c'est irresponsable de procéder de la sorte. D'ailleurs, nous réitérons le fait qu'il faut recruter, former et armer nos policiers municipaux. Même votre nouvel ami de circonstance sanitaire, le Maire de Dijon, a fait volte-face en armant sa brigade de nuit. N'oubliez pas, Madame VIGNOT, que les policiers municipaux sont souvent les primo-arrivants sur des faits majeurs, et ils le demandent pour protéger et se protéger.

Ma question, que doivent-ils faire s'ils sont pris devant les délinquants fortement armés ? C'est de votre responsabilité. S'il y a un drame, ce que nous ne souhaitons pas, serez-vous sous le coup de non-assistance à personne en danger ?

Madame le Maire, quasiment 60 % des Polices municipales de France sont armées sur les 4 000 communes qui disposent en France d'une police municipale. Nous avons en France 24 000 policiers municipaux, soit 15 000 qui sont armés, même à Saint-Vit, même à Belfort, partout autour de nous. Besançon veut-elle aussi s'isoler en matière de sécurité ?

Sur le recrutement, Madame VIGNOT, Besançon est 0,55 policier municipal pour 1 000 habitants, alors que Metz, 116 000 habitants, dispose de 115 policiers municipaux, et nous 65. Pour Metz, c'est un policier municipal pour 1 000 habitants, le double de nous. Perpignan, 120 000 habitants, ils sont 147 policiers municipaux, soit 1,23 policier municipal pour 1 000 habitants, soit quasiment deux fois et demie de plus que nous. Il nous faut donc recruter, former et armer les policiers municipaux. Mais pour recruter, il faut que nous soyons attractifs, attractifs par les missions, nous ne le sommes pas. Attractifs par les équipements, sans arme, nous ne le sommes pas, car nous mettons en danger nos agents. Et attractifs par la rémunération, nous ne le sommes pas, car l'indemnité d'administration et de technicité, nos agents ne la perçoivent pas. Pas très loin d'ici, à Mulhouse, ils sont attractifs par la revalorisation salariale avec l'intermédiaire de cette IAT, et il nous faut recruter, car sur Planoise, par exemple, nous avons seulement trois policiers municipaux dits îlotiers, qui tournent en même temps, par demi-journée, pour 23 000 habitants, et les difficultés que l'on connaît. Il faut être responsable, et c'est au moins le double sur Planoise, il doit y avoir 6 îlotiers en même temps le matin, et idem l'après-midi.

Un exemple, lors d'une intervention dernièrement, trois îlotiers ont poursuivi les délinquants, mais en revenant à leur voiture, celle-ci avait été fracturée. J'aurais pu vous parler également de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires, IHTS, d'ailleurs sur la partie budget, Maxime PIGNARD questionnera sur ce sujet.

Sans être attractifs, nous avons clairement ce risque réel de voir partir nos agents pour aller effectuer des missions de sécurité. D'ailleurs, Saint-Vit vient de recruter un de nos agents. À Besançon, c'est entre 100 et 110 policiers municipaux qu'il nous faut au minimum. C'est un choix que vous ne ferez malheureusement jamais.

Deuxième incohérence, et je l'englobe dans une thématique que j'appellerais de continuité de service public en matière de sécurité. Un exemple, la Police nationale dispose d'une brigade canine de nuit débutant son service à 19 heures. Eh bien, créons ici, à Besançon, une brigade canine de jour portée par la Police municipale. Orléans, ce sont 18 chiens accompagnant les policiers municipaux. C'est un système efficace et dissuasif.

Pour compléter cette problématique de continuité de service public, vous abordez en pages 9 et 10, les modalités de communication entre la Police municipale et la Police nationale, eh bien parlons-en. Il y a une ligne téléphonique dédiée, très bien, trois postes permettant d'informer la Police municipale des messages venant de la Police nationale. Ce sont en fait des liaisons radio constantes qu'il faut, certes avec un cadre défini, mais c'est constamment avec une fréquence dédiée qu'il faut travailler. Eh bien malheureusement à Besançon, ça n'existe pas en tant que tel.

Les missions incohérentes, le GLTD, le fameux Groupe de lutte de traitement de la délinquance. Monsieur le Procureur de la République l'a rappelé tout à l'heure, sur demande du Parquet où nos policiers municipaux doivent parfois faire des cages d'escalier. Lesquelles de cages d'escalier ? Écoutez, on va vous les donner. C'est le 19, Piémont, le 30, Savoie, le 20, Fribourg, le 11, Square Van Gogh, le 14, Ile-de-France, le 2.4 Picardie, le 1.3 Dijon, le 1, Champagne, c'est-à-dire les 10 plus gros points de deal de Planoise, et les plus dangereux. Et encore une fois, à la merci des délinquants, pour certains lourdement armés. Mais j'aurais pu citer aussi Gounod, Ravel à Palente, Rue Claude Pouillet, Passage Pasteur ou encore Battant. Et on envoie nos policiers municipaux en première ligne, sans matériel approprié.

**Mme LA MAIRE :** Monsieur FAGAUT, s'il vous plaît...

**M. Ludovic FAGAUT :** Et les policiers municipaux veulent faire ces actions.

**Mme LA MAIRE :** Monsieur FAGAUT, c'est cinq minutes, l'intervention.

**M. Ludovic FAGAUT :** Eh bien écoutez, je vais terminer, mais on est sur un débat, donc vous allez me laisser le temps de terminer, parce que j'ai encore quelques arguments à vous fournir.

**Mme LA MAIRE :** Vous êtes le premier à demander un ordre établi, et vous ne respectez jamais aucune règle.

**M. Ludovic FAGAUT :** Écoutez, je vais terminer. S'il vous plaît, Monsieur LIME...

**Mme LA MAIRE :** Non, non, c'est moi qui donne...

**M. Ludovic FAGAUT :** Monsieur LIME, vous allez me laisser pouvoir échanger avec Madame le Maire tranquillement. Jusqu'à preuve du contraire, vous n'êtes pas encore Maire de Besançon.

**Mme LA MAIRE :** Madame la Maire vous dit que vous ne respectez pas...

**M. Ludovic FAGAUT :** Eh bien écoutez, je vais terminer, parce que j'ai encore quelques éléments.

**Mme LA MAIRE :** Monsieur LIME, laissez-moi dire à Monsieur FAGAUT que tous les Conseils Municipaux, chaque Conseil municipal, chaque intervention, chaque fois, vous ne respectez aucune règle. Nous sommes ici dans une instance qui rappelle les règles républicaines, et la première, c'est le respect des règles.

**M. Ludovic FAGAUT :** Alors les règles républicaines, on va y venir, Madame le Maire. On va y venir, Madame le Maire. Comme j'ai un droit à une deuxième intervention...

**Mme LA MAIRE :** Je vous parle des règles d'intervention que vous avez acceptées, Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je terminerai mon intervention juste après, mais quand on est sur un débat de fond, et que vous coupez la parole, et que vous empêchez, Madame le Maire, lorsqu'il y a les représentants de l'État, de pouvoir s'exprimer en ne donnant qu'une seule question...

**Mme LA MAIRE :** Monsieur FAGAUT, si vous continuez, nous suspendons la séance, parce que si nous commençons la soirée comme ça, nous n'aurons jamais aucune...

**M. Ludovic FAGAUT :** Écoutez, Monsieur LIME a l'air de vouloir rentrer assez tôt apparemment.

**Mme LA MAIRE :** Vous ne respectez jamais rien, jamais !

**M. Ludovic FAGAUT :** Alors là, je pense qu'en termes de respect, aujourd'hui, on va pouvoir vraiment en parler.

**Mme LA MAIRE :** Est-ce que vous allez vous arrêter ou pas ?

**M. Ludovic FAGAUT :** Je vais surtout continuer dans le cadre de ma deuxième intervention, puisque j'ai le droit à une deuxième intervention. J'ai terminé mon premier propos.

**Mme LA MAIRE :** Alors, vous interviendrez... Vous terminez votre premier propos.

**M. Ludovic FAGAUT :** J'ai terminé mon premier propos, j'aurais une deuxième intervention derrière. C'est le règlement du Conseil Municipal.

**Mme LA MAIRE :** Eh bien respectez ça, c'est tout ce que je vous demande.

**M. Ludovic FAGAUT :** Respectez aussi les élus, Madame le Maire. On y reviendra tout à l'heure...

**Mme LA MAIRE :** Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT :** On y reviendra tout à l'heure, Madame le Maire.

**Mme LA MAIRE :** Vous êtes très mauvais joueur. Très mauvais joueur !

**M. Ludovic FAGAUT :** Non, je ne suis pas en train de jouer. Vous savez, Madame le Maire, quand on parle de sécurité, quand on parle de protection des habitants, ce n'est pas un jeu.

**Mme LA MAIRE :** Monsieur FAGAUT, puisque vous ne respectez rien, je vous propose qu'on arrête la séance, on se lève et on arrête.

**M. Ludovic FAGAUT :** Ce n'est pas un jeu. Ce n'est pas un jeu, on n'est pas en train de jouer, Madame le Maire. Le respect est où ? Où est le respect. Écoutez, on est sur un débat, non ? N'est-on pas sur un débat ? On est sur un débat ou pas ? On est sur un débat. On n'est pas simplement sur un dossier, on est sur un débat de fond de sécurité. On est sur un débat, Monsieur LIME.

*(Suspension de séance).*

*(Interventions hors séance).*

**Mme LA MAIRE :** Je propose que tout le monde se remette à sa place, et qu'on reprenne la séance. Très bien. Je vous demande de vous asseoir. Est-ce que tout le monde peut s'asseoir, s'il vous plaît ? Retournez à vos places ?

Très bien, je vous propose de recommencer le débat, simplement, je vais prendre un juste un temps. Nous avons tous adopté un règlement intérieur qui dit bien que nous sommes avec cinq minutes d'intervention, deux fois par personne. Je propose donc que le débat reprenne. Ou Monsieur FAGAUT ou quelqu'un d'autre du groupe des Républicains.

**M. Ludovic FAGAUT :** Alors ce n'est déjà pas « Les Républicains », c'est le Groupe « Besançon Maintenant ». Simplement, j'y reviendrai dans le cadre d'une deuxième intervention, mais je trouve fort désagréable...

**Mme LA MAIRE :** C'est une deuxième intervention, ça !

**M. Ludovic FAGAUT :** Ça n'a rien à voir avec le débat. Je trouve ça fort désagréable que dans le cadre d'un débat de fond, que nous pouvons enfin avoir dans le cadre de la sécurité, vous bafouez encore le fonctionnement d'un débat démocratique, en coupant la parole et en empêchant les groupes de pouvoir s'exprimer. C'est votre fonctionnement depuis 7 mois, c'est votre méthode. Si cette méthode-là marche au sein de votre majorité, très bien, mais je n'en suis pas convaincu, d'après ce que je peux lire dans la

presse. En tout cas, je trouve ça fort désagréable, de la part d'un élu à la tête d'un exécutif, d'empêcher qu'un débat puisse se tenir sur le fond. Aujourd'hui, on est sur un débat de fond qu'est la sécurité.

**Mme LA MAIRE** : Ça suffit !

**M. Ludovic FAGAUT** : Je reviendrai dans le cadre d'une deuxième intervention, je prendrai bien entendu mes cinq minutes, mais je ne trouve pas ça à la hauteur vous concernant, sur un débat que nous attendons depuis sept mois.

**Mme LA MAIRE** : Aucun problème.

**M. Ludovic FAGAUT** : Comme d'habitude.

**Mme LA MAIRE** : Aucun problème. La règle ! Monsieur LOUHKIAR.

**M. Jamal-Eddine LOUHKIAR** : Merci Madame le Maire de me donner la parole.

Lors de la dernière convention entre la Police municipale et la Police nationale, validée par le Conseil Municipal du 11 mai 2017, il était mentionné un Conseil des droits et devoirs des familles. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur CYPRIANI, dans votre présentation, ce dispositif n'existe plus, malheureusement. C'est donc bien au Conseil Municipal de créer le Conseil des droits et des devoirs des familles selon la loi d'engagement et de proximité de fin 2019.

Je voudrais revenir sur le sujet du Conseil des droits et devoirs des familles. Je voudrais vous expliquer pourquoi on a besoin de ce genre de dispositif. Aujourd'hui, on assiste à de plus en plus d'agressions physiques violentes, même sauvages, des affaires récentes l'ont montré. C'est une violence extrême, coups de barres de fer, coups de marteau, coups de pied, coups de couteau, lynchage en groupe, et le plus souvent, ce sont des jeunes mineurs qui commettent ces actes sauvages. Ce Conseil des droits et devoirs des familles, c'est un dispositif qui s'impose vu le contexte actuel.

Ce Conseil est intéressant sur plusieurs plans : la lutte contre l'absentéisme scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire ou social. Il permet d'aider les familles en difficulté dans l'exercice de l'autorité parentale, et d'intervenir le plus en amont possible pour empêcher des situations préoccupantes de s'aggraver. Il permet donc aussi de protéger les mineurs susceptibles de se retrouver en danger. Ce dispositif a beaucoup d'autres avantages, c'est une instance simple à mettre en place. Elle offre une grande réactivité en matière de lutte contre la délinquance juvénile. Voilà, Madame le Maire, pourquoi il est important de garder ces dispositifs. L'équipe de Besançon Maintenant se rend maintenant totalement disponible pour faire en sorte que ces dispositifs fonctionnent à nouveau. Aujourd'hui, la sécurité des Bisontines et Bisontins doit être une priorité, et au-delà des clivages politiques.

Merci Madame le Maire.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je vous propose de continuer les prises de parole.

**M. Maxime PIGNARD** : Merci Madame le Maire.

Comme l'a dit Monsieur FAGAUT tout à l'heure, mes questions seront principalement d'ordre budgétaire, d'où d'ailleurs ma première interrogation qui va être très simple. J'aimerais savoir quel est le budget annuel de la Ville en matière de sécurité ?

Alors cette question paraît presque idiote tellement elle est simple, sauf qu'en fait, ces chiffres ne sont indiqués absolument nulle part. En tant qu'élus de l'Opposition, on considère que ce n'est absolument pas normal pour une Ville de la taille de Besançon que ces chiffres ne soient pas rendus publics. D'ailleurs, il me semble vous avoir déjà entendu dire que la transparence était un de vos mantras, eh bien là, Madame la Maire, nous sommes véritablement face à un problème de transparence.

Par ailleurs, il est mentionné dans cette convention que nos agents de Police municipale sont équipés de pistolets à impulsion électrique, ce qu'on appelle plus communément des Tasers. Pouvez-vous nous indiquer si chacun des policiers municipaux dispose d'un Taser ?

Par ailleurs, on sait qu'il est assez fréquent que ces Tasers soient défectueux. Ce matériel qui est devenu inefficace est-il alors systématiquement remplacé, et si oui, je l'espère, pour quel budget annuel pour la Ville ?

Enfin, nous nous inquiétons que dans notre Ville, l'adjoint à la sécurité des Bisontins, Monsieur CYPRIANI, qui est donc l'adjoint en charge de la vidéoprotection, assume dans la presse locale, il l'a fait d'ailleurs pas plus tard qu'hier, une position anti-caméras au détriment de la sécurité des Bisontines et des Bisontins. Toujours est-il qu'il y a déjà des caméras en place dans notre Ville, ce qui m'amène à

vous poser quelques questions. D'abord, pouvez-vous vous engager à remplacer systématiquement les caméras de vidéoprotection qui tomberaient en panne ? Si oui, quel budget cela représente-t-il environ pour la Ville, par an ?

Et enfin, la dernière question concernant nos caméras de surveillance est la suivante : Est-ce qu'après les propos qu'ont tenus Monsieur le Procureur de la République et Monsieur le Préfet, vous assumez toujours de mettre en place un moratoire sur le déploiement de la vidéosurveillance au détriment, encore une fois, de la sécurité des Bisontines et des Bisontins ?

Alors je n'avais pas prévu de finir mon intervention comme ça, mais quand j'ai entendu l'arrogance des propos de Monsieur CYPRIANI... Je voudrais quand même dire que quand on se permet d'être arrogant vis-à-vis de l'Opposition, comme il vient de le faire, on fait attention à ce que ses propos soient exacts. Quand j'entends Monsieur CYPRIANI parler de Police pénale, je ne sais pas ce que ça veut dire, parce que quand on est adjoint à la sécurité d'une Ville de plus de 120 000 habitants, on fait attention à ce que ses propos soient exacts, donc on parle de police judiciaire.

Deuxièmement, Monsieur CYPRIANI attaque avec beaucoup d'arrogance les élus de l'Opposition en expliquant qu'on vous prend, Madame la Maire, pour la cheffe de la Police nationale. Toujours est-il que la loi, le Code général des collectivités territoriales, ainsi que le Code de procédure pénale, disposent très clairement que la Maire a des pouvoirs en matière de police administrative concernant l'ordre public, et le Code de procédure pénale fait bien de Madame la Maire, la première officière de Police judiciaire de la Ville. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. D'autres prises de parole ?

Je crois qu'il y avait Karima ROCHDI qui voulait prendre la parole.

**Mme Karima ROCHDI** : Oui, merci Madame la Maire.

Le voilà enfin ce débat tant demandé ! Oui ?

**Mme LA MAIRE** : Rien, elle demande la parole. Allez-y, Madame Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci. Le voilà enfin ce débat tant demandé, tant espéré sur votre politique municipale en matière de sécurité publique. En effet, la sécurité est une préoccupation majeure des Bisontines et des Bisontins. Ce sujet tient une place considérable dans le débat public, et l'évolution récente de la situation sur le terrain le rend doublement indispensable.

Partant des textes officiels, je cite : « *Le Maire est l'autorité de Police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de Police générale lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publique. Dans sa commune, le Maire est, pendant six ans, le représentant de l'État sous l'autorité du Préfet. Il doit respecter et faire respecter la loi, et veiller au maintien de l'ordre public dans sa commune. Le maire doit se mettre au service de l'intérêt général, il doit représenter tous les habitants de sa commune, sans exception et sans distinction.*

*Afin d'assurer au mieux ses pouvoirs de police, le Maire est tenu de mettre en œuvre les moyens normatifs et matériels nécessaires. Il peut notamment décider de créer une Police municipale qui assurera le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. »*

En un sens, tout est dit, mais en même temps, la responsabilité d'un ou d'une Maire, aux côtés de l'État, dépend en grande partie de sa volonté, et de celle, bien sûr, de son adjoint ou son adjointe de s'engager pleinement ou non dans cette compétence et dans cette mission. Or, depuis 8 mois, c'est plutôt le choix de l'irresponsabilité au sens propre qui a été fait en ce domaine à Besançon, comme si cet aspect de politique publique ne vous concernait pas directement.

Dans un moment où les faits violents, délictueux, parfois meurtriers se sont malheureusement multipliés, au moment où des territoires importants sont en prise à une délinquance grave et récurrente, qui met en cause l'équilibre de la vie quotidienne, la sûreté des résidents dans leur ensemble, les familles, les adolescents, les enfants. Dans un moment où l'État vient d'accomplir un effort budgétaire sans précédent depuis des décennies, en matière de moyens humains en faveur des effectifs de Police à Besançon, où des opérations d'envergure sont menées pour frapper au cœur des réseaux de banditisme qui impactent et déterminent la vie entière des quartiers. Dernièrement encore, sur le quartier des Clairs-Soleils, vous avez jusque-là fait le choix d'un engagement minimal, refusé d'apporter une contribution réelle à l'effort collectif.

Madame la Maire, sans sécurité, il n'y a pas de liberté, sans sécurité, il n'y a pas d'égalité, et sans sécurité, il n'y a pas non plus de fraternité. Et que dire de la situation des policiers municipaux laissés à

eux-mêmes, qui expriment un véritable malaise ; qui constatent dans leurs missions quotidiennes une dangerosité plus importante ; qui attendent des consignes renouvelées et claires tenant compte des réalités de terrain ; qui espèrent des perspectives de formation, une réorganisation de leurs services, et une adaptation de leurs matériels aux conditions d'aujourd'hui ; qui souhaitent œuvrer en pleine synergie avec la Police nationale, et ne plus être considérés par la population avant tout comme des distributeurs de contraventions seulement.

Je reviendrai sur la convention à peine plus tard. Pour l'instant, je voudrais formuler trois questions précises, à votre adresse, Madame la Maire, éventuellement à celle de votre adjoint, pour lesquelles, je l'espère, des réponses toutes aussi précises seront apportées, parce qu'à travers moi, ce sont celles que se posent les Bisontines et les Bisontins.

Quelle est, selon vous, la part de responsabilité d'un Maire ou d'une Maire d'une ville de plus de 100 000 habitants, dans une politique globale de sécurité ?

Quelles sont, selon vous, les missions exactes et essentielles de la Police municipale dans une ville comme Besançon ?

Que comptez-vous engager comme actions pour assurer une meilleure protection des policiers municipaux dans un contexte de fait plus tendu ?

Je reviens à la convention. Madame la Maire, cette convention Police municipale, Police nationale, pose en quelque sorte le problème à l'envers. En premier lieu devraient être définies précisément les missions que vous souhaitez attribuer à la Police municipale, avec les moyens organisationnels, techniques, financiers qui conviennent. Ensuite, seulement, il conviendrait de fixer le cadre général de cette collaboration pour les missions communes de terrain, notamment les patrouilles mixtes, sauf que la convention proposée se contente de tracer un cadre général avec des déclarations globales d'intention qui ne peuvent que faire l'unanimité, mais dans un flou qui les met au niveau du vœu pieux.

Chaque passage de la convention a besoin d'être précisé, nous pourrions y passer la soirée.

**Mme LA MAIRE** : Excusez-moi, Madame ROCHDI, vous dépassez les 5 minutes. Il faut qu'on apprenne à tous se contrôler. Vous prendrez la parole tout à l'heure.

**Mme Karima ROCHDI** : Je respecte le règlement ; et je ferai une deuxième intervention.

**Mme LA MAIRE** : Je vous remercie.

Monsieur BODIN.

**M. Nicolas BODIN** : Mesdames, Messieurs, je vois que l'esprit de Noël n'est plus de mise ce soir. Je vous souhaite, ceci dit, une bonne année.

Plusieurs éléments quand même, juste pour répondre sur certains points de Monsieur FAGAUT. Lorsque vous dites que 60 % des Polices municipales sont armées d'armes létales, à mon avis, c'est faux. C'est 60 % des policiers municipaux qui sont armés. C'est la première approximation, il faut essayer d'être précis.

Et comme c'est l'esprit de Noël, je vais reparler quand même une nouvelle fois, je sais que ça vous fait bondir, de Nicolas SARKOZY. Nicolas SARKOZY, c'est quand même la suppression à la fois de 10 000 policiers nationaux, et la suppression également de la Police de proximité qu'avait mise en place JOSPIN. Vous me direz, c'est très lointain, ceci dit, les différents gouvernements, à la fois sous MACRON et sous HOLLANDE, continuent à réparer ces bévues ou ces fautes politiques qui ont été faites par Nicolas SARKOZY, à la fois en tant que Président de la République, et à la fois en tant que ministre de l'Intérieur.

Quand vous dites que l'armement résout tout, prenons le cas de Nice, qui est la ville qui s'enorgueillit d'être la ville en termes de sécurité la plus sécuritaire de France. Et en même temps, hors Paris, c'est la ville qui a été malheureusement la plus victime d'attentats particulièrement sanglants. Ça veut donc dire qu'il n'y a pas de corrélation directe entre le fait d'armer une Police municipale et le fait que le territoire soit totalement protégé.

Lorsque vous listez la liste de points de deal sur la Ville de Besançon, moi, je suis assez stupéfait que vous citiez dans une enceinte comme celle-ci, alors même que c'est retransmis sur Internet, la liste de points de deal. Moi, je serais les habitants de ces quartiers, je serais extrêmement choqué. Je me demande d'ailleurs si, d'un point de vue justice, ça ne peut pas être poursuivi, parce que moi, personnellement, cela me choque énormément.

J'ai bien entendu ce qu'ont dit le Préfet et le Procureur de la République, sur le quartier de Besançon, enfin sur le territoire de Besançon, sur les 5 dernières années, c'est l'un des 15 premiers quartiers de reconquête républicaine, très bien. C'est la création d'un commissariat à Planoise, la création de la Cité éducative, la création d'un centre de loisirs des jeunes de la Police nationale. La division par deux du nombre de points de deals sur le quartier de Planoise. Tout pour autant n'a pas été résolu. Ceci dit, ça veut dire quand même que sur le territoire bisontin, sur les cinq dernières années, il y a 60 personnels supplémentaires sur la seule Ville de Besançon, 38 au niveau national, dont 12 dans le cadre de la politique de sécurité du quotidien, et 22 au niveau des agents municipaux de la Police municipale. Donc 60 personnes supplémentaires, soit de la Police municipale, soit de la Police nationale, sur le secteur de la Ville de Besançon.

À Gauche, on a toujours été très clairs sur le respect du triptyque, un triptyque qui est très subtil à la fois entre l'éducation, la prévention et la répression. Jusqu'à preuve du contraire, jamais la répression totale n'a permis de tout résoudre, et aucun parti n'a le monopole de la sécurité ou de la justice, pas vous, et pas nous non plus. En même temps, c'est un équilibre extrêmement subtil qu'il faut savoir respecter.

On doit se réjouir du fait qu'aujourd'hui, le Beauvau de la Police s'ouvre, parce qu'effectivement, la Police nationale manque, de manière importante, de moyens, et que les formations sont là aussi beaucoup trop courtes.

Donc moi, j'espère qu'avec les différents parlementaires, à la fois de Gauche et de Droite, la situation de la Police nationale va évoluer.

Comme vous l'a dit tout à l'heure le Procureur, c'est vrai qu'on a une chance sur Besançon, c'est que le travail à la fois entre Police nationale et Police municipale est d'excellente qualité, et on doit s'en réjouir. Donc pour notre part, nous serons extrêmement attentifs, d'une part sur l'évaluation de cette convention, et voir si, effectivement, elle a bien été mise en œuvre, et comment on pourra globalement l'améliorer. On fera également extrêmement attention sur l'importance de la vidéoprotection et la proposition du procureur sur le fait d'avoir une vidéo protection mobile. Je pense que c'est vraiment une piste à laquelle il faut réfléchir. Mais c'est un débat quand même extrêmement intéressant, extrêmement sensible, et je crois que globalement, on doit tous s'écouter les uns, les autres, et personne, ni de Gauche, ni de Droite aujourd'hui, ne détient la vérité. On doit tous travailler pour la meilleure sécurité des Bisontins, et on sait que c'est un équilibre qui est extrêmement subtil. Je crois que ce débat mérite une totale dignité, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

**Mme LA MAIRE** : Merci.

Gilles SPICHER.

**M. Gilles SPICHER** : Merci Madame la Maire.

Je voudrais, encore une fois, vous remercier d'avoir organisé ce débat avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur. La qualité de ce débat a tranché singulièrement avec l'outrance et quelque peu la démagogie du tableau apocalyptique qui a été dressé ce soir par un certain nombre d'intervenants.

Alors, contrairement à ce qui a été dit, je pense que cette convention a une fonction de clarification très claire, enfin forcément, une fonction de clarification des fonctions respectives de la Police nationale et de la Police municipale.

Je cite les objectifs rapidement, rassurez-vous, j'en aurai pour moins de cinq minutes. Le renforcement de la Police de proximité, notamment auprès des commerces et des acteurs professionnels, la prévention et la lutte contre les incivilités dans les transports en commun, notamment. La prévention des violences scolaires, des comportements délinquants pour publics mineurs, la prévention des comportements addictifs, on en a parlé. L'insécurité routière, les troubles de voisinage et de la tranquillité publique, la violence, c'est très important, faite aux femmes et aux personnes fragiles. Ce qui est aussi important, respect du partage de l'espace public, notamment par rapport aux personnes en situation de handicap.

Je crois que ce sont bien ces faits-là qui constituent, au quotidien, une atteinte importante dans la vie de nos concitoyens, et de nos concitoyennes. Et donc c'est bien d'un besoin majeur de Police de proximité dont les habitants de notre Ville ont besoin, et pas d'une Police nationale *bis*. Chacun a ses fonctions. Il me semble donc que cette convention permet de sortir de la confusion dans les fonctions respectives des Polices nationales et municipales, et je crois effectivement que ça a été dit, je crois que ça clôt le débat sur la question des armes létales. Je reprendrai les propos de Monsieur le Préfet. Cette convention, il l'a jugée efficace et opérationnelle, ce n'est donc pas par idéologie que nous refusons les

armes létales, c'est bien parce que ça ne correspond pas aux fonctions d'une police de proximité qui doit répondre aux besoins de nos concitoyens.

Je signalerai également que, contrairement à ce que tu as dit Benoît, l'ensemble des organisations syndicales ne soutiennent pas l'armement de la Police municipale par armes létales. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur ALEM.

**M. Hasni ALEM** : Merci beaucoup.

Je suis un peu embêté, parce que j'avais prévu tout un argumentaire sur des questions de fond, parce que c'est un débat qui est extrêmement important, un débat surtout qui touche en premier les classes populaires, et on sait très bien que la sécurité, ça touche surtout les classes populaires. Je suis un peu embêté, parce que vu le niveau du débat, j'ai peur de paraître un peu décalé par rapport à ça. Je vais quand même essayer de discuter un peu par rapport à ça, parce qu'en écoutant certains, j'ai plus l'impression d'être à Bogota en 92 qu'à Besançon en 2020. Je vais quand même essayer un peu de débattre par rapport à ça, donc, je pense que c'est quelque chose de très important, la sécurité, cette thématique de la sécurité, qu'il ne faut pas laisser la Droite à l'Extrême droite. D'ailleurs, j'ai vu que pour certains, leur modèle de Police municipale, celle de Perpignan, de Louis ALIOT. Ça dit bien des choses sur la manière de gérer une ville s'ils étaient aux commandes.

Je pense donc qu'il faut d'abord se poser la question des deux débats très importants, c'est-à-dire la vidéosurveillance et l'armement de la Police municipale. Tout d'abord, je vais vous parler un peu de la vidéosurveillance, et je me posais la question de savoir si elle est dissuasive ou pas. Je ne vais pas épiloguer sur ça, le Préfet et le Procureur l'ont dit, elle n'a quasiment aucun effet dissuasif et quand elle est mise en place, c'est surtout dans l'optique de déplacer la délinquance. Donc voilà, clairement, je pense que ceux qui vous disent et qui disent que la vidéosurveillance a un effet dissuasif sont des menteurs, clairement.

Ensuite, la vraie question, c'est de savoir, est-ce qu'elle permet ou non d'élucider des infractions. C'est là que le débat peut se porter, et toutes les études sérieuses qui ont été menées ont montré que finalement, dans certains cas, dans certaines affaires, la vidéosurveillance peut avoir une utilité concrète, c'est vrai, mais qu'elle est loin d'être la panacée. Et la question qu'il faut se poser, c'est savoir comment est-ce que la vidéosurveillance réussit, dans un maillage d'outils liés à la sécurité, à pouvoir traiter la délinquance et la criminalité bisontine. C'est pour ça qu'à Besançon, l'idée d'étendre et d'étendre de manière extensive et infinie la vidéosurveillance ne se pose pas, parce qu'il faut avant tout déjà mener un audit pour savoir s'il y a besoin d'une nouvelle vidéosurveillance ou s'il n'y aurait pas besoin de vidéosurveillance, et surtout, savoir comment cette vidéosurveillance peut s'intégrer dans les outils qu'on a. Mais réclamer à cor et à cri comme ça, encore une fois, de la vidéosurveillance, de la vidéosurveillance, c'est de l'idéologie et de la démagogie, parce qu'on sait très bien, surtout dans les villes où il y a le plus de vidéosurveillance, qu'il n'y a pas moins de criminalité et moins de délinquance. Donc dire ça, encore une fois, c'est un mensonge. Donc c'est pour ça que moi, toutes ces questions me posent quand même souci, parce qu'on nous accuse d'être dans l'idéologie, d'être des angéliques, etc., mais lorsqu'on regarde factuellement les données qui existent, les données scientifiques, au bout d'un moment, si on veut comprendre la réalité, il faut se baser sur la science, sur ce que dit la science. Après on peut l'interpréter, chacun fait ce qu'il veut, mais on doit se baser sur ça. Et scientifiquement, factuellement, la vidéosurveillance a une utilité, très bien, mais ce n'est pas la panacée, et il faut faire une étude sérieuse sur ça. Et quand on demande, comme le font certains parmi nous, une extension de la vidéosurveillance, on est simplement dans le fait de jouer la peur, de jouer la division, et c'est clairement ce que certains ici souhaitent, pour faire peur à la population bisontine, pour ne pas leur donner envie de vivre ici. Clairement, c'est quelque chose contre lequel il faut qu'on se batte, et qu'on n'accepte pas cette décision. C'est pour ça que je suis très content que Benoît CYPRIANI travaille à ça de manière discrète, sans faire d'esclandre, malgré les sarcasmes de certains. Il y a du travail qui est fait, et clairement, le travail est là, et on verra les résultats. Il n'y a pas de souci par rapport à ça.

Maintenant, la deuxième question, c'est plus la question par rapport à l'armement de la Police municipale, et là, encore une fois, à titre personnel, en tout cas, je trouve qu'on est dans la démagogie. Parce que considérer que le fait d'armer des policiers permet de lutter contre la délinquance, c'est soit qu'on ne connaît pas la délinquance, qu'on n'a pas étudié la question, soit qu'on est encore dans la démagogie et dans le mensonge.

On va prendre l'exemple par exemple du grand banditisme et du terrorisme qui sont souvent liés en termes de modes opératoires. Que ferait un policier municipal armé d'une arme de poing de 9 mm face à une kalachnikov ? Rien. Je prends l'exemple de *Charlie Hebdo*, du Bataclan, des fusillades à Vienne. Qu'ont pu faire les policiers normaux face à eux ? Rien. Rien du tout, on a dû attendre l'intervention des services spécialisés pour lutter contre ça. Je dirais même que c'est presque criminel de vouloir envoyer

des policiers municipaux avec simplement des armes de poing de 9 mm contre des gens armés de fusils d'assaut. Il faut se poser véritablement les bonnes questions, donc c'est pour ça qu'il y a cette question de réinterroger la Police municipale et le rôle qu'on peut lui donner. Et c'est pour ça que cette convention Police municipale et Police nationale a cet intérêt-là, de réinterroger le rôle est de donner véritablement un vrai rôle à la Police municipale en complément de la Police nationale. C'est quelque chose qui me semble extrêmement intéressant, extrêmement important, et c'est pour ça qu'on soutiendra bien entendu ce rapport. On est très content par rapport à ça.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Abdel GHEZALI.

**M. Abdel GHEZALI** : Oui, je vais revenir sur un certain nombre d'éléments. D'abord, ça a été dit par Nicolas, c'est un sujet sensible, c'est un sujet compliqué, c'est un sujet difficile, et je pense qu'il y a des sujets sur lesquels, quelles que soient les valeurs qu'on peut porter ou quelles que soient les actions qu'on peut porter, le sujet de la sécurité intéresse tout le monde, et il n'y a pas, comme l'a dit Nicolas, de gens qui sauraient plus répondre ou plus vouloir protéger ses citoyens, ses concitoyens. Et je pense que Madame la Maire, avec la présentation qu'en a faite Benoît CYPRIANI avec des chiffres et avec des axes montre qu'on prend ça à bras-le-corps, et que ce n'est pas un sujet qui nous désintéresse.

La présentation faite par Monsieur le Préfet et le Procureur sur cette convention, ils sont restés dans leur rôle, montre qu'il y a un réel travail. Après, on peut ne pas partager. En tout cas, cette convention, elle a fonctionné par le passé, et elle fonctionne. Et ils ont salué le travail des différents Services et des différents élus qui travaillent autour de cela, et en premier lieu, le travail mené par Madame la Maire.

Monsieur FAGAUT, vous disiez qu'il y a beaucoup de choses qui ont disparu dans cette convention, ce n'est pas qu'il y a beaucoup de choses qui ont disparu dans cette convention, c'est que cette convention se veut de se fixer les grands axes, et vous avez parlé, par exemple, en disant : « *Il y a des choses qui ont disparu, les rodéos...* ». Ça, c'est quelque chose qui pèse chez les habitants, on le sait, d'autant plus dans les quartiers populaires. Ça n'a pas disparu, simplement, je crois que c'est dans l'article premier, avec les objectifs visés de la lutte contre l'insécurité routière. À l'intérieur de ces grands axes, évidemment, les rodéos sont intégrés dans cette convention.

Je voulais dire aussi que sur la vidéoprotection, vous dites que vous allez faire un moratoire, et qu'en gros, on va tout arrêter. Ce qui a été prouvé, et les chiffres qu'a donnés Madame la Maire et Benoît CYPRIANI montrent qu'il y a de la vidéoprotection ici à Besançon. C'est Monsieur le Procureur, je crois, qui disait... alors je ne sais pas le mot qu'il a utilisé, mais pour dire que ça quadrille bien toute la toute la Ville de Besançon. La question qui se pose, et le moratoire pourra peut-être répondre à ça, quand l'Opposition emploie le mot de « moratoire », c'est tout de suite : On va tout abandonner, on va démanteler l'ensemble des caméras. Je crois qu'il y a une question qui a été posée par rapport à cela, en disant vous allez démanteler, vous allez enlever des caméras. Ce moratoire permettra de répondre à ces questions, et je pense que la Ville de Besançon est bien dotée. C'est Benoît, je crois, qui disait que sur le Grand Est, on est la deuxième Ville ou une des villes où les caméras sont bien présentes. Je pense qu'on n'a pas à rougir du travail qu'on fait.

Je voudrais terminer par un mot quand même, parce que le quartier de Planoise a été cité. Évidemment, ça serait nier que de dire qu'il n'y a pas de problème à Planoise, mais je voudrais quand même dire, évidemment il y a des problèmes, mais il y a beaucoup de gens à Planoise qui y habitent, qui y travaillent, où il y a des écoles, des collèges, des lycées, des commerçants, une vie associative très dense, de l'accompagnement à la scolarité. Donc évidemment que la sécurité est un vrai sujet, mais je pense que ces gens-là répondent au quotidien pour faire en sorte que l'insécurité ne grandisse pas dans ce quartier. Et donc je voudrais quand même dire qu'à Planoise, il n'y a pas que de l'insécurité, mais il y a des forces vives et il y a des gens qui s'y battent matin, midi et soir.

**M. Kevin BERTAGNOLI** : Merci Madame la Maire.

Je partage les intentions de mon collègue communiste, effectivement, c'est un peu dommage qu'on n'arrive pas à avoir un débat apaisé sur cette question de la sécurité qui est effectivement un sujet qui touche à l'ensemble de la population.

Pourquoi défendre cette convention ? Tout simplement parce que le monde de la sécurité a besoin d'un cadre, de conditions et de compétences claires et définies pour pouvoir permettre aux différentes forces de sécurité de travailler ensemble. Je sais, on voit à quel point les cadres sont parfois difficiles à être respectés.

Moi, j'ai une inquiétude quand même de voir Monsieur FAGAUT mettre en avant des villes comme Béziers et Perpignan qui ne sont, je crois, pas forcément de la même couleur politique, et de la même valeur que le sien, enfin j'espère. Du coup, ça pose une question en termes de valeur.

Que dire d'autre ? Je pense que la plupart de mes collègues ont plutôt bien répondu. Moi, je défendrai évidemment cette convention, et notre Groupe défendra cette convention qui est pour nous la base dans les questions de sécurité. C'est de permettre à nos professionnels de sécurité, qu'ils soient nationaux ou municipaux, de travailler dans les meilleures conditions et de travailler ensemble.

**Mme LA MAIRE** : Anthony POULIN.

**M. Anthony POULIN** : Alors moi, je suis quand même toujours surpris de l'irrespect dans lequel s'inscrivent certains propos, alors même que l'attitude dans laquelle sont ces personnes-là demanderait une tolérance zéro sur tous les points, alors que les règles de base de notre assemblée ne sont pas respectées.

Ceci étant dit, sur la question budgétaire, Monsieur PIGNARD, on aura l'occasion de regarder ensemble, si vous le souhaitez, mais d'ores et déjà, c'est transparent, puisque dans le budget que vous avez voté, les lignes sont assez claires. C'est la ligne 2 500, notamment en fonctionnement. Après, vous avez le fonctionnement en recettes. Je vous donne juste un chiffre de 542 000 € sur la question du fonctionnement. Vous allez recevoir les documents préparatifs de notre débat d'orientation budgétaire, et vous verrez que nous mettrons de l'argent pour l'entretien de notre parc de caméras. C'est un arbitrage que nous avons pris ensemble, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Sur la convention, précisément, je souhaitais dire également que cette convention est une convention qui nous permet, de manière lisible et transparente, de dire que chacun a son rôle et que chacun a sa place. C'est quand ce rôle et cette place sont coordonnés que nous agissons efficacement. C'est pleinement dans notre rôle que nous agissons, et je tenais véritablement à saluer le travail mené par notre Maire, Anne VIGNOT, et par notre adjoint à la sécurité, Benoît CYPRIANI, qui a la confiance de toute l'équipe, et qui voit les réalités en face au quotidien, en agissant de manière active avec l'ensemble des acteurs.

Le temps que nous venons de vivre avec un Préfet, un Procureur, un Divisionnaire qui viennent nous parler des questions de sécurité, de manière totalement transparente, et dans lesquelles nous pouvons les interroger, illustre véritablement la qualité du travail que nous menons avec l'ensemble de ces acteurs. Cette convention, c'est du coup également une convention de la confiance, et de la confiance avec les habitants et les citoyens, puisque c'est un vrai enjeu que de rapprocher perpétuellement les habitants des services de police et des institutions et de les faire participer à leur propre sécurité, en instaurant cette confiance à tous les niveaux. C'est ce qui permet aussi de désamorcer, dans des conditions de prévention, un certain nombre de questions.

Ce que nous venons de vivre, notamment avec le Préfet et le Procureur, nous montre qu'on est loin des chiffres et de la vision apocalyptique que certains veulent entretenir, et que le maintien de l'ordre, la police répressive, eh bien oui, c'est le rôle prioritaire de la Police nationale. Dans nos fonctions à nous, nous avons, en tant que Police municipale, d'autres missions, et c'est cela qui est précisé dans la convention. Je voulais donc véritablement remercier le travail qui est fait, parce que l'enjeu, c'est d'agir dans le concret, sur le terrain, à l'écoute des Bisontins, plutôt que parfois réagir ou surréagir dans la surenchère perpétuelle du haut de son siège.

**Mme LA MAIRE** : Oui, Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Vous connaissez le soin que j'apporte à appuyer mes propos sur les propos de Bisontins qui ne sont d'ailleurs pas forcément à généraliser. « *On n'en peut plus. Parfois, quand j'ouvre ma porte, je vois les toxicomanes se piquer devant moi, devant mes enfants. Il y a des excréments partout. Ça fait un moment que la situation s'est dégradée, je dois faire attention où marchent les petits pour éviter qu'ils ne se mettent les pieds sur une seringue. Personne ne fait rien pour nous ici* ». Ces mots ce sont ceux d'une locataire de Planoise qui ont été rapportés dans l'Est Républicain il y a quelques jours.

Si je me suis engagé en politique, il y a huit ans maintenant, c'est précisément pour ne pas rester silencieux et indifférent devant cet appel à l'aide. L'insécurité a cela de surnois qu'elle frappe au quotidien d'abord les plus fragiles et les honnêtes gens. Et dans certains quartiers de Besançon, elle détourne l'avenir d'une partie de la jeunesse. C'est pourquoi elle ne mérite, selon moi, ni angélisme, ni idéologie, ni caricature. Le droit à la sécurité et à la tranquillité publique, le droit de vivre dans un environnement propre, sans tags, sans affichage sauvage, est un des droits les plus élémentaires pour tous les citoyens, dans tous les quartiers de Besançon.

Je salue le discours solide, franc et engagé du Procureur de la République et de Monsieur le Préfet à affronter la délinquance. Tout le monde sait ici que la tâche est difficile, mais même si les moyens attribués à la sécurité par le ministère de l'Intérieur sont à la hausse, la réponse nationale ne peut être, comme vous semblez le penser, l'unique réponse aux problèmes d'insécurité qui pourrissent le quotidien des Bisontins.

Madame la Maire, au même titre que Monsieur le Procureur ou Monsieur le Préfet, vous représentez l'autorité. Vous êtes officier de Police judiciaire. Pour la fonction à laquelle vous avez aspiré, le mot « sécurité » ne peut pas et ne doit pas être un mot tabou. Ne restez pas spectatrice, ne restez pas dans la posture et l'idéologie qui ont empêché Monsieur CYPRIANI tout à l'heure de prononcer le mot « sécurité ». Cela fait 6 mois que nos courriers de propositions restent sans réponse, et que votre silence et celui de l'adjoint nous heurtent profondément. La situation est malheureusement trop grave, notamment dans le quartier de Planoise, pour s'accommoder de l'inaction et du silence. J'en profite d'ailleurs pour évoquer la situation du personnel de la Maison des services au public qui est à bout. Ils travaillent chaque jour dans la crainte, avec la boule au ventre.

Je ne devrais pas avoir, après six mois de mandat, à solliciter, ce soir, la réunion urgente du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance que vous présidez. Je suis ravi de vous avoir entendu l'annoncer tout à l'heure, mais j'aurais aimé qu'elle puisse se tenir beaucoup plus tôt.

Il devient urgent que vous deveniez la cheffe de file auprès de l'ensemble des acteurs de la sécurité publique. C'est loin d'être le cas malheureusement aujourd'hui.

J'ai entendu Monsieur POULIN partager la position des élus écologistes, et je la respecte, selon laquelle l'essentiel de l'action doit se porter sur la prévention de la délinquance. La prévention est importante, elle est fondamentale, mais vous pouvez dépenser des dizaines et des dizaines de milliers d'euros dans des politiques éducatives ou des politiques de prévention nécessaires, tant que le trafic de drogue rapportera de l'argent facile, c'est-à-dire qu'il permettra à un guetteur de gagner en quelques jours ce qu'une personne honnête, au prix d'efforts, gagne en plusieurs mois, alors vos efforts, louables, seront réduits à néant.

Je ne sais pas combien de temps il me reste, je voulais aborder la convention.

**Mme LA MAIRE** : Quinze secondes.

**M. Laurent CROIZIER** : Quinze secondes, j'aborderai donc la convention dans une deuxième intervention.

Je vous remercie, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE** : Madame LEMERCIER.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Merci Madame la Maire.

Je voulais juste apporter une petite rectification. Tout à l'heure, Monsieur le Procureur a dit qu'il y avait assez de caméras fixes, il n'a pas dit qu'il y en avait trop. Puis, il a dit qu'il faudrait imaginer mettre des caméras mobiles, cette fois. Il me semble que vous avez acquiescé à ce moment-là, quand il l'a formulé, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE** : En fait, je vais être rapide sur cette question-là. Simplement, et on reviendra tout à l'heure sur les chiffres, sur le nombre de caméras, etc., c'est juste que les caméras mobiles, on en a déjà. C'était juste pour ça. On en avait discuté avec lui.

Et en fait, ce que vous oubliez peut être tous, je ne sais pas pourquoi, il y a une espèce de sidération peut-être du fait d'avoir entendu Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur. C'est la première fois qu'ils viennent dans cette assemblée, la première fois ! Et s'ils sont là, c'est parce que justement, on a travaillé ensemble, et c'est bien parce que la sécurité est au cœur de nos préoccupations que je suis ici avec vous, en train de parler de façon très concrète, avec aussi l'État, la Police nationale, la justice. Nous sommes en train de regarder l'ensemble des dispositifs que nous pourrions déployer, ceux qui avaient déjà été mis en œuvre. Je tiens à dire quand même qu'effectivement, Monsieur le Préfet a relisté tout ce qui avait été mis en œuvre dans le mandat précédent, dont certains élus d'ailleurs étaient déjà acteurs.

On a fait une analyse très précise de là où les choses ne semblaient pas suffisamment consolidées, si d'autres dispositifs existaient, et si nous devons regarder ensemble à les consolider. C'est le travail que nous sommes en train de faire avec beaucoup de précision, parce que quand on veut mettre en place des dispositifs, comme vous le dites tous... Je suis très heureuse de savoir que vous êtes des élus très

attachés à la précision, et c'est pour ça que nous travaillons de façon très fine. Nous regardons un ensemble du système qui existe, et voir ce qui peut nous manquer.

Le Conseil des droits et devoirs des familles, c'est quelque chose qui nous intéresse à mettre en place sur Besançon, mais pas que ça. Nous sommes en train de regarder, et Monsieur le Procureur, quand je l'ai rencontré il y a une semaine, me disait qu'il allait se rapprocher du Procureur de Lyon, et de la Maire de Vaulx-en-Velin, parce qu'en fait, ils ont mis un dispositif qui renforce le travail du Procureur. Parce que le Procureur a besoin de renfort, et c'est ce qui a déjà été fait, ils ont déjà bénéficié d'un certain nombre d'accompagnements qui permettent une justice qu'ils appellent aujourd'hui « de proximité ». Donc, c'est bien de tout ça dont il est question en ce moment, nous sommes en train d'y travailler de façon très fine, et on vous apportera, au cours des prochains Conseils Municipaux, l'ensemble des dispositifs qui vont venir consolider le système de sécurité et de tranquillité publique sur lequel nous sommes en train de travailler.

Donc oui, je suis contente que vous soyez tous à amener des réflexions et des analyses sur cette convention, simplement, je rappelle que quand vous la critiquez, vous critiquez aussi le travail qui a été fait avec le Préfet et la justice. Je tenais juste à le dire.

Je redonne la parole au prochain.

Il y a Karima ROCHDI qui souhaitait la parole, et je donnerai la parole ensuite à Agnès MARTIN.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci Madame la Maire.

Je poursuis mon intervention, et je veux juste préciser qu'en fait, quand on est dans le domaine public, on parle plutôt de vidéoprotection que de vidéosurveillance. D'ailleurs, c'est écrit dans le rapport, et ça serait bien de le modifier.

Je disais qu'en fait, chaque passage de cette convention a besoin d'être précisé, et que nous pourrions y passer la soirée. Du coup, je vais aborder seulement quelques points.

Premier point. Vous parlez de renforcement et de développement de la Police de proximité, notamment auprès des commerces, des acteurs professionnels, des établissements scolaires, de lutter contre les incivilités commises sur l'espace public. La vraie question est : Comment comptez-vous renforcer ces missions ? Avec quel effectif ? Selon quel horaire ? C'est par là qu'il aurait fallu commencer, cela aurait évité d'en rester au niveau des intentions. Le renforcement des missions passe forcément par une hausse des effectifs. Dans la convention, vous n'en précisez ni le nombre ni l'échéance. Vous connaissez les difficultés pour recruter des profils adéquats à Besançon. C'est par l'attractivité des postes que nous obtiendrons des candidatures adaptées et en nombre, que nous parviendrons ensuite à fidéliser ces recrues à Besançon.

Vous savez pertinemment que nombre de policiers municipaux se forment dans notre Ville, et ensuite, partent vers d'autres collectivités plus attractives. Attractivité qui passe par la reconnaissance de leur travail, une définition claire de leurs missions, une volonté politique affirmée, des conditions d'exercice matériel à la hauteur des enjeux. Vous savez pertinemment, Madame la Maire, que la prévention passe par une présence amplifiée de la Police sur la voie publique, avec des horaires appropriés et élargis. Il faut donc en créer les conditions, ce que vous ne faites nullement.

Deuxième point. Vous souhaitez que la Police municipale fasse de la prévention contre les violences faites aux femmes. On ne peut que le partager, mais les questions sont multiples. Comment ? À quel moment ? À quel endroit ? Avec quelle formation ? Quel lien établir avec les associations qui interviennent dans ce domaine ?

Troisième point. Les horaires de la Police municipale du lundi au mercredi, de 7 h 00 à 19 h 30, et du jeudi au samedi de 7 h 00 à 22 h 00. Cet élargissement trop modeste concerne-t-il la ville entière ou seulement le secteur centre-ville Boucle ? Et le dimanche, et en période nocturne, surtout à partir du jeudi ? Les incivilités, les nuisances, les violences, la délinquance prennent-elles congé le dimanche ? Diminuent-elles pendant la nuit ? La réponse, vous la connaissez aussi bien que nous.

Quatrième point. Vous préconisez une politique de lutte contre le stationnement anarchique et le stationnement gênant au centre-ville sans établir la distinction avec les véhicules des professionnels de santé et des artisans, une volonté que vous ne généralisez pas d'ailleurs sur l'ensemble des quartiers de la ville, puisque les agents ont ordre de ne pas verbaliser sur certains secteurs, pour des raisons que je vous laisse expliquer vous-même ou peut-être votre adjoint. Vous exprimez, dans cette convention, une volonté de procéder à des opérations flash sur le stationnement. Madame la Maire, mettez alors en place d'une façon progressive la vidéooverbalisation, en utilisant le réseau des caméras de protection existant, en activant des options supplémentaires, qui peuvent prendre en compte les

autorisations de stationnement possibles. Une opération à coût zéro qui permettrait de rationaliser la lutte contre le stationnement gênant, avec une réactivité optimale, tout en permettant aux policiers municipaux présents sur la voie publique, de se concentrer sur d'autres missions de sécurité et de proximité.

Cinquième point. Aucune indication n'est donnée concernant le matériel à disposition des policiers municipaux dans l'exercice de leurs missions. Combien de pistolets à impulsion électrique ? Combien de générateurs aérosols ? Combien de caméras individuelles ? Combien de véhicules ? Combien de VTT ? Et d'ailleurs, dans le cadre d'élargissement et d'adaptation des moyens, pourquoi ne pas, par exemple, créer une brigade canine bien réclamée par les policiers municipaux ?

Sixième point. Dans le cadre des missions spécifiques, les policiers municipaux sont amenés, dans le cadre de la tranquillité des habitants, à aller dans les halls des immeubles, dans les parties communes, et nous savons tous ce qu'il s'y passe. Vous préconisez, aux policiers seulement, de constater par un rapport le délit, sans préciser ce qu'ils doivent faire des auteurs de ce délit. Madame la Maire, il ne faut pas oublier l'article 73 du Code de procédure pénale qui dit : « *Dans le cas de crimes flagrants ou de délits flagrants, punie d'une peine d'emprisonnement toute personne à qualité, pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche.* » Madame la Maire, le texte est clair, il ne s'agit pas seulement de rédiger un rapport, il faut interpeller.

Septième point. La Ville dispose d'un centre de surveillance urbaine.

**Mme LA MAIRE :** Excusez-moi, Madame ROCHDI, mais il faut que vous terminiez.

**Mme Karima ROCHDI :** Je n'en ai que pour quelques secondes.

**Mme LA MAIRE :** Alors quelques secondes, parce que vous êtes en train de dépasser votre temps.

**Mme Karima ROCHDI :** Je conclus, merci.

Ce centre installé dans les ateliers municipaux, vous savez très bien, Madame la Maire, que ce lieu devient inadéquat et obsolète. Les agents manquent de place, et le mur d'écrans est saturé. Il était prévu de le déplacer vers des lieux plus adaptés, je ne sais pas où vous en êtes.

Donc pour conclure, vous l'avez compris, Madame la Maire, cette convention brille avec ses insuffisances et ses incohérences. En effet, si on veut faire partager des missions communes à des policiers issus de deux corps différents, avec des missions différentes, il faut que leur capacité d'intervention se rapproche d'autant plus que les policiers municipaux sont souvent primo-intervenants.

**Mme LA MAIRE :** Madame ROCHDI, est-ce que vous avez conscience et vous savez, parce que vous avez été élue, vous avez été en responsabilité...

**Mme Karima ROCHDI :** Tout à fait.

**Mme LA MAIRE :** Vous savez que la localisation du CSU est confidentielle. Est-ce que vous avez conscience que vous faites des fois des erreurs qui sont un peu graves ?

**Mme Karima ROCHDI :** En tout cas, il était prévu de le délocaliser.

**Mme LA MAIRE :** Non, mais c'est sûr, mais quand même.

**Mme Karima ROCHDI :** Donc je conclus mon intervention.

**Mme LA MAIRE :** Non, mais c'est bon, vous avez terminé votre temps, et puis en plus, vous m'avez dit que vous étiez en train de conclure, vous êtes en train de conclure en plus en donnant des éléments confidentiels. On va s'arrêter là, je vous en prie.

**Mme Karima ROCHDI :** Si vous me laissez conclure, j'en ai pour deux secondes.

**Mme LA MAIRE :** Non, c'est très bien comme ça. J'ai fait de même avec les autres.

**Mme Karima ROCHDI :** Merci pour votre attention, Madame.

**Mme LA MAIRE :** Très bien. Malgré tout, je voudrais quand même apporter deux, trois petits éléments, et puis on reviendra bien sûr sur toutes les questions que vous vous posez, mais il me semble un peu urgent et important d'apporter des informations qui nous viennent de la Police nationale. Les chiffres, c'est toujours la même façon, certains diront que ce ne sont pas les bons chiffres. Je vais vous donner les chiffres justement qui nous ont été donnés par la Police nationale, je pense que ça intéressera tout

le monde. Ils concernent les nombres de policiers municipaux. C'est un comparatif dans la zone Grand Est Bourgogne Franche-Comté, donc deux grandes régions. Strasbourg, 157 policiers municipaux pour 277 270 habitants. Reims, 120 policiers municipaux pour 184 076 habitants. Metz – alors je n'ai pas les mêmes chiffres que vous Monsieur FAGAUT – 87 policiers municipaux pour 117 492 habitants. Nancy, 64 policiers pour 105 162 habitants. Dijon, 63 pour 155 114 habitants. Je crois qu'ils sont en train de recruter. Besançon, 63 pour 116 676 habitants. Nous sommes donc ici dans une Ville qui a beaucoup de policiers municipaux. Quand on discute, il faut qu'on objective et qu'on se dise bien les choses. C'était à mon sens extrêmement important.

Ensuite, je tiens aussi à dire encore une fois que ce que vous dites remet en cause tout le travail qui a été fait avec le Préfet, avec le Divisionnaire et le Procureur. Mais j'entends, et sans doute ils seront heureux d'entendre les remarques que vous avez faites.

Il y a quelqu'un qui a parlé tout à l'heure des cérémonies de mariage, vous vous rappelez que maintenant, les cérémonies de mariages ont justement lieu en salle Courbet. Ça évite la question de la tranquillité publique qui était remise en cause sur l'espace public, et je dois dire que depuis, ça se passe très bien. C'est un choix aussi que nous avons tous fait ensemble, en responsabilité dans le mandat précédent.

Je redonne la parole à ceux qui veulent la prendre et qui n'ont pas encore parlé.

Agnès MARTIN, c'est vrai.

**M. Anthony POULIN** : C'est juste une précision pour les chiffres, afin qu'il n'y ait pas de confusion.

**Mme LA MAIRE** : Ah oui, pour les chiffres.

**M. Anthony POULIN** : Tout à l'heure, je vous précisais sur les crédits d'exploitation en fonctionnement, mais là j'ai fait les calculs agrégés avec le personnel et l'ensemble des actions que nous menons pour répondre très précisément à Monsieur PIGNARD sur la question du coût de la sécurité, nous arrivons à une somme totale de l'ordre de 3,5 M€. Tout à l'heure, j'étais bien que sur une partie de ces sommes-là. C'est pour qu'il n'y ait pas de confusion ou surinterprétation. Je pourrais vous détailler toutes les lignes, je me tiens à votre disposition.

**Mme LA MAIRE** : Je tiens aussi à dire que les demandes que Madame ROCHDI avait faites sur le nombre de gilets, enfin le matériel nécessaire, ont du coup fait l'objet d'une réponse que nous avons faite, mais que nous tenons bien sûr à disposition aussi pour ceux que ça intéresse. Est-ce qu'il y a d'autres questions lors de ce débat ?

Oui, Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Oui, merci, pour ma seconde intervention.

**Mme LA MAIRE** : Ah pardon, je n'ai toujours pas donné la parole à Agnès...

**M. Laurent CROIZIER** : Ah oui, il y a Madame MARTIN qui attend la parole.

**Mme LA MAIRE** : Oui, oui, excusez-moi, Monsieur CROIZIER. Madame MARTIN, vous êtes loin, excusez-moi.

**Mme Agnès MARTIN** : Merci beaucoup, Madame la Maire.

Alors moi, je vais aborder un autre aspect, la tranquillité publique du cadre de vie. Ma question, c'est qu'attendent les Bisontins de leur nouvelle Municipalité écologiste afin d'améliorer leur qualité de vie au quotidien ? Ils sont en droit de voir apparaître dans cette nouvelle convention la mise en place d'une brigade verte, afin de promouvoir une certaine conception de la propreté de la Ville et du savoir-vivre ensemble, en luttant contre les incivilités, déchets dans les espaces publics, affichage sauvage, déjections canines sur les trottoirs, et de la prévention et de la pédagogie. Ils sont en droit de voir apparaître dans cette nouvelle convention la mise en place d'un renforcement de la mission des gardes champêtres contre les dépôts sauvages, ordures ménagères, bouteilles, gravats, mobiliers, électroménager, afin de protéger leur environnement, les forêts, les collines, le Doubs, et lutter contre la pollution. Ils sont en droit de voir apparaître dans cette nouvelle convention la mise en place d'un code de la rue, en particulier en zone 30, en zone partagée ou en centre-ville, pour favoriser les modes de déplacement doux, pour une cohabitation apaisée des piétons, des vélos, des voitures, afin de protéger les personnes les plus vulnérables : enfants, personnes âgées, handicapés.

Les Bisontins attendent de leur Maire écologiste des mesures concrètes qui améliorent sans plus attendre leur cadre de vie, protègent leur santé et leur environnement. Je voulais aborder cet aspect.

Merci Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE :** Vous êtes plusieurs à l'avoir abordé, je vous remercie, parce que c'est effectivement quelque chose qui va être travaillé. Il faut savoir que nous sommes en train – et je pense que peut-être Benoît CYPRIANI va en parler – de travailler à un projet de direction, c'est comme ça qu'on l'appelle, c'est-à-dire une réorganisation du service de tranquillité publique. Et comme c'est un travail qui se fait avec eux, il y a eu effectivement de la part des uns et des autres la demande d'une diversification de leur implication sur l'espace public, y compris sur l'aspect environnemental, et on en est très heureux, parce que nous avons effectivement besoin d'interventions de nature très, très différente. Donc oui.

Juste tout à l'heure, je voulais aussi redire que sur la question des délits, effectivement, dans la convention, il est bien expliqué la façon dont ils interviennent quand ils voient un délit, et c'est quelque chose que Benoît CYPRIANI vous redonnera comme élément. C'étaient encore quelques éléments supplémentaires.

Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER :** Merci Madame la Maire.

Toute première remarque, je doute que la Police nationale se soit octroyé le droit de rectifier le moindre mot que vous ayez apporté dans la convention. Quand je ferai mes commentaires, c'est bien au travail de la Municipalité auquel je m'adresse.

Quand on compare les deux conventions, effectivement, on voit bien la patte de Monsieur CYPRIANI, et on voit bien, dès la lecture de l'article 1, sa volonté de retirer tout ce qui pourrait s'apparenter à de la sécurité, mot dont je rappelle il n'a pas prononcé la moindre syllabe tout à l'heure.

Vous enlevez toute notion de priorité de lutte contre les cambriolages, c'est effectivement de la sécurité, même si ça apparaît sous un terme peut-être plus générique. La lutte contre les rodéos urbains qui sont de vrais fléaux pour les Bisontins. C'est là qu'on voit la cohérence, et c'est là qu'on voit que l'idéologie de Monsieur CYPRIANI ne tient pas, ne tient plus en tout cas. C'est qu'ensuite, article 3, on retrouve la surveillance des établissements scolaires, celle des transports publics, celle des manifestations festives qui, au niveau urgence attentat du plan Vigipirate sont de véritables missions de sécurité. On retrouve également la participation au dispositif « tranquillité vacances », la visite des communs d'immeubles dans le cadre du groupe local de traitement de la délinquance. Et là encore, ce sont des missions de sécurité qui peuvent, en fonction des rencontres, devenir d'ailleurs extrêmement dangereuses.

Là où je suis plus inquiet encore, c'est sur le flou qui entoure l'opérationnel. Cette convention est d'une imprécision qui m'apparaît assez inquiétante pour nos policiers municipaux et pour les Bisontins. Vous engagez les policiers municipaux non seulement dans des missions où vous leur faites porter la responsabilité de prendre des décisions sans avoir eu de consignes précises, mais aussi dans des missions dangereuses, sans posséder l'armement qui leur permettait de se protéger et de protéger les Bisontins. Je vous rappelle que le 24 décembre, ils ont eu à garder un lieu de culte. Nous sommes en vigilance attentat.

Là, il y a un grave problème d'insécurité, mais juridique cette fois, pour nos policiers municipaux. Madame VIGNOT, je vais vous citer deux articles du code de déontologie des policiers municipaux.

Article 11 : « *En cas de crime ou de délit flagrant, l'agent de police municipale doit en conduire l'auteur, sans délai, devant l'officier de Police judiciaire de la Police nationale.* »

Article 19 : « *L'agent de Police municipale est tenu [vous décomptez de mon temps quand vous ne m'écoutez pas, Madame VIGNOT, s'il vous plaît] de se conformer aux instructions du Maire* » sauf qu'il n'y a pas d'instructions claires de la Maire de Besançon, et pas plus de l'adjoint.

Moi, j'aimerais donc, ce soir, que vous répondiez à cette question et que la réponse soit consignée dans le procès-verbal du Conseil Municipal, donc selon le règlement, qu'elle ait une valeur juridique. Quelles sont vos consignes lorsqu'un policier municipal, en cas d'extrême danger, doit choisir entre protéger les citoyens et protéger sa vie ?

Je vous remercie de la réponse.

**Mme LA MAIRE :** Tu veux répondre ?

**Mme Elise AEBISCHER :** Oui, juste quelques éléments, parce que Karima ROCHDI a parlé effectivement de la lutte contre les violences conjugales qui est, je pense, quelque chose qui nous mobilise toutes et tous. En tant qu'élus, on a eu quelques chiffres effectivement qui ont été donnés par

le Procureur de la République et par le Préfet, avec lesquels nous avons l'habitude de travailler. Je pense notamment au groupe de travail départemental animé par le Préfet contre les violences conjugales.

Déjà, la première des opérations, c'est le préventif, puisque là, on est quand même souvent effectivement sur des scènes de violence qui se passent dans le cadre privé, donc c'est difficile effectivement d'intervenir avant d'avoir l'information. Donc le préventif, c'est évidemment tout le travail qui est fait sur l'éducation fille/garçon, la promotion aussi effectivement d'un certain nombre d'outils. Je pense notamment au numéro 39.19. C'était le choix d'ailleurs de la Ville de Besançon de mettre sur la façade de la mairie aux mois de novembre et décembre ce numéro, pour que justement, une femme victime de violence puisse déjà avoir une écoute. Effectivement, c'est promouvoir un certain nombre d'outils, c'est aussi mettre au plus proche effectivement la femme victime de violences, avec une possibilité de pouvoir porter plainte. Et moi, je pense notamment à la convention qui a été signée par la Maire de Besançon en tant que Présidente du Conseil de surveillance du CHU qui permet justement de pouvoir recueillir la parole des plaignantes directement à l'hôpital pour justement accélérer le processus de sortie de cette femme de la situation dans laquelle elle est.

Je pense évidemment au soutien associatif. Vous avez cité effectivement que nous avons des associations très actives sur le territoire, très complémentaires, avec d'une part un travail social, avec des conseils juridiques. La Ville de Besançon est engagée auprès de ces associations, engagée sur des processus aussi dans le cadre du contrat de Ville. Et on a aussi ce projet de Maison des femmes qui permet justement à une femme victime de violences de se poser la question en disant : « *Mais comment est-ce que je peux faire pour sortir de cette spirale-là ?* » On sait qu'une femme qui est victime de violences va avoir plusieurs interlocuteurs, et le but, c'est aussi de pouvoir rapprocher ces interlocuteurs pour que plus jamais une femme ne se sente oubliée, perdue, et faciliter le plus possible ce travail-là. On le fait donc en bonne intelligence avec la Préfecture, avec les services de Police, avec les services de gendarmerie.

Tout à l'heure, on parlait aussi effectivement de deux cofinancements, celui du téléphone grand danger, qui effectivement permet de sauver des femmes qui, lorsqu'elles seront face à leur bourreau, de pouvoir prévenir tout de suite les forces de police. C'est aussi le cofinancement d'un intervenant social au commissariat. C'était il y a deux, trois Conseil Municipal que nous avons voté celui-ci, donc une convention avec l'association France victimes, qui permet justement d'avoir des experts sur ces thématiques-là, au plus près à la fois des victimes lorsqu'elles vont porter plainte, et qui, de manière générale, animent une sensibilisation permanente auprès des acteurs de la justice sur ces thématiques-là.

**Mme LA MAIRE :** Monsieur FAGAUT Juste, pardon, excusez-moi, Monsieur FAGAUT, mais pour un Conseil Municipal qui ne veut pas faire de débats, pouvez-vous me dire depuis combien d'heures nous sommes en train de parler ? Trois heures.

Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT :** C'est certainement parce que c'est un sujet important, qui mérite vraiment que nous nous penchions dessus.

Pour répondre aux propos de Nicolas BODIN, nous avons effectivement des philosophies et une approche complètement différentes. Par rapport aux différents lieux évoqués sur Planoise, les habitants ne sont pas choqués, ils sont surtout terrorisés de vivre dans ces lieux, connus par tous puisqu'il y a les tarifications des produits stupéfiants sur les murs.

En termes de chiffres, Madame la Maire, vous rappelez qu'en fin d'année Metz a embauché 20 policiers municipaux de plus pour porter à 115 policiers municipaux sa police municipale et que Dijon est en train de recruter 30 policiers municipaux de plus. Monsieur POULIN, sachez que la ville de Metz est à 5,5 M€ de fonctionnement pour sa police municipale, soit 2 millions de plus que nous.

Monsieur BERTAGNOLI et Monsieur ALEM, je voudrais vous rappeler que c'était M. PUJOL, maire Les Républicains de Perpignan, qui a porté cette police municipale. Ce n'était pas la personne à laquelle vous pouvez faire référence, avec des références nauséabondes vous concernant.

Concernant Besançon... (*Silence*).

**Mme LA MAIRE :** Pour vous donner des chiffres...

**M. Ludovic FAGAUT :** Je voudrais tout de même pouvoir terminer, si vous me le permettez.

**Mme LA MAIRE :** D'accord, excusez-moi.

**M. Ludovic FAGAUT** : J'attendais simplement que vous soyez attentive à ce que nous pouvons vous dire.

Pour vous rappeler où j'en étais tout à l'heure, Besançon, c'est plus de 50 points de deal. C'est aujourd'hui une vraie plaque tournante de l'Est de la France. Je cite M. le préfet, il déclare qu'il y a un vrai système prémafieux sur le territoire bisontin et parle de narcotrafiquants présents sur le territoire bisontin.

Je reviens également aux missions de nos policiers municipaux. Pourquoi ne pas les élargir vers les faits de tapage nocturne, d'ivresse sur voie publique, vers les conflits de voisinage, en laissant cette fois à la police municipale la possibilité d'être davantage disponible pour les trafics de stupéfiants, mais bien sûr en leur apportant les équipements nécessaires à tout cela ? C'est dans votre pouvoir.

Concernant les horaires, il faut bien entendu travailler en direction des agents, mais d'autres polices municipales de France travaillent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Des questions vous ont été posées sur la vidéoprotection, il serait intéressant que vous puissiez y répondre pour que nous sachions votre politique en stratégie de maintenance si, sur nos 180 caméras, certaines étaient en panne, et si vous avez une projection en matière de développement. Toujours à Metz, qui est dans la même strate, ils prévoient 1 000 caméras à horizon 2026. Je ne dis pas qu'il faille faire la même chose, mais en tout cas il y a un vrai besoin. Je crois que chaque Bisontin a droit à ce que sa rue, ou au moins son secteur, soit bien pourvu en caméras de vidéoprotection.

À quand les vidéoprotectons dites « intelligentes » qui permettent de détecter elles-mêmes des mouvements inadaptés ou suspects ? Aujourd'hui, nous sommes en capacité de pouvoir le porter sur notre territoire.

À quand cette brigade canine, avec des chiens qui ont déjà prouvé leur efficacité ?

À quand des médiateurs assermentés qui travailleront en lien avec les polices pour renforcer ce lien social, mais aussi intervenir le cas échéant ?

À quand un numéro d'assistance de recueil d'informations et de signalement d'incidents, ou un espace d'accueil de proximité, ou un poste de police municipale mobile ?

À quand des bornes d'appel pour les citoyens comme à Nice ? Je vous rappelle que c'est grâce à cela que le terroriste de la basilique a pu être appréhendé et que la police municipale est à nouveau intervenue en primo-arrivant.

À quand ce travail avec les bailleurs sociaux pour mettre en place une continuité de service de sécurité de la population en créant, par exemple, comme à Paris, ce GPIS, Groupement interbailleurs de surveillance ? C'est un vrai enjeu de sécurité urbaine.

J'aurais également pu vous parler d'une unité de transport pour lutter contre la fraude et les agressions.

Enfin, je ne vais pas revenir sur les chiffres que vous dites ne pas avoir. Ce qui est incompréhensible, c'est qu'en page 8 du rapport est clairement écrit que vous avez toutes les statistiques mensuellement, avec la réunion mensuelle sur la tranquillité publique. Peut-être les avez-vous encore oubliées sur votre bureau, comme la dernière fois ? Vous nous l'aviez mentionné de la sorte. Nous trouvons cela fort dommageable que vous ne puissiez pas nous les transmettre.

Pour terminer sur les rapports à la loi et au droit, j'aurais simplement une question concernant certaines manifestations sur la voie publique, qui engendrent parfois un certain trouble à l'ordre public. Pouvez-vous dénoncer et condamner ces excès ici, en séance ?

Pour conclure, vous n'êtes pas au rendez-vous de la sécurité des Bisontins et vous en aurez bien sûr la responsabilité. Nous ne « jouons » pas, c'est le mot que vous avez employé tout à l'heure, avec la sécurité de nos familles, de nos agents, de nos policiers municipaux, sous couvert d'une idéologie. La sécurité est un enjeu d'importance, elle a un impact fort sur notre territoire, auprès des habitants, en matière d'image, et dimensionne notre qualité de vie. C'est un besoin fondamental.

Cette coordination, cette coopération, ne peut être efficace que si tous les potentiels de notre PM sont développés, surtout en arrêtant de la contester en remettant les enjeux sur le dos de l'État. Nos agents ont besoin d'un appui fort et sans nuance. Je les remercie d'ailleurs ici, ce soir, au nom du Groupe « Besançon Maintenant », vivement, pour leur engagement et tout ce qu'ils font sur le territoire.

**Mme LA MAIRE** : Vous avez dépassé votre temps de parole.

**M. Ludovic FAGAUT** : Engagez-vous avec votre municipalité plus en profondeur et de façon déterminée en y mettant les moyens. Arrêtez de négliger la sécurité.

Puisque vous avez du mal à nous écouter, nous avons un rapport et nous vous le ferons lire si vous souhaitez en prendre connaissance. Il reprend l'ensemble des propositions. Le dossier, nous le travaillons. N'ayez pas peur de débattre.

**Mme LA MAIRE** : (*Rires.*) Trois heures de débat.

Monsieur LIME, s'il vous plaît.

**M. Christophe LIME** : C'est ce que j'allais dire. Nous aurions donc peur du débat sur la sécurité ? Madame la Maire vient de le dire, je crois que cela fait trois heures que nous débattons sur ce dossier. Je rappelle que vous aviez pris l'engagement d'avoir ce débat, et que régulièrement nous doutions de le vouloir. J'ose espérer qu'à partir de maintenant nous pourrions au moins évacuer cette discussion.

Je voulais vous rassurer, Madame la Maire, c'est au moins l'avantage d'avoir vingt ans d'expérience à l'intérieur des équipes municipales, cela fait vingt ans que j'entends les mêmes choses. Cela fait vingt ans que nous disons que cette municipalité de Gauche, qui a un peu bougé dans ses conceptions, est une municipalité irresponsable, qui ne fait pas ce qu'il faut, qui n'a jamais été à la hauteur sur un certain nombre de dispositifs.

Je voulais vous dire, Madame la Maire, que vous pouvez dormir tranquille, vous n'êtes pas plus mauvaise que Jean-Louis FOUSSERET pendant trois mandats sur un certain nombre de dispositifs. Les mêmes propos lui ont été tenus régulièrement. À la fin, certains lui disaient que c'était nous qui les influençons, que les Verts et les communistes le poussaient pour un certain nombre de dispositifs. Cela dit, les faits sont têtus.

Je pense que ce qu'ont annoncé le procureur de la République et le Préfet est très clair. Il n'y a pas à discuter des résultats qui sont donnés, ils sont très clairs. Malgré tout ce que vous pouvez dire, les faits répressifs sur la ville de Besançon sont en diminution. Ils sont encore sûrement trop nombreux pour ceux qui sont touchés, bien entendu. En tout cas, vous nous annonciez une dérive depuis quelques mois, et cette dérive n'a pas lieu. Ce que vous annoncez depuis plusieurs mois est faux, totalement faux.

Je pense que c'était une très bonne initiative de Mme la Maire de faire venir M. le Procureur et M. le Préfet. Ils ont eu des propos que j'ai trouvés très équilibrés entre la prévention et la répression. Ils ont aussi eu l'avantage de nous dire ce qui était réalisé entre la justice, la police et la municipalité. À aucun moment je n'ai entendu une quelconque remarque négative ou des attentes qui ne seraient pas mises en œuvre de la part de ces deux structures par rapport à la collectivité que nous pouvons représenter.

J'ai un autre point, Monsieur FAGAUT. Il y a quelques mois, quand nous revendiquions l'augmentation des policiers nationaux, vous nous traitiez de doux rêveurs. Je me souviens de ces propos. Vous disiez que nous ne l'aurions jamais, que nous attendons un certain nombre de dispositifs. Aujourd'hui, la réalité est très claire, 38 policiers nationaux supplémentaires...

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci Jean-Louis FOUSSERET.

(*Échanges croisés.*)

**M. Christophe LIME** : Il y a quelques mois, vous nous disiez que c'était impossible. Pourtant, 38 plus 4, cela fait 42, nous ne sommes pas loin de vos 50 sans que cela ait coûté un euro aux contribuables bisontins. C'est la différence entre vous et nous. Nous considérons que nous sommes aussi responsables des aspects financiers de la collectivité. Quand vous annoncez 50 policiers de plus, c'est 2 M€ de plus de fonctionnement. Où les prenez-vous ?

Je vous l'ai déjà dit, vous êtes « Monsieur Plus » pour presque toutes les délibérations, mais, lorsque nous votons les impôts, vous êtes « Monsieur Moins ». À un moment, cela ne peut pas fonctionner. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez sur un certain nombre de dispositifs, vous pouvez dire qu'il faut augmenter les employés municipaux, et vous avez raison. Il n'y a pas que pour la police que nos postes ne sont pas attractifs, bien d'autres postes ne le sont pas parce que les salaires de la fonction publique sont extrêmement bas.

Dois-je vous rappeler que lorsque vous êtes au pouvoir, vous diminuez le pouvoir d'achat des fonctionnaires systématiquement ? Vous les considérez comme une charge inacceptable, et, chaque fois que vous êtes au pouvoir, vous diminuez systématiquement le nombre de fonctionnaires. Le nombre de fonctionnaires diminué, cela veut dire moins de magistrats, moins de policiers, moins d'infirmières,

moins d'enseignants. Ce ne sont pas des personnes qui passeraient inaperçues sur un certain nombre de points.

Je ne vous referai pas le discours. Vous considérez toujours que c'était vieux, mais vous avez supprimé entre 11 000 et 13 000 policiers la dernière fois que vous étiez au pouvoir. Je trouve que vous avez assez peu de leçons à nous donner aujourd'hui en voulant les réaugmenter.

Je pense que, chaque fois que vous êtes dans l'Opposition, vous voulez augmenter un certain nombre de fonctionnaires, et, chaque fois que vous êtes dans la majorité, vous voulez les supprimer. Il va falloir avoir un peu de cohérence.

**Mme LA MAIRE** : Merci.

Écoutez, je crois que tout le monde a pu prendre la parole et a pu exprimer comment il percevait cette question de la sécurité et de la tranquillité publique. Ce que je sais, c'est que chaque élu ici est bien conscient que nous avons besoin de sécurité et de tranquillité publique.

Je vais ajouter un élément avant de donner la parole à Benoît, qui fera court pour donner un certain nombre de précisions. Nous avons encore quelques dossiers à travailler.

Il est écrit à la page 8 : « *Le commissaire central de Besançon tient mensuellement informée le maire de Besançon des tendances statistiques dont il dispose. Ces données sont rendues publiques une fois à l'année et transmises pour information au Conseil Municipal.* » C'est bien nouveau. En revanche, le commissaire divisionnaire est dans l'interdiction de me fournir les données tant que le ministère ne les a pas rendues publiques. C'est une règle. Nous sommes dans des règles particulières, nous ne le décidons pas.

Benoît CYPRIANI ?

**M. Benoît CYPRIANI** : Merci. Je vais essayer de ne répondre qu'aux questions « factuelles » pour ne pas relancer le débat.

Une première chose concernant le Conseil pour les droits et devoirs des familles. Autant il est lancé par la Maire, autant il ne peut pas se faire sans la participation effective du Département. Le 25 juillet 2017, une lettre a été écrite par M. Jean-Louis FOUSSERET à Mme Christine BOUQUIN pour solliciter sa position sur la création de ce CDDF. Auparavant, Mme POISSENOT avait discuté avec Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN. Cette lettre est restée sans réponse. À mon arrivée aux « affaires », j'ai relancé ce courrier et je n'ai toujours pas eu de réponse. Si vous pouvez nous aider à faire avancer ce sujet, ce sera avec plaisir. Si ce débat sert au moins à débloquer cette situation, je serais ravi et j'irais même jusqu'à vous remercier.

Vous nous avez interrogés sur les objectifs qui avaient disparu. La fourrière se trouve en page 5.

Les rodéos ont été supprimés parce qu'ils ne sont traités que par la Police nationale. Je sais, cela embête tout le monde, mais c'est un travail de la Police nationale parce que c'est compliqué et dangereux. En Russie, ils traitent cela simplement en mettant un filin d'acier en travers de la route. Nous n'avons pas le droit, il faut faire une enquête. Chaque fois qu'il y a une enquête, c'est la Police nationale.

De la même façon, pour les deals de drogues, ce sont des enquêtes, donc la Police nationale en est chargée. Nous en sommes désolés. Même si la Maison des services est bloquée en permanence par des dealers ou des attroupements, nous n'y pouvons rien. La Police nationale y passe tous les jours. Comme vous le savez, il y a un système de guetteurs, tout le monde est prévenu et s'envole. Ils reviennent une fois que la Police nationale est repartie. Nous ne pouvons traiter ces affaires que par de longs mois d'enquête, de planque dans des véhicules banalisés. Évidemment, la Police municipale ne peut pas s'en occuper.

Nous ne sommes pas indifférents aux malheurs de nos citoyens, mais il y a des choses que nous ne pouvons pas faire en tant que Police municipale.

Concernant les mécaniques sauvages, un arrêté du maire pendant le précédent mandat a permis à la Police municipale d'intervenir, donc nous avons aussi retiré la convention.

Concernant les mariages, la Police municipale s'en occupe. Comme l'a dit Mme la Maire, nous avons réglé le problème en effectuant dans le précédent mandat le transfert de lieu de mariage.

Concernant la mendicité, la Police municipale s'en occupe également, de même pour l'environnement.

Les cellules de veille sont indiquées page 5, il y a un tout un paragraphe sur ce CLSPD.

Je suis désolé, tous les points que vous avez notés comme manquants sont présents, ou des raisons expliquent qu'ils ne le soient pas. Ce n'est pas sorti de nos centres d'intérêt, mais cela ne concerne pas la convention entre la Police municipale et la Police nationale. Ici, nous n'avons traité qu'une partie du travail de la Police municipale.

Concernant les Tasers, il y en a 25.

Pour les caméras, le fait que nous fassions un moratoire n'empêche pas de les remplacer si elles sont défectueuses. En investissement, 100 000 € sont prévus pour leur entretien et leur maintenance, non pas pour leur déploiement, et pour le remplacement éventuel de celles qui seraient défectueuses.

Je pense avoir répondu à toutes les questions auxquelles je pouvais répondre sans relancer le débat. Je vous remercie.

**M. Laurent CROIZIER** : Madame la Maire, j'ai pris le temps de vous expliquer le fond de ma pensée. Je vous ai posé une seule question, j'aurais bien aimé avoir la réponse, s'il vous plaît.

**Mme LA MAIRE** : Oui, je prendrai les responsabilités qu'un maire doit prendre avec la Police municipale, qui répond justement à la demande du maire en tant qu'officier.

**M. Laurent CROIZIER** : Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ?

**Mme LA MAIRE** : Cela veut dire que c'est un travail que je ferai avec les policiers. Vous pouvez consigner cela dans le compte rendu.

**M. Laurent CROIZIER** : D'accord, je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Je ne redonne pas la parole sur ce dossier, je le sou mets au vote et vous reprendrez la parole par ailleurs.

**Mme Karima ROCHDI** : Permettez-moi, Madame la Maire, je n'ai pas eu la réponse à ma question.

**Mme LA MAIRE** : Si vous n'avez pas la réponse à votre question, j'y répondrai plus tard. Je pense qu'il faut savoir s'arrêter au bout d'un moment. Nous sommes ici depuis maintenant trois heures. Vous savez très bien que vous nous envoyez régulièrement un ensemble de courriers, vous pourrez me réinterroger, je vous répondrai volontiers.

Je sou mets ce dossier au vote.

Il y a 4 voix contre et 11 abstentions. Je vous remercie.

Ce débat important sur la sécurité nous a permis de démontrer que certains propos et certaines outrances étaient infondés, nous l'avons vu et entendu avec les éclairages apportés par le Procureur et le Préfet. Contrairement à ce qui a été affirmé ici et là, les Bisontines et les Bisontins peuvent compter sur leur équipe municipale, sur leur Police municipale, comme sur les équipes de la Police nationale, pour garantir la sécurité sur leur territoire et lutter contre l'insécurité ».

### Propos

« **Mme LA MAIRE** : Je souhaite prendre quelques minutes pour vous faire part de la situation sanitaire sur notre territoire.

Le 8 janvier dernier, la ville de Besançon était l'une des premières villes de France à ouvrir un centre communal de vaccination. À ce jour, 2 100 personnes ont reçu une primo injection au centre Résal. Au 13 février, ce sont près de 3 200 personnes qui auront reçu cette primo injection. Un mois plus tard, au 13 mars, ces 3 200 personnes seront vaccinées, c'est-à-dire qu'elles auront reçu leur primo injection et leur rappel.

Deux autres centres de vaccination, le CHU et la polyclinique de Franche-Comté, complètent le dispositif sur notre territoire et représentent environ 50 % des vaccinations du Grand Besançon. Je l'ai dit et je le rappelle, la Ville de Besançon est prête à aller plus fort et plus vite dans cette vaccination, si l'État parvient à délivrer des doses supplémentaires.

Je tiens à remercier M. GIBOULOT, le coordinateur médical de notre centre, l'ensemble des personnels de la communauté bisontine pluriprofessionnelle de santé, et, bien sûr, les personnes de la Ville de Besançon, notamment des directions hygiène et santé, des sports, des services techniques et logistiques, qui se mobilisent pour garantir le bon fonctionnement de ce centre.

La vaccination est aujourd'hui la meilleure source d'espoir que nous ayons pour lutter contre la Covid-19 et nous permettre d'envisager à terme une sortie de crise. Nous avons besoin de cette perspective. Avec de très nombreux maires de tous partis, nonobstant les difficultés auxquelles le gouvernement est confronté et que nous n'ignorons pas, nous avons demandé au Premier ministre de faire œuvre de transparence quant au calendrier de livraison des doses vaccinales, quant à la clé de répartition sur notre territoire de ces doses et quant aux modalités de soutien aux collectivités qui se mobilisent dans le cadre de la stratégie vaccinale. C'est essentiel. Dans ce combat contre la pandémie, nous devons pouvoir nous parler franchement et l'État doit savoir qu'il peut compter sur les collectivités territoriales, comme il a pu compter sur elles pour mettre en place les centres de dépistage avec les laboratoires il y a quelques mois.

Avant de poursuivre nos débats, et bien que j'ai déjà eu l'occasion de soutenir publiquement son combat, je souhaite, devant vous, saluer la détermination, l'humanisme, le grand cœur de Stéphane RAVACLEY, boulanger de Besançon. En se battant, en se mettant en danger par une grève de la faim pour éviter l'expulsion de son apprenti, Laye Fodé TRAORE, il a non seulement porté un combat juste, mais fait la fierté de milliers de Bisontines et de Bisontins. Comme je l'écrivais au ministre de l'Intérieur, nous devons abandonner cette vision administrative qui consiste à accueillir, protéger et former pour, au premier jour de la majorité, rejeter et expulser. Nous devons ouvrir les yeux sur la réalité à laquelle sont confrontés ces jeunes migrants. C'est l'honneur de la France d'être une terre d'accueil.

Le combat de Stéphane RAVACLEY est un combat juste, nous devons l'entendre et affirmer haut et fort qu'une autre politique d'accueil et de formation débouchant sur un véritable projet de vie est possible dans notre pays.

Je pense en ce moment à Jean-Jacques BOY, militant humaniste inconditionnel qui nous a quittés début janvier. Il avait été président du CDDLE, le Collectif de défense des droits et libertés des étrangers. Il était très impliqué dans les luttes pour défendre les droits des opposants aux régimes de terreur au Maroc et en Algérie. Fondateur de l'association À la rencontre de Germaine TILLION, en collaboration avec le musée de la Résistance et de la Déportation, et aussi un fondateur de Radio Bip. Jean-Jacques BOY aura marqué durablement la vie militante bisontine pour tous ses combats. Je tiens à lui dire merci.

J'ai aussi une pensée pour l'ancien président de la Banque alimentaire, Christian HAAS, figure reconnue et appréciée des acteurs de la solidarité bisontine, qui s'est engagé pendant plus de vingt ans au service des plus démunis, et en particulier à l'association Potages et Papotages. Ce sont 45 bénévoles pour le quartier de Palente-Orchamps.

Enfin, je souhaite rendre hommage à Jean-Pierre MICHEL, qui nous a quittés cette semaine. Ancien député, puis sénateur socialiste de Haute-Saône, ancien maire d'Héricourt, Jean-Pierre MICHEL a consacré sa vie à la défense des droits humains. Il n'aura eu de cesse de se battre pour l'égalité, défendant plusieurs propositions de loi pour assurer des droits au conjoint survivant. En 1998-1999, il

s'illustre en tant que rapporteur du pacs, avancée majeure de notre droit. En 2013, il poursuit ce combat au Sénat en tant que rapporteur de la loi, ouvrant le mariage pour tous, qui restera une des lois marquantes de la décennie 2010.

Jean-Pierre MICHEL était un profond humaniste, il aura tant fait pour permettre à notre société d'avancer sur le chemin de l'égalité.

Oui, Monsieur FAGAUT ?

**M. Ludovic FAGAUT** : L'ordre du jour a été un peu bouleversé, nous attaquons maintenant les propos liminaires.

Permettez-moi, Madame VIGNOT, en ce premier Conseil Municipal de l'année 2021, d'adresser mes vœux, même si cela a déjà été fait par d'autres canaux, au nom du Groupe « Besançon Maintenant », à l'ensemble des Bisontins, ainsi qu'à tous les agents de notre ville, de notre agglomération, et à leurs proches, ou encore à ceux du CCAS. Je souhaite exprimer notre totale reconnaissance pour leur engagement au service de notre population et des missions confiées, sans oublier également nos personnels soignants, et toutes celles et ceux qui traversent des difficultés économiques et sociales avec cette crise sanitaire.

D'ailleurs, nous tenons à ce titre à féliciter le Saint Cerf et le Bistrot de Valentin, qui se voient honorer par le guide Michelin. Nous émettons le vœu qu'en 2021 notre ville puisse enfin trouver une trajectoire favorable et une véritable ligne directrice dans son développement.

Une ville, une agglomération, est d'abord un espace social de regroupement humain où diverses caractéristiques se croisent, que ce soit le développement de services de proximité, un climat sécuritaire, une croissance des infrastructures dites « structurantes », ou encore un lien humain renforcé autour de valeurs. Pour cela, il faut à sa tête des élus qui soient dans cet état d'esprit et qui soient au service des citoyens, et pas que les citoyens soient pris en otage d'une idéologie qui aujourd'hui est dépassée par un ennemi sanitaire.

Nous espérons que 2021 nous donnera enfin des perspectives. Nous pensions que les approximations et les tergiversations ne reprendraient pas aussi vite après la trêve des confiseurs. Malheureusement, trois faits nous déçoivent. Tout d'abord, lorsque votre adjoint en charge de la sécurité signe un courrier à destination des cafetiers et restaurateurs leur notifiant pour certains des hausses de 60 à 100 % de leurs droits d'utilisation du domaine public, d'ailleurs avec l'annonce de leur appliquer cela plus tard, au regard du contexte économique actuel. Cela est-il raisonnable ?

Il se murmure d'autre part que votre adjoint a bien volontairement et sciemment signé ce courrier d'augmentation par réelle volonté d'augmenter les tarifs. Pour désamorcer, votre directeur de Cabinet aurait évoqué l'erreur administrative. Pas si erreur que cela, puisque cela aurait été très mal perçu par les agents sur qui vous avez fait planer la faute. Pouvez-vous nous éclairer publiquement sur cette affaire dans la transparence qui doit être la vôtre ?

Ensuite, il y a la vidéo sur laquelle vous présentez vos vœux. Vous attribuez l'origine de la pandémie. Je cite : « *Nous savons l'origine de ce virus, lié au bouleversement que nous imposons à nos milieux naturels* ». Je ne vous connaissais pas de talents d'épidémiologistes, alors même que ceux-ci ne savent pas encore tout de cette crise sanitaire.

Enfin, ce qui pour moi relève d'une faute politique en qualité de maire, c'est que vous dites remettre en cause les prouesses scientifiques et industrielles sur la validité du vaccin. Vous affirmez, je cite, le 6 janvier : « *C'est un vaccin qui a priori ne permet pas d'éviter la contagion. Moi, ce qui m'intéresse, c'est de me faire vacciner si je savais que cela évite de contaminer. Pour l'instant, ce n'est pas le cas.* » Comment peut-on dire cela en qualité d' élu responsable ?

Aujourd'hui, la seule solution qui semble pouvoir arrêter cette crise sanitaire est la vaccination, et, vous, Maire, Présidente de GBM, vous devriez tenir un discours positif. Vous faites le contraire en remettant en cause ces avancées scientifiques remarquables en un temps record.

J'aurais également pu parler de cette photo diffusée à tort en faisant une comparaison hasardeuse avec une gare bondée, véritable *fake news*.

Vous semblez perdue entre une forme d'idéologie et la raison. Vous avez l'air de savoir mieux que tout le monde, même mieux que les plus grands spécialistes, qui, eux, ne savent pas encore tout. Les Bisontins ont besoin, aujourd'hui tout particulièrement, que leurs élus leur montrent le chemin. Avec vos propos, ils sont déstabilisés.

Vous connaissez mon attachement à la langue française, aux phrases construites et compréhensibles, et donc à son usage. À vous lire dans la presse, vous osez de façon indécente reprocher à votre Opposition de « *noyer les propos et de ne pas aller sur le fond des questions* ». À la bonne heure que ce soit vous qui parliez de cela ! Vous me donnez l'occasion de rappeler aux Bisontins nos interventions.

Le 9 octobre 2020, lorsque Guillaume BAILLY vous pose une question sur le coût du GEEC pour la collectivité, vous répondez : « *Pas de soucis* ». Lorsque Myriam LEMERCIER, le 9 octobre 2020, vous demande pourquoi nous n'avions pas été invités concernant la question sur des événements à la Rhodiacéta, vous répondez : « *Il y a eu un communiqué de presse*. » Le 9 octobre, lorsqu'on vous pose la question sur les chiffres de la délinquance, vous répondez : « *Je vous apporterai les chiffres, je les avais mis sur une feuille, je les ai laissés sur mon bureau*. » Le 9 novembre 2020, lorsque Claude VARET vous demande pourquoi le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ne s'est pas réuni, votre réponse est : « *Hop, enregistré*. »

Comme disait ce proverbe médiéval, « *charité bien ordonnée commence par soi-même* ». Répondez, soyez claire et respectez l'engagement des élus même si ceux-ci ne partagent pas vos opinions politiques. Ils sont aussi là pour Besançon.

Vous l'avez compris, 2021 doit vous faire sortir du symbolisme mais aussi de tous ces doutes que vous avez créés et qui mettent en difficulté notre collectivité et les différents secteurs s'y rattachant. Faire des expérimentations, des groupes de travail, des commissions, des sous-commissions ou encore des sous-groupes de travail avec l'argent du contribuable n'est pas concevable pour la bonne marche de notre ville.

Nous émettons le vœu en 2021 désormais que l'instant du débat démocratique s'installe. Il n'y a pas d'un côté la dictature de la bien-pensance avec ses totems, ses tabous, ses indignations sélectives et surtout son incapacité à voir traiter les vrais sujets, tout cela ponctué d'injonctions moralisantes, et de l'autre les ignares, les mécréants, qu'on ne daigne ni inviter ni écouter, voire saluer, sous prétexte qu'ils sont dans la minorité. À notre sens, la condescendance n'a pas sa place en politique.

Avec votre majorité vous ne ferez pas taire notre Groupe, pour une simple et bonne raison : les Bisontins doivent savoir ce que vous faites et ce que vous ne faites pas, et surtout comment l'argent public est utilisé. Nous en serons les garants, et la théorie de la pensée unique ne fonctionne pas avec nous. Votre fonctionnement et votre méthode ne sont plus tenables, vous devez le respect à la fonction de Maire, vous devez le respect aux Bisontins, et vous devez le respect aux élus de la République. Nous en sommes.

Par vos non-réponses, vous réduisez le champ de l'expression et vous affaiblissez le débat public. Cette méthode affaiblit Besançon car nous sommes regardés. Nos actions, nos idées, nos connaissances des dossiers vous encombrant-elles tant que cela ? Vous êtes la majorité et nous sommes la minorité, mais nous sommes tous là dans un but commun : faire grandir Besançon. Certes, avec des philosophies différentes, mais c'est ce que nous appelons la démocratie. 2020 nous a fait croire à certains égards que nous avons parfois changé de régime.

Votre majorité doit le rectifier en 2021. Que vous pratiquiez cette façon de faire en interne de votre Groupe, c'est votre affaire, et nous savons que cela tanguera fortement chez vous, mais à vous de vous en débrouiller. C'est inconcevable que cela se produise ici, dans cette assemblée. De quoi avez-vous peur au juste pour ne jamais répondre et toujours refuser le débat ? Je vous le dis, Madame VIGNOT, nous, nous n'avons jamais fui nos responsabilités lorsqu'il s'agit du débat d'idées, lorsque celui-ci est respecté, qu'il ne se mélange pas avec des attaques personnelles qui ne montrent que faiblesse et condescendance, qui ne vous grandissent pas.

Des propositions concrètes, nous vous en avons porté plus de 70. Si vous les voulez, nous pouvons aussi vous les remettre en présence. À l'instant, nous avons proposé l'armement de la Police municipale ou le développement d'une brigade canine, Claude VARET vous propose de revaloriser la subvention de la ville à France Victimes, Laurence MULOT évoque des solutions en direction des artisans pour éviter qu'ils se fassent verbaliser systématiquement.

De plus de 70 propositions, sans ajouter celles de ce soir, la seule idée retenue, c'est la création d'une agence d'attractivité englobant différentes structures, que Claude VARET avait pu vous proposer, et vous vous en êtes attribué la paternité. Si cela peut faire réussir Besançon, tant mieux, mais vous seriez bien inspirés de l'inviter à participer à ce groupe de travail.

Puisse 2021 vous apportez cette raison, et que l'esprit de décroissance ou de récession dans lequel vous êtes laisse place à une volonté de rayonnement sans vouloir déconstruire notre bien commun. Je souhaite le meilleur pour chacun d'entre vous en 2021, car nos oppositions politiques ne doivent pas entraver le respect humain.

**Mme LA MAIRE** : Karima ROCHDI, vous avez la parole.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci, Madame la Maire.

Nous venons de traverser une année 2020 difficile, hors norme, avec une pandémie qui a bouleversé le cours de nos existences collectives, de chacun d'entre nous. C'est une crise sanitaire inédite à l'époque moderne, qui dure et qui continue à avoir des répercussions économiques, sociales, culturelles et psychologiques. Nous entrons dans cette nouvelle année 2021, et je souhaite présenter mes meilleurs vœux aux Bisontines et aux Bisontins, à l'ensemble des forces économiques associatives de notre ville, à l'ensemble des agents de notre collectivité et aux élus dans toute leur diversité.

Face à la crise sanitaire, 2021 devra plus que jamais être une année de solidarité et de relance dans tous les domaines, mais surtout une année de résilience. Dans toute crise, il y a des éléments de réforme et de progrès à saisir. Notre ville devra retrouver sa marche en avant, sa dynamique, son élan de développement, son rayonnement dans un climat plus serein et plus sécurisant.

Pour 2021, j'aimerais concrètement que nous trouvions ensemble des solutions quotidiennes, proches, qui aident les citoyens à avancer dans la bienveillance et la lucidité ; des accompagnements encore plus ciblés, mieux adaptés pour remédier aux conséquences multiples de la crise sanitaire ; des solutions innovantes pour l'environnement, pour le climat, pour un tissu économique et commercial plus prospère pour le rayonnement de notre territoire ; des rues, des espaces publics et des transports plus sûrs ; des incitations positives, adaptées au contexte pour faire accéder à la culture et aux activités sportives les jeunes et les moins jeunes. C'est cela, notre état d'esprit pour 2021, et nous souhaitons connaître le vôtre, Madame la Maire.

En effet, depuis maintenant huit mois que vous êtes élue, nous manquons de visibilité sur votre ligne directrice, sur votre cap. Vous remettez en cause des projets structurants pour le développement de la ville et de sa métropole, des projets qui ont été travaillés pendant des années par des élus et des Services, des projets auxquels vous avez participé et que vous avez validés. Ces attermoissements sont difficiles à appréhender et à suivre, même les membres de votre majorité expriment leur désarroi dans la presse.

À part remettre en cause des projets qui avaient été adoptés dans un large consensus, que proposez-vous de concret ? Toutes les questions et interrogations exprimées ici, au Conseil Municipal, les interpellations des habitants, des associations, restent à ce jour sans réponse. Pour quelle raison ? Par désaveu ? Par stratégie politique ? Par manque de détermination ? Par incapacité de prendre des décisions ?

Sur le projet des Vaîtes, jouez-vous le pourrissement du dossier en désignant un GEEC dont la composition fait débat pour finalement l'enterrer alors qu'une partie de votre majorité y est favorable ?

Pour la Grande Bibliothèque, votre remise en cause est-elle budgétaire ou environnementale ?

Pour la mise à deux fois deux voies entre Beure et les tours de l'Amitié, que préconisez-vous ? Le statu quo ou un choix alternatif ?

Sur ces sujets structurants, les Bisontines et les Bisontins et les élus ont le droit de savoir ce que vous préparez, ce que vous pensez au fond.

Alors que le vaccin contre la Covid-19 devrait nous permettre de reprendre notre destin en main, comme vous l'avez dit, et d'espérer le retour à une vie normale, au moment où des questionnements légitimes s'expriment chez nos concitoyennes et nos concitoyens, vous trouvez le moyen de semer le doute, de surcroît dans un communiqué commun avec un maire qui n'a pas toujours donné, dans un passé récent, beaucoup de signes d'empathie vis-à-vis de Besançon. Oui, il y a des difficultés à mettre en place une stratégie de vaccination dans un contexte inédit. Elles seraient le fait de tout pouvoir. À quoi bon les amplifier, les exploiter pour des bénéfices polémiques à court terme qui vont à l'encontre des intérêts sanitaires immédiats et futurs de la population ?

D'ailleurs, vous avez demandé plus de transparence de la part du gouvernement sur la gestion de la vaccination, alors que nous venons de passer trois heures à débattre sans que vous ayez une transparence sur la mission que vous voulez donner à la Police municipale. Je profite de ces propos pour reposer ma question.

Sur la forme, vous avez fait circuler courant décembre une *fake news* en twittant une photo de la gare de Lyon lors de son évacuation il y a quelques mois à la suite d'une alerte à la bombe. Vous l'avez fait passer pour une vue récente des transports en commun. Pensez-vous que le rôle de la Maire, de la

Présidente de la Communauté urbaine, est de faire circuler de fausses nouvelles pour abonder le climat populiste et angoisser encore plus les habitants ?

Madame la Maire, le moment est décisif. Nous attendons, les Bisontines et les Bisontins attendent des réponses claires qui engagent leur avenir. C'est pour cela que vous avez été élue, Besançon et sa Métropole ne peuvent plus attendre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Un petit mot. Quand vous vous adressez à Mme VIGNOT, vous vous adressez à Mme VIGNOT, quand vous vous adressez à Mme la Maire, vous vous adressez à Mme la Maire. Pour moi, ce n'est pas la même chose. Quand vous vous adressez à Mme la Maire, je réponds en tant que maire. Quand vous vous adressez à Mme VIGNOT, nous en parlerons dehors.

Monsieur GRIMAITRE, vous avez la parole.

**M. Olivier GRIMAITRE** : Merci, Madame la Maire.

Nous souhaitons tout d'abord adresser de nouveau au nom du Groupe « À gauche citoyens » nos meilleurs vœux aux Bisontines et aux Bisontins, en espérant que cette année 2021 soit plus douce, légère, et, si possible, empreinte de liberté.

Nous faisons également le vœu que le respect puisse être de mise au sein de cette assemblée, que les règles s'appliquent à tous, et que M. FAGAUT comprenne enfin qu'ils doivent appeler Mme la Maire, Mme la Maire. Quand on aspire aux responsabilités et qu'on se targue de vouloir lutter contre les incivilités, on se doit d'être soi-même irréprochable, Monsieur FAGAUT.

Cela étant dit, nous avons été élus il y a maintenant sept mois justement pour améliorer la vie des Bisontines et des Bisontins et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants. Nous n'avons pas à rougir aujourd'hui du travail qui a été engagé et des premières décisions que nous avons prises dans un contexte de crise sanitaire extrêmement difficile.

Je citerai notamment et en premier lieu la mise en place d'un centre de dépistage et du centre de vaccination, les places supplémentaires à la restauration scolaire, les parcours culturels en direction des maternelles du quartier de Planoise, le développement de pistes cyclables, le soutien apporté aux habitants, aux commerçants, aux associations sportives et culturelles en cette période de crise sanitaire. Je m'arrêterai là sur cette liste.

Vous le voyez, fidèles à nos engagements, nous avons commencé à répondre sans tarder à l'urgence sociale, écologique et démocratique. Nous irons encore plus loin et dès ce soir, en concrétisant la mise en place du GEEC, Groupe d'experts pour l'environnement et le climat, et d'une première conférence citoyenne. Il s'agit bien désormais de faire de la politique autrement, en associant davantage les citoyens et en recueillant tous les avis avant de prendre une décision éclairée.

Quand l'Opposition cherche à opposer, à diviser et à polémiquer ; nous préférons, nous, écouter, rassembler et avancer collectivement dans l'intérêt général. Notre équipe municipale dans sa diversité est au travail et ne se laissera pas distraire par de vaines controverses. Elle continuera à expliquer, à défendre et à mettre en œuvre ses orientations.

Ces mêmes élus bisontins porteront également ensemble à Grand Besançon Métropole certains projets ambitieux, et surtout utiles à tous les habitants de ce territoire. Je veux parler par exemple d'un plan d'adaptation au changement climatique, du développement des modes doux et des transports en commun, notamment en introduisant certains éléments de gratuité, du soutien aux commerces de proximité, à la création d'activités et à l'innovation. Je pourrais citer d'autres choses, mais je ne vais pas être trop long.

Vous le voyez encore, les projets ne manquent pas. Vous pouvez compter, Madame la Maire, sur les élus de « À gauche citoyens » pour participer pleinement à leur mise en œuvre et à leur réussite. Comme dit René CHAR, « *Il n'y a que deux conduites dans la vie : ou on la rêve ou on l'accomplit.* » Accomplissons-la tous ensemble.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Merci.

**M. Anthony POULIN** : Nous avons déjà fait toute une partie du débat, mais je voulais tout de même souligner que, depuis sept mois maintenant, certains continuent de répéter que nous ne faisons rien, alors que précisément nous sommes dans l'action. Cela a été rappelé par mon collègue.

Il y a sept mois, les Bisontins ont fait confiance à une équipe et à une Maire, une Maire qui est le véritable capitaine d'un navire qui a un cap clair, celui de l'écologie. Ce cap engage la ville de Besançon pleinement dans la transition écologique et sociale. Quelques exemples.

Depuis que nous sommes ici, la ville de Besançon est passée à 100 % d'électricité renouvelable pour ses bâtiments publics. Nous avons poursuivi la rénovation thermique de bâtiments de manière massive. Nous avons planté de nombreux arbres à travers différents quartiers. Nous avons désimperméabilisé des squares et des terrains sportifs. Nous allons adopter ce soir un schéma sur les achats écologiquement et socialement responsables. Nous luttons contre le stationnement sauvage et dangereux. Nous avons adopté un plan de gestion écologique de nos forêts, construit avec les habitants. Nous constituons des réserves foncières naturelles. Nous avons créé une délégation à la condition animale. Nous avons aménagé des pistes cyclables. Nous avons tous ensemble, à GBM, porté la gratuité des trams et des bus en cas de pollution. Tout cela, c'est une partie des actions que nous avons menées. Derrière, ce sont des emplois et de l'activité dans notre ville.

En effet, ce choix est clair, nous l'assumons, nous avons une ligne. Elle ne plaît pas à tout le monde, mais nous la portons ensemble, et nous avons une méthode pour cela. Avant chaque décision, il y a une réflexion et de l'écoute. C'est précisément ce que nous allons faire en installant le GEEC d'une part, à l'écoute des scientifiques, et une convention citoyenne d'autre part, à l'écoute des citoyens. Cela montre que nous avançons sur ces deux pieds pour aller toujours plus loin et amener Besançon toujours plus loin.

**Mme LA MAIRE** : Très bien, merci.

Vous avez la parole, Kévin BERTAGNOLI.

**M. Kévin BERTAGNOLI** : Merci, Madame la Maire. J'essaierai de faire court.

Déjà, je souhaite, au nom du Groupe « Génération.s », mes meilleurs vœux à l'ensemble des Bisontines et des Bisontins, pour une année qui risque malheureusement d'être difficile pour beaucoup d'entre eux. Nous avons une pensée pour certains d'entre eux. Je profite de ces propos liminaires pour faire un « coup de gueule ».

Depuis la première vague de la Covid-19, la France est plongée dans une crise économique et sociale sans précédent. Les premières victimes de cette crise sociale, de la perte d'emploi, de l'isolement social, ce sont les jeunes, qui sont plus vulnérables que jamais. Avoir 20 ans aujourd'hui, ce n'est pas forcément seulement chercher un emploi. Avoir 20 ans aujourd'hui, c'est vivre le chômage de masse. C'est vivre la précarité : 20 % des 18-29 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté. C'est vivre avec des universités fermées, l'absence de socialisation. C'est vivre avec la dépression qui guette : 11 % des étudiants interrogés ont des idées suicidaires. C'est avoir la crise environnementale comme seul avenir et ne pas pouvoir bénéficier de la solidarité nationale, ouverte aux autres adultes.

Alors, je me rappellerai cette époque où j'étais moi-même étudiant à Lyon, et où, à la suite d'un double cursus, j'ai décidé de faire un prêt bancaire pour financer mes études, ne pouvant pas assumer un emploi et des études. J'ai cette pensée pour cet étudiant d'il y a quelques années, qui continue à l'heure actuelle, élu, à rembourser ce prêt bancaire. Pourquoi ai-je cette pensée-là ? Parce que le parti présidentiel, loin de chercher vraiment à améliorer la qualité de vie de ces jeunes, a proposé la mise en place d'un capital jeune, un prêt de 10 000 €, remboursable sur une période assez longue à taux zéro. C'est une idée qui est en apparence louable, quand un jeune se porte relativement bien, mais pas lorsqu'il n'y a plus d'emplois, pas forcément lorsqu'il n'y a plus de formations, pas forcément lorsqu'il n'y a plus rien à manger le soir, quand on rentre à la maison. Tout simplement pas quand il n'a pas de visibilité concrète pour son avenir et de fonds pour demain rembourser ce prêt.

Plus que jamais, ne faisons pas demain de cette génération une génération sacrifiée. Il faut construire autre chose, créer des solutions universelles, aligner la majorité légale et la majorité sociale en ouvrant les dispositifs sociaux à l'ensemble des moins de 25 ans.

Dans cette ville, je tiens à le rappeler, nous avons pris un certain nombre d'engagements vis-à-vis de la jeunesse. Nous prendrons le temps qu'il faudra, mais nous les tiendrons.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Y a-t-il d'autres prises de parole ? »

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 2

#### Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose donc de passer au dossier n° 2, qui était la délégation du Conseil Municipal accordée au maire.

Oui, Monsieur CROIZIER ?

**M. Laurent CROIZIER** : Merci, Madame la Maire.

Je voudrais avoir des précisions sur la nature des réalisations audiovisuelles pour un montant maximum de 1,2 M€. J'étais très surpris, je voulais avoir des précisions sur ce sujet.

**Mme LA MAIRE** : Je ne connais pas la réponse, il doit y avoir une coquille quelque part.

**M. Laurent CROIZIER** : Ce sont quatre lignes de 300 000 €.

**Mme LA MAIRE** : Ce sont des montants de marché à bon de commande. Les marchés, sur ce genre de prestations, donnent une fourchette, ce n'est évidemment pas une somme que nous allons engager. C'est la possibilité d'engager les sommes. Il faudra regarder ce que nous aurons produit comme vidéos.

**M. Laurent CROIZIER** : Pour le moment, ce sont donc des sommes prévues dans le cas où vous feriez des vidéos promotionnelles ?

**Mme LA MAIRE** : Ce sont des marchés qui encadrent en fonction de la nature de leur objet.

**M. Laurent CROIZIER** : Oui, mais ces lignes ont bien été faites dans un projet, dans un but très particulier.

**Mme LA MAIRE** : Non, ce n'est pas cela. C'est pour faire des prestations au fur et à mesure des communications. Par exemple, si nous devenons à nouveau capitale nationale de la biodiversité, cela permettra...

**M. Laurent CROIZIER** : D'accord, c'est bien ce que je disais. C'est en prévision d'opportunités.

**Mme LA MAIRE** : C'est cela. Ces éléments sont un assouplissement du fonctionnement pour éviter de refaire un marché à chaque fois.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci.

**Mme LA MAIRE** : Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 4

#### Forfaits Post-Stationnement - Convention entre la Ville de Besançon et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé (ANTAI)

« **Mme LA MAIRE** : Il est maintenant question du dossier n° 4.

Y a-t-il des commentaires ?

Oui, Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci.

Je voulais profiter de ce dossier pour exprimer deux craintes. La première est que je suis inquiet de voir la suppression des places de stationnement qui semble être opérée par la Ville de Besançon pour chaque nouveau projet de voirie. Nous avons parlé de la rue Beauregard, par exemple. J'aimerais que nous puissions faire chaque année un point chiffré sur le nombre de places de stationnement qui seraient supprimées dans la ville, s'il vous plaît.

J'alerte tout de même sur la conséquence de la suppression des places de stationnement dans les quartiers pour les personnes âgées, les commerces, les activités professionnelles, les jeunes parents, les actifs. Tout le monde n'est pas en capacité de se déplacer à vélo ou en transports en commun, et tout le monde n'a pas non plus les moyens de louer ou d'acheter un garage. Il ne faudrait pas venir se plaindre dans cinq ans des conséquences d'un mode de vie que vous voudriez imposer aux Bisontins, et qui, poussé à l'extrême, me semble un peu déconnecté de la vie réelle.

Pour ma deuxième crainte, je voulais prendre l'exemple de la Ville de Paris sur un sujet que nous avons déjà abordé, le stationnement des professionnels de santé. Il y a quelques jours, les médecins des urgences médicales ont décidé de ne plus intervenir dans le centre de la capitale, compte tenu, je cite : « *Des difficultés de stationnement et du manque d'indulgence de la mairie de Paris concernant les véhicules d'intervention* ».

Ce qu'il se passe à Paris ne s'applique pas forcément à Besançon, j'en conviens, mais cela montre qu'un manque de discernement peut avoir des conséquences extrêmement graves en matière d'offres de santé dans les quartiers, notamment dans le centre-ville.

**Mme LA MAIRE** : Très bien.

Je crois que Marie ZEHAF souhaite apporter des éléments de réponse.

**Mme Marie ZEHAF** : Bonsoir à vous. Je voudrais répondre à Monsieur CROIZIER.

Concernant la rue Beauregard, nous avons consulté les riverains récemment. Je pense que vous avez eu écho du projet qui va y avoir lieu, même s'il n'est pas tout à fait ficelé. À la suite de l'intervention des riverains, nous allons modifier quelques petites choses dans ce projet. La rue Beauregard est quand même en très mauvais état. Si nous supprimons des places de stationnement, c'est aussi pour amener un certain confort pour les riverains, c'est-à-dire pour végétaliser quelques places. Nous savons que nous devons lutter contre les îlots de chaleur.

La suppression des places de stationnement n'a pas été mal acceptée. Nous en avons discuté ensemble. Vous avez sans doute eu la remarque de l'infirmier qui était présent. En revanche, nous avons convenu avec lui que nous marquerions des places de livraison, ce qui permettrait à ses patients ou à lui de stationner en toute sécurité.

Tranquillisez-vous, chaque fois que nous supprimons des places de stationnement en nombre important ou qui puisse poser question, nous le travaillons avec les riverains. Nous n'avons pas l'intention de supprimer toutes les places de stationnement. Nous savons qu'il y a aussi une activité dans des rues, des personnes qui interviennent, qui commercent, donc nous savons que c'est important d'en matérialiser en fonction des besoins de la rue.

Je suis à votre disposition pour en reparler, si vous le souhaitez.

**Mme LA MAIRE** : Merci, Marie ZEHAF.

Il y a systématiquement une concertation avec les riverains, mais cela n'empêchera pas qu'il y ait un suivi sur la qualité du stationnement et la circulation dans la ville. C'est l'équilibre entre les deux qui va nous intéresser.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 5

#### Constitution du Groupe d'experts pour l'environnement et le climat (GEEC) et saisine sur le projet d'écoquartier des Vaïtes - Création d'un groupe de travail

« **Mme LA MAIRE** : Nous passons au rapport suivant. Ce rapport est présenté par Anthony POULIN.

**M. Anthony POULIN** : C'est un rapport important. Je vous parlais de méthode tout à l'heure, nous sommes dans la déclinaison de cette méthode, à savoir celle de s'appuyer sur des scientifiques et des citoyens pour éclairer les décisions. Certains jugent le sujet sur lequel nous allons saisir le GEEC épineux. Pour autant, y compris sur des sujets épineux, nous prenons le temps de la réflexion et le temps de consulter.

Ce soir, nous allons installer un groupe d'étude pour l'environnement et le climat. C'est une vraie fierté pour l'ensemble de l'équipe, c'est l'une des premières fois dans les villes françaises. C'est une déclinaison locale du GIEC, qui avait rendu un certain nombre de rapports sur le changement climatique.

Ce GEEC local permettra de faire l'état des connaissances et de la situation sur le quartier des Vaïtes. Il sera composé de douze scientifiques issus de différents laboratoires de Besançon, de Strasbourg, de Mulhouse. Ce sont des scientifiques de renom. Ils seront amenés à travailler pendant un certain temps pour nous rendre un rapport, dont la date de rendu est précisée dans le document et fixée au 11 mars. Ce GEEC agira de manière indépendante, il organisera son temps de travail comme il le souhaite. Nous mettrons à sa disposition les documents et les moyens matériels dont il a besoin.

Pour exercer cette mission, les différents scientifiques nommés seront indemnisés à hauteur de 250 € à raison de trois réunions par an. Cela constituera une ligne de 15 000 € que nous inscrirons officiellement au budget de la Ville de Besançon lors du vote du budget.

L'ambition de ce GEEC est la suivante : c'est un vrai outil de connaissance qui nous permettra, en nous fondant sur les compétences des scientifiques, de faire une vraie expertise sur un certain nombre de sujets. Ce soir, nous le saisissons en particulier sur le quartier des Vaïtes. Beaucoup ont déjà parlé sur ce sujet, les choses sont très claires et transparentes. Vous avez le rapport et la lettre envoyés à l'ensemble des scientifiques par Mme la Maire, et la composition de ce GEEC, avec les noms qui avaient déjà pu être publiés à certains endroits.

Je suis essentiellement là pour répondre à vos questions. Je peux vous dire que le GEEC prendra un avis. Il sera rendu public sous la forme d'un rapport dressant les constats et une série de recommandations argumentées quant à l'avenir du projet. Cet avis servira ensuite d'élément de réflexion et d'éclairage comme outil d'aide à la décision pour les élus que nous sommes. Il sera également mis à disposition des citoyens dans le cadre de la deuxième étape dont je parlais, la convention citoyenne que nous allons mettre en place.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer.

**Mme LA MAIRE** : Je tiens à dire que ne participent pas au débat Mme VIGNOT, donc moi-même, M. BODIN et M. LAROPPE.

Monsieur FAGAUT, vous avez la parole.

**M. Ludovic FAGAUT** : Merci. Nous allons intervenir à plusieurs voix sur ce rapport.

Pour commencer, j'aurais une question simple. Pourquoi continuez-vous à nous cacher des choses sur ce dossier ? Autre question, combien de temps allez-vous encore nous mentir et nous cacher ce qu'il se passe sur le dossier des Vaïtes et donc sur votre GEEC ? Je vais étayer mes propos.

En premier point, vous aviez annoncé le 9 octobre que ce fameux GEEC serait installé prochainement pour rendre ses conclusions en décembre. Premier mensonge, sur le calendrier.

Deuxième point. Vous aviez dit, je cite : « *Que les membres ne seraient pas rémunérés* ». Or, ils ont des indemnités à hauteur de 250 €. Il vient d'être évoqué qu'une ligne budgétaire supplémentaire serait allouée à hauteur de 15 000 €. Deuxième mensonge, sur la rémunération et sur le coût du GEEC.

Troisième point. Vous avez annoncé que ce GEEC serait indépendant. Ce mot est cité quatre fois en une page et demie dans ce rapport. Troisième mensonge. Sans remettre en cause les compétences de chacun, ce GEEC est composé de deux soutiens clairement affichés durant votre campagne, dont le président, et de deux autres personnes issues du laboratoire Chrono-environnement, dans lequel vous avez travaillé. Si vous voulez, nous pouvons continuer. Il y a un directeur du conservatoire botanique, avec lequel vous avez été présidente, et qui a affiché des opinions favorables à votre égard. Nous sommes déjà à plus de 40 % des membres qui sont loin d'être indépendants. Troisième mensonge sur cette fausse indépendance, et donc cette mascarade affichée.

Quatrième point. Vous ne cessez de rappeler à chaque dossier les conflits d'intérêts. Si vous ne l'avez pas fait, nous creusons cette problématique de conflit d'intérêts avec tous ces universitaires et les élus de votre équipe, dont vous faites partie. Je pense qu'il y a une collusion avec votre Groupe.

Nous avons demandé l'ensemble des documents à destination du GEEC lors du Conseil Municipal du 9 octobre. Vous avez répondu que nous aurions tout. Nous avons été contraints de vous écrire à nouveau en date du 14 janvier pour obtenir ces documents, car nous avons reçu zéro réponse de votre part depuis trois mois. Une réponse est arrivée hier soir, qui nous dit que les documents seraient mis à disposition du GEEC, et mis à disposition des élus une fois que le GEEC aurait rendu son rapport. Cela veut-il dire que le GEEC a une prédominance sur les élus issus du suffrage universel, ici, au sein de cette assemblée ? Cinquième mensonge, car vous faites de la rétention d'informations en direction des élus.

Nous irons au bout des démarches, vous êtes tenus de nous livrer les documents. Vous osez nous répondre hier soir, dans ce document, que nous aurions les conclusions lorsque le GEEC les aura rendues, comme je l'ai dit tout à l'heure. Nous nous posons la question, où vivons-nous ? En fin de compte, il faut vite supprimer cette instance démocratique qu'est le Conseil Municipal et ne fonctionner qu'avec des GEEC.

Nous allons de mensonge en mensonge et de fiasco en fiasco.

Enfin, pour terminer mon propos, j'ai deux autres questions, en sachant que je vous en ai posé trois auparavant, pour lesquelles les Bisontins souhaitent avoir des réponses précises. Depuis quand travaille le GEEC ? À partir de quel document officiel M. RICHARD a-t-il été nommé président du GEEC avec ses prérogatives ?

Dans votre courrier, vous me répondez que le GEEC va être saisi dès demain matin. Nous pouvons vraiment en douter. Cela voudrait dire que les experts vont découvrir les dossiers de fond sur les Vaïtes seulement le 29 janvier, donc qu'ils n'auraient qu'un mois pour travailler ensemble sur un dossier aussi complexe avec un rendu le 11 mars au plus tard ? Je pense que tout cela n'est pas sérieux.

Cette fois, vous ne pouvez pas vous dérober sur la vérité. Le futur président du GEEC a évoqué travailler dans un article de presse. Je doute qu'il travaille uniquement à partir d'articles de presse. Comment peut-il travailler si le GEEC n'est pas encore officiellement créé ? Vous nous cachez la vérité, vous êtes dans l'opacité. Pourquoi un tel délai entre vos annonces de septembre et la validité officielle de cette lettre de saisine du GEEC à partir de demain ?

Je pense que c'est un scandale politique qui est en train de se créer. Nous ne sommes pas au bout de nos surprises.

**Mme LA MAIRE** : Nous prenons les autres questions avant de répondre.

Allez-y, Monsieur BAILLY.

**M. Guillaume BAILLY** : Merci, Madame la Maire.

Je vais compléter les propos de mon collègue, Ludovic FAGAUT, sur la question du GEEC.

À la lecture de ce rapport, à défaut d'avoir des réponses à nos interrogations quant à l'avenir de l'écoquartier des Vaïtes, nous avons aujourd'hui uniquement des éléments sur la méthode. Déjà très sceptiques au départ, permettez-moi de vous dire que, à la lecture de ce rapport sur la constitution du GEEC et son mode de fonctionnement, nous sommes très loin d'approuver votre méthode. Votre méthode, au départ, veut mettre en avant le consensus, la coconstruction, mais, à l'arrivée, elle mettra en exergue votre incapacité à prendre une décision en abandonnant votre responsabilité politique au nom de la raison scientifique.

Visiblement, c'est une méthode qui agace jusque dans les rangs de votre propre majorité, si je peux encore l'appeler ainsi. Prenez vos responsabilités. L'avenir de l'écoquartier des Vaïtes est avant tout

une décision politique. Sur le fond, je ne reviendrai pas sur la légitimité et l'indépendance du GEEC, qui ressemble plus à une amicale qu'à un groupe de travail indépendant, comme mon collègue Ludovic FAGAUT vous en a fait la démonstration.

En revanche, là encore, comme mon collègue vous l'a dit, je m'interroge sur la sincérité de vos propos, quand, dans les colonnes de *L'Est Républicain* du 20 septembre, vous affirmiez, je cite : « *Les chercheurs qui composeront ce groupe seront tous bénévoles* ». Nous sommes quatre mois plus tard et nous apprenons ce soir, à la lecture de ce rapport, qu'ils seront indemnisés à hauteur de 250 €, hors frais de repas et de déplacement. Vous en conviendrez, c'est une drôle de définition du bénévolat. À ce titre, vous avez estimé le coût global du fonctionnement du GEEC à 15 000 €. Ce coût, vous le savez, viendra encore alourdir la facture de 3,6 M€, payable par le contribuable bisontin, pour un projet qui est toujours à l'arrêt.

Pour terminer, dans un souci de transparence, je regrette sincèrement que M. FERRAND ne soit pas venu devant cette assemblée nous présenter son Groupe d'experts et son mode de fonctionnement.

De notre côté, nous avons un projet à lui soumettre, approuvé par 42 % des électeurs, un projet concret, de bon sens. Ce projet, c'est le projet Terra Vesontio.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Y a-t-il d'autres demandes de paroles ? Oui.

Nathalie BOUVET.

**Mme Nathalie BOUVET** : Merci, Madame la Maire.

Il ne faut pas se tromper sur l'enjeu du projet d'écoquartier des Vaïtes. Pour notre Groupe, l'enjeu principal des Vaïtes est l'attractivité de Besançon. On ne peut pas rester inactifs quand les chiffres de l'INSEE montrent que nous avons moins d'habitants aujourd'hui qu'il y a 45 ans. On ne peut pas rester, année après année, à constater que des Bisontins, et plus particulièrement des familles modestes et des retraités, font le choix de s'expatrier en dehors de Besançon.

C'est pour cela que nous avons besoin de construire des logements, mais pas n'importe quels logements : des logements à prix abordables et dans un cadre agréable, ouverts sur la nature. C'est cela, notre façon d'appréhender le dossier des Vaïtes. Ceux qui parlent de bétonnage aux Vaïtes, alors que seulement 30 % du site est potentiellement constructible, ne sont pas dans la réalité du projet. Soit ils n'ont pas lu le dossier, soit ils ont la volonté de propager de fausses informations.

Le projet de construction aux Vaïtes est cohérent. Pourquoi ? Il se fait dans la continuité de l'urbanisation actuelle en limitant l'étalement urbain tout en conservant la bande verte, qui devra accueillir des jardins potagers, des espaces verts publics et des milieux naturels favorables à la biodiversité. Nous ne voulons pas augmenter le nombre de logements, mais nous voulons plus de logements à prix abordables, avec des murs et toitures végétalisés, des récupérateurs d'eau de pluie, des panneaux solaires.

C'est pour nous une aberration que de vouloir construire en dehors de la ville, favoriser l'étalement urbain au détriment de terres agricoles, et ainsi aggraver les embouteillages le matin et le soir, qui vont générer du stress et de la pollution. Si nous voulons ramener du monde dans nos commerces de quartier, ce n'est certainement pas en les repoussant à l'extérieur de la ville vers les zones commerciales.

Si vous deviez vous poser des questions sur le projet des Vaïtes, n'était-ce pas avant, lorsque vous étiez adjointe à l'environnement, au cadre de vie et à la transition énergétique ? Vous aviez toute latitude pour analyser les nombreuses études techniques et scientifiques réalisées entre 2010 et 2018 dans le cadre du dossier des Vaïtes.

Il est incompréhensible pour nous et pour tous les Bisontins que nous rencontrons que vous ayez encore besoin aujourd'hui de demander l'avis d'un groupe d'universitaires pour prendre une décision claire et définitive sur ce projet. Un groupe d'universitaires, d'ailleurs, dont la moitié n'est même pas sur le territoire bisontin, et dont certains sont des partisans politiques.

Quel mépris de votre part pour les services de la collectivité qui ont considérablement travaillé sur le projet des Vaïtes depuis 2004. Pour preuve, je citerais Jean-Louis FOUSSERET en 2016 : « *Depuis que je suis maire, c'est le projet qui a demandé le plus de réunions. On a beaucoup travaillé sur les espaces publics, les espaces verts, sur la voirie, sur les placements, sur les formes d'habitat.* »

Il est évident pour nous que l'expertise du projet que vous demandez à votre GEEC peut tout à fait être confiée à des structures ou services de la collectivité. Ajoutons à cela que, compte tenu des études et aménagements déjà réalisés, l'abandon du projet d'écoquartier des Vaïtes serait un immense gaspillage d'argent public. La constitution de votre GEEC et sa saisine sur le projet des Vaïtes sont totalement dérisoires au regard des enjeux du projet. Nous voterons contre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Vous avez la parole, Madame ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci, Madame la Maire.

À propos de cette délibération, je vais exprimer un regret, le regret que le projet des Vaïtes soit sorti complètement de son contexte, qu'il soit devenu un outil de bataille politique et idéologique, qui empêche d'en évaluer avec raison les tenants et les aboutissants, d'en peser de manière dépassionnée les avantages et les inconvénients.

La question revient à déterminer quel impact global la construction d'un nouveau quartier peut avoir dans le développement de notre ville et de la Métropole, comment il peut répondre aux nécessités, aux projections dans les domaines du social, de l'économie, de l'écologie, de l'habitat, de la démographie. Poser d'emblée la question uniquement sous l'angle de l'environnement et du climat, puisqu'il s'agit d'installer *un Groupe d'étude de l'environnement et du climat*, de surcroît dans un entre-soi pour le moins contestable, revient à occulter tous les autres aspects à interroger.

Madame la Maire, aucun expert, quelle que soit sa compétence, ne pourra définir à votre place la volonté et l'ambition politique que vous voulez porter pour Besançon, et ne vous permettra, au passage, de vous défausser. Ce n'est pas son rôle, c'est le vôtre, celui de votre équipe municipale en entier et dans toutes ses composantes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Madame MICHEL.

**Mme Carine MICHEL** : Merci, Madame la Maire.

Administrateur de Territoire 25, notre président de Groupe, Nicolas BODIN, ne peut pas s'exprimer officiellement ce soir sur ce dossier, c'est moi qui le ferai.

Le groupe socialiste souhaite rappeler son attachement particulier à ce projet qui date. C'est peut-être là un symptôme de plusieurs décennies désormais, symptôme de la difficulté parfois à mettre en œuvre des projets structurants. Ce projet présente dans sa philosophie de nombreux intérêts, notamment celui de répondre à la demande des Bisontins de se loger dans notre ville. Se loger, y compris pour les familles modestes, avec une programmation de 20 % de logements publics et 15 % de logements abordables. Ce projet doit également permettre d'éviter une évacuation des ménages en périphérie de la ville, mais aussi en périphérie de notre Communauté urbaine, multipliant ainsi les déplacements en voiture.

Rappelons également l'existence du tramway, qui dessert déjà ce site, le projet d'une nouvelle école, et l'objectif vertueux d'un point de vue environnemental que nous voulions pour ce projet. La création de ce GEEC et d'une convention citoyenne sont d'excellentes initiatives. L'idée d'associer universitaires d'une part et citoyens d'autre part peut apporter des réflexions nouvelles aux élus que nous sommes afin de voir ce projet évoluer, même si, comme nous l'avons toujours dit, un projet d'urbanisme évolue quoi que vous fassiez entre sa conception et sa réalisation.

Pour autant, la composition de ce GEEC nous gêne, car deux de ses membres faisaient partie de notre communauté de soutien lors des dernières élections municipales. Cela perturbe le discours que nous souhaitons diffuser quant à l'indépendance de ce groupe, dont les conclusions, quelles qu'elles soient, pourront être remises en cause à ce seul motif. C'est pourquoi nous nous abstenons, avec regret, sur ce rapport.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur CROIZIER, vous avez la parole.

**M. Laurent CROIZIER** : Merci.

Madame VIGNOT, j'ai pour habitude, quand j'évalue un projet, de regarder trois enjeux : l'enjeu écologique, l'enjeu économique et l'enjeu social. J'ai toujours considéré que si un des trois éléments manquait, alors le projet était bancal.

Se saisir de l'épineux dossier des Vaïtes uniquement par le prisme de l'écologie est une approche, faut-il le dire, totalement idéologique. Je suis atterré de constater à quel point l'idéologie fait perdre la raison. Je voudrais une nouvelle fois insister sur le manque de transparence, sur l'entre-soi, qui ont amené la création de ce Groupe d'experts, tous universitaires. Il faut bien être conscient que chacune des conclusions qu'il rendra sera à l'évidence contestée, donc inexploitable.

De plus, comment ne pas souligner son inutilité ? Il faut quand même se souvenir que ce dossier d'urbanisme, géré par M. BODIN, avait fait l'objet d'un travail salué à l'échelon national pour la prise en compte des enjeux environnementaux. Je ne vois pas en quoi ces universitaires experts pourraient en quelques semaines remplacer le travail remarquable des Services. Je trouve comme Mme BOUVET, c'est méprisant pour le travail des agents de la collectivité, méprisant pour le travail de M. BODIN.

Les universitaires de ce groupe sont certainement extrêmement brillants et compétents dans leur domaine, mais quel décalage avec le projet des Vaïtes au regard de leurs travaux. Quelques exemples : deux ont étudié les carottages de glace au Groenland et ont travaillé sur la forêt au Moyen Âge ; un troisième sur les pollens dans les sédiments sur les 50 000 dernières années en Forêt-Noire ; un quatrième sur les épidémies de choléra le long du rift africain. On peut légitimement se demander si les compétences du GEEC sont adaptées.

Qu'en est-il des opinions politiques de ces experts ? M. FAGAUT l'a mentionné tout à l'heure, le président, chargé de la composition du groupe, est un soutien politique. Un autre membre préconise dans les conférences qu'il donne sur le climat la décroissance et la désobéissance civile. J'y ai assisté, vous y étiez, me semble-t-il, vous avez pris la parole et avez validé. Ce ne sont pas vraiment des propos modérés, Madame VIGNOT.

J'ai une question relativement simple, M. BERTAGNOLI pourra peut-être y répondre. Où sont les habitants du quartier ? Les commerçants ? Les chefs d'entreprise ? Où sont les membres de l'association des Jardins des Vaïtes ? Les familles ? Les représentants des CCH ? Où sont les membres du Conseil bisontin des jeunes, Monsieur BERTAGNOLI ?

Plutôt que d'aller chercher des experts à Strasbourg, à Dijon, échangez avec les Bisontins dans la vraie vie. Soit le GEEC donne des conclusions similaires au travail des équipes de M. BODIN, et, Madame VIGNOT, vous aurez fait perdre du temps et de l'argent public à notre collectivité, soit les conclusions sont différentes, et c'est la qualité du travail de M. BODIN qui sera remise en cause.

J'invite M. BODIN à surveiller que ce ne soit pas Mme VIGNOT qui dicte ses conclusions au GEEC. Nous sommes quand même là dans le pire de ce que peut produire la politique : l'inutile, l'entre-soi, l'opacité et le clientélisme.

J'ai une vraie divergence, Madame la Maire, avec la façon dont vous appréhendez ce dossier. Les Vaïtes, ce n'est pas seulement un dossier avec des études et des chiffres. Comme la Grande Bibliothèque, comme la RN57, c'est de la volonté politique et de l'ambition pour notre ville. L'ambition ne se mesure pas par un Groupe d'experts, elle se porte et se met en œuvre.

Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur Hasni ALEM.

**M. Hasni ALEM** : Merci.

À chaque fois que je vous entends, Monsieur CROIZIER, je me dis que vous avez un talent pour dire tout votre mépris de façon mielleuse. Je pense que les universitaires, dont vous avez parlé de manière si sympathique, apprécieront ce que vous avez dit. Je vais plutôt intervenir par rapport au GEEC.

Notre position par rapport à ce projet est assez connue, elle a été exprimée et n'a jamais changé sur le fait que nous sommes dans l'optique qu'il faut construire ce quartier, même s'il faut qu'il y ait des améliorations, etc. On n'a pas changé de position au gré des ralliements entre les deux tours, donc on reste par rapport à cela. Néanmoins, je ne vais pas revenir dessus car, comme l'a dit Carine MICHEL, je partage les arguments. Je vais plus revenir sur le GEEC et sur la conférence citoyenne parce que je considère qu'ils font partie, pour moi, de la même séquence.

On se félicite vraiment que le GEEC et cette conférence citoyenne se mettent en place parce que, pour nous, cette idée de mettre en place, d'un côté l'aspect scientifique avec des données factuelles qui seront validées par la science... On peut dire ce que l'on veut, on jugera ce GEEC sur pièce, on jugera ce GEEC sur le rapport qu'il rendra. Là, on pourra critiquer. Mais juger de prime abord, comme cela, me semble extrêmement problématique et cela ressemble beaucoup à un certain air du temps qui

consiste à s'en prendre à toute autorité constituée et à considérer que les autorités constituées et les autorités compétentes n'ont pas véritablement les connaissances pour faire ce qu'elles font.

Je fais confiance aux scientifiques et au travail qu'ils auront. Après, je m'appuierai sur ce qu'ils feront et ensuite, cette conférence citoyenne fera une recommandation. Après, ce sera à nous, en toute responsabilité, de prendre notre décision par rapport à cela. Ce type de méthode là et de prise de décision me conviennent très bien et marquent une véritable volonté d'associer pleinement l'ensemble de la population à cette décision, en utilisant des données claires et factuelles de terrain.

C'est pour cela que l'on soutient pleinement ces deux projets. Même si l'on essayera de défendre nos propositions par rapport à cela, aucun souci. Mais en tout cas, la méthode nous va parfaitement et l'on est très content qu'il y ait cela. Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE** : Kévin BERTAGNOLI.

**M. Kévin BERTAGNOLI** : Monsieur CROIZIER, je ne répondrai pas tout de suite à votre question. Elle est légitime et il y aura effectivement une réponse.

Je souhaitais intervenir sur l'indépendance et l'éthique des scientifiques en vous citant juste un tout petit texte : « *L'éthique, la déontologie et l'intégrité scientifique sont au cœur des valeurs de notre Établissement.*

*L'éthique nous invite à réfléchir aux valeurs qui motivent nos actes et à leurs conséquences et à faire appel à notre sens moral et à celui de notre responsabilité. La déontologie réunit les devoirs et l'obligation imposée à une profession, une fonction ou une responsabilité. L'intégrité scientifique concerne, quant à elle, la "bonne" conduite des pratiques de recherche. »*

Pour moi, remettre en cause le choix de Madame la Maire, c'est remettre en cause l'indépendance de nos scientifiques et c'est aussi participer, d'une certaine manière, aux discours de défiance qu'il y a aujourd'hui en partie envers le travail du monde scientifique. C'est remettre en cause et cela a eu lieu à une époque.

Le travail du GEEC construit aujourd'hui, avec les gouvernements, les solutions de demain. C'est remettre en cause, aussi, en partie, les scientifiques qui travaillent aujourd'hui à essayer de consolider notre Gouvernement dans la crise Covid que nous vivons.

**Mme LA MAIRE** : Pascale BILLEREY.

**Mme Pascale BILLEREY** : Bonjour, je me permets d'intervenir sur un autre point. Je soutiens tout à fait ce qui vient d'être dit sur la place des scientifiques dans ce dispositif mais je voudrais quand même rappeler que j'ai le document à côté de moi, sur mon autre ordinateur, qui a eu énormément de contentieux administratifs, indemnitaires. Ce n'est pas venu comme cela, en le découvrant au début de notre mandat. On voyait que c'était un dossier très difficile.

Pour avoir participé, pendant la campagne, à un groupe qui s'appelle « Stimuler la participation citoyenne », on voit bien que l'on doit malheureusement changer nos pratiques politiques sur certains dossiers. On a parfois besoin de faire un arrêt et de voir comment on va empoigner les choses avec les habitants de Besançon. Quand je lis toute la liste des contentieux, ce n'est pas nous qui avons bloqué les choses, comme cela, d'un seul coup.

C'est un projet de longue date qui est difficile à mener. Franchement, je pense que cela va avec la conférence citoyenne, de mettre entre les mains des Bisontins, à la fois des recommandations scientifiques et en même temps, qu'ils s'emparent de ce dossier. Je ne parle pas que des habitants des Vaîtes, mais également la ville de Besançon. Cela ne dédouane pas, pour autant, notre part politique parce que c'est bien indiqué dans le document que c'est nous qui devons trancher à un moment donné en toute connaissance de ce que les uns et les autres auront fait, de ces travaux.

Il faut que l'on s'habitue un peu à changer notre façon de faire la politique. Kévin va le présenter, c'est pour cela que je vais un peu vite, mais je remercie tout ce travail qui est fait sur la conférence citoyenne. Si Besançon peut déjà être l'une des premières villes de France à s'emparer de l'outil de démocratie participative comme celui-là, je serais fière d'être bisontine, pour se sortir de cette situation qui est quand même très compliquée.

Des théories disent qu'il n'y a qu'à faire comme ceci ou comme cela, mais il faut que l'on s'habitue à ce que les choses soient parfois un peu plus complexes à mener de front avec les habitants.

On fera le bilan. Il y aura forcément des choses qui ne marcheront peut-être pas, cela fait aussi partie du fait d'être élu. On fera le bilan et il y aura des choses qui vont fonctionner. C'est la première fois que l'on se lance dans ce genre d'aventure. J'ai participé, pendant la campagne, à de nombreuses réunions de citoyens qui avaient vraiment envie que l'on amène cette dynamique dans cette ville, sur ce qu'est le fait de stimuler une participation citoyenne. Sinon, on continuera toujours à avoir des abstentionnistes et des personnes qui disent : « *De toute façon, ils ne tiennent pas compte de notre avis, ils avancent tout seuls avec des bonnes théories* ».

Certes, les Services ont fait un travail exceptionnel mais on voit bien que cela ne passait pas comme cela aussi facilement dans la population. On s'est retrouvé à se serrer les coudes, les uns et les autres, pour se demander comment on allait dépasser cette situation. J'espère qu'avec le fait de mélanger les deux choses – car on ne peut pas séparer le GEEC de la conférence citoyenne –, on sortira et on pourra faire ce quartier.

J'ai vu les projets sur l'école des Vaïtes et tout ce travail qui a été fait est exceptionnel. Loin de moi de dire que l'on va tout mettre à la poubelle, bien au contraire, on a quand même envie que cela avance. Il y a des besoins de logements, d'un environnement et d'une ville écologique. Je salue ce travail et j'ai envie de l'encourager, de faire avec les habitants et que cela avance.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Je voulais juste dire que le GEEC n'est pas une autorité. Heureusement, parce que les membres n'ont pas été élus démocratiquement, ils sont désignés.

**M. Nathan SOURISSEAU** : Bonsoir à tous. Je voudrais simplement revenir sur quelques points qui ont pu être évoqués. Je voudrais déjà vous dire que l'on est au pays de l'horlogerie, mon intervention sera donc courte et précise. Je commencerai par dire que la démarche, qui est présentée ce soir, est inédite. Cela n'a jamais été mis en place sur la ville de Besançon et je pense que l'on peut s'en féliciter.

Je veux également rappeler aujourd'hui, pour les uns et pour les autres, que l'on ne débat pas ce soir du projet en lui-même, de l'abandon ou du maintien ou du changement de ce projet-là, mais bien de la méthode, ce qui a été parfaitement rappelé par Anthony POULIN.

Aujourd'hui, on n'est pas sur une démarche symbolique. Je pense que c'est important de le rappeler. Je ne suis pas d'accord avec les propos de certains qui diraient que ce GEEC n'aurait pas d'utilité aujourd'hui, pour vous citer. Les différents scientifiques qui vont travailler dans ce groupe sont issus de disciplines variées, ce qui permet de garantir leur indépendance. C'est d'ailleurs dans cet esprit-là que tous les scientifiques ne sont pas Bisontins, il y a aussi une représentativité assez intéressante à ce niveau-là.

Il me paraît tout à fait important de vous parler de la transparence. Je peux citer certains de vos propos. Monsieur FAGAUT, vous disiez tout à l'heure : « *Les Bisontins doivent savoir ce que nous faisons* » et je pense que c'est tout l'objet d'un rapport comme celui-là. Comme tout le monde, vous avez pu lire que le rapport, qui sera rendu par les scientifiques du GEEC, sera ouvert au grand public et qu'il sera directement publié sur le site de la ville de Besançon. On est assez fier de cette nouvelle pratique et de cette nouvelle méthode.

Je peux citer d'autres propos, qui, à mon sens, sont presque honteux, quand vous dites que l'on va changer de régime mais que l'on sortirait aujourd'hui d'un régime démocratique avec notre fonctionnement. Je crois que c'est tout le contraire. Encore une fois, cette méthode que l'on vous propose est tout à fait intéressante dans ce cadre-là.

De la même manière, vous disiez que l'on n'avait qu'à dissoudre le Conseil Municipal, sachant que les GEEC pourraient suffire. Je crois que l'on ne s'inscrit pas du tout dans cette logique-là, l'idée n'est pas non plus de cacher les choses. C'est clairement inscrit, et vous l'avez lu comme nous à la fin du rapport, que l'on s'engage à prendre en compte les recommandations du GEEC dans la décision finale ; laquelle revient donc bien aux élus. La décision est donc politique. Je crois que c'est important de le rappeler à ceux d'entre vous qui ne l'auraient pas cerné.

C'était un propos concis mais cela me paraissait intéressant de rappeler ces quelques points. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Je ne sais plus s'il y avait une demande de parole. Non ? On a fait le tour ?

**M. Anthony POULIN** : Je voudrais répondre aux différentes questions mais d'ores et déjà, pardonnez-moi. Parfois, vous entendez-vous parler quand vous tenez des propos qui relèvent de la diffamation, pour partie ? Vraiment. Ici, tout est clair, tout est écrit. On peut ne pas être d'accord et j'entends votre désaccord. Simplement, à un moment donné, on ne peut pas dire que l'on fait du clientélisme. On ne peut pas dire que l'on est en train de dissoudre le Conseil Municipal. Ce n'est pas vrai.

Ici, nous nous appuyons sur les scientifiques, en plus de tout ce qui est fait, pour nous rendre un avis et des recommandations. J'allais dire : ni plus, ni moins. C'est-à-dire que là, nous constituons un groupe de scientifiques issus de diverses disciplines scientifiques, de divers laboratoires, qui ont une grande expertise. Ils vont nous rendre un avis et des recommandations. Le Conseil Municipal reste pleinement souverain.

Si vous ne voulez pas écouter ce que disent les scientifiques, ne les écoutez pas. Nous, nous les écouterons, voilà ce que nous allons faire. Ni plus, ni moins, là encore.

Je vais répondre à vos différentes questions sur le calendrier. Ce que nous faisons est d'innover en la matière. Qu'est-ce que nous n'aurions pas entendu si nous avions donné une délibération devant ce Conseil, sans avoir les garanties juridiques et l'ensemble des garanties pour que ce soit mis en place, pour que ce soit efficace et que tout cela passe au contrôle de légalité ?

Concernant le temps, qui est à la fois constitutif du dossier, on avait prévu de le passer en décembre. Simplement, cela ne vous a pas échappé qu'il y a eu un confinement entre-temps et que nous voulions permettre aux scientifiques de pouvoir aller sur les lieux quand ils seront installés. Il y a donc ces différents éléments. Ainsi, aujourd'hui, on installera officiellement le GEEC qui travaillera à partir de demain. Il rendra un rapport le 11 mars et tous les conseillers municipaux ici présents, tous les élus ici présents, toutes les Bisontines et tous les Bisontins auront accès à ce rapport. Ils auront accès à l'ensemble des documents consultés qui seront agréés.

Après, en effet, les scientifiques habitent un territoire. Ils lisent un certain nombre de choses et j'espère que les uns et les autres que vous êtes, avez pu consulter les documents qui sont d'ores et déjà publics, à divers endroits sur le quartier des Vaïtes, au moment où vous avez travaillé sur vos projets.

On se fait attaquer mais parfois, il faut savoir répondre. Quand on me parle du projet de Terra Vesontio, je ne sais pas de quoi on me parle puisqu'il avait évolué entre le premier et le deuxième tour. Au premier tour, il ne fallait pas construire et au deuxième tour, on pouvait un peu construire. Après, on ne savait plus trop, au gré de la campagne.

On est prêt à parler de tout cela et on en parlera à l'appui du regard des scientifiques et du regard des citoyens. Voilà la méthode dans laquelle nous nous inscrivons.

C'est une indemnisation pour les scientifiques, ce n'est pas une rémunération qui permet d'assurer simplement le fait qu'ils s'investissent. C'est une reconnaissance à l'investissement mais on est très loin d'une rémunération en la matière pour la qualité des scientifiques dans laquelle nous sommes. Cela garantit, là aussi, quelque chose de juridiquement incontestable : l'indépendance.

Je suis toujours estomaqué quand j'entends que des scientifiques seraient a priori non indépendants parce qu'ils mènent deux activités dans leur vie.

**Mme LA MAIRE** : Excusez-moi, c'est un Rapporteur, c'est lui qui rapporte.

**M. Anthony POULIN** : Excusez-moi mais on a pris toutes les questions. J'ai à peu près une dizaine de questions donc je me permets de faire court à chaque fois.

En tout cas, l'indépendance des scientifiques vient de leurs travaux scientifiques. Vous avez cité que ces scientifiques ont en effet eu des travaux de renom sur de nombreux sujets. Ils ont une rigueur scientifique qui est reconnue par le CNRS avec plusieurs distinctions. Ils sont issus de différentes disciplines universitaires. Qui vient contester le fait que Jean JOUZEL, qui est membre du GEEC, soit paléoclimatologue ? Personne, parce qu'il apporte quelque chose dans cette équipe.

D'ailleurs, je dois vous souligner que Jean JOUZEL a été chargé, par la Maire de Paris, d'inscrire la ville de Paris dans une démarche similaire. Cela signifie que nous ne devons pas faire de choses complètement aberrantes ici parce que d'autres collectivités font les choses de la même manière.

J'aurais beaucoup d'éléments à vous donner concernant le fait que nous nous concentrons uniquement sur les enjeux de biodiversité et de climat. Vous prétendez cela, mais c'est faux, tout est publié à l'intérieur du rapport. Vous l'avez tous, lisez-le. La saisine du GEEC précise un certain nombre de choses et notamment le fait de prendre en compte les conséquences sociales du maintien ou de l'abandon du projet, notamment au regard du besoin de logements sur la ville, sur le territoire ; au regard des problématiques de mobilité, d'étalement urbain, de mixité sociale ou d'équipements publics.

C'est donc un certain nombre d'interventions que je vais mettre sous le coup qu'ils n'auraient pas lu cela. Je vais leur répondre : « *N'ayez de craintes, les enjeux sont présents et ils apporteront une série de recommandations sur le sujet* ». Nous ne sommes pas en train de mettre quelque chose qui remplace

quelque chose d'autre, nous sommes en train de mettre un complément qui nous permette une aide à la décision. Vous serez, chers amis, souverains pour prendre l'avenir de ce quartier des Vaïtes.

Les uns ou les autres prendront leurs responsabilités sur l'avenir de ce quartier. Cependant, par rapport à d'autres décisions, cette responsabilité sera éclairée par les scientifiques et par les citoyens. Je pense que c'est une méthode que nous pouvons nous reconnaître.

Je crois avoir répondu essentiellement aux questions sur la saisine, sur le commencement, sur la pluralité de l'équipe que je vous ai citée. Il y a en effet des géographes, des sociologues, des personnes spécialistes de la biodiversité. À noter également, et cela a été rappelé par des collègues, que ce n'est pas comme si nous prenions un endroit où il n'y avait pas un historique et un passé. On le prend en compte mais il y a aussi eu des contestations et des jugements sur la question de l'environnement et de la biodiversité. C'est aussi logique que cette question reste centrale dans les réflexions menées par ce Groupe d'experts pour l'environnement et le climat.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce sujet. S'il y a des questions complémentaires, je reste à votre service. Les questions étant nombreuses, sans doute n'ai-je pas répondu exactement à tout, mais je suis bien sûr à votre service. Je préviens tout le monde de ne pas tomber dans des outrances sur ce type d'outil qui ne révolutionne pas les choses mais modifie profondément la façon de faire de la politique et notre façon de faire.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur FAGAUT.

**M. Ludovic FAGAUT** : Par rapport à ce dossier et pour répondre à ce que vient d'évoquer Monsieur POULIN, je reviens sur Monsieur RICHARD. La problématique qui nous offusque n'est pas que ce soit un scientifique mais la problématique est que ce soit un militant avéré d'Europe Écologie-Les Verts, fidèle soutien dans le cadre de la campagne des élections municipales. Comment peut-on parler d'indépendance à partir du moment où l'on donne la présidence à un membre actif de votre mouvement politique ? Pour moi, ce n'est pas cela la définition de l'indépendance.

Ensuite, vous n'avez pas répondu à l'une de mes questions et celle-là, je ne la lâcherai pas. Nous souhaitons, le Groupe Besançon Maintenant, être destinataires de l'ensemble des documents qui vont être mis à disposition du GEEC. Le GEEC n'a pas de prédominance sur les élus qui sont ici, au sein de ce Conseil Municipal, et nous souhaitons les avoir dans leur totalité.

**M. Anthony POULIN** : Je vais vous répondre directement. D'une part, excusez-moi, Monsieur FAGAUT, mais je ne vous ai pas vu aux réunions du parti Europe Écologie - Les Verts donc je ne sais pas comment vous pouvez qualifier quelqu'un de militant actif de notre parti. En tout cas, ce que je sais, il y a en effet dans ce groupe, des soutiens de notre campagne. Il y a eu des soutiens qui sont engagés.

**M. Ludovic FAGAUT** : Je vous l'accorde, c'est indépendant. Vous venez de le démontrer, c'est indépendant. Belle indépendance, comme le disait Monsieur CROIZIER dans l'entre-soi.

**M. Anthony POULIN** : Est-ce que je peux juste finir mon intervention, s'il vous plaît ? Il y a des soutiens de notre campagne. S'il y avait eu des soutiens de votre campagne, ils auraient pu aussi être présents mais je n'ai pas vu ces scientifiques soutenir votre campagne. Voilà, c'est un fait.

Après, le fait est que les scientifiques travaillent pour... On nomme l'ensemble du Groupe et on ne nomme pas un Président en particulier. C'est donc cette pluralité du Groupe qui décidera ensuite comment il travaillera.

Sur la deuxième question qui était sur les documents, nous vous les transmettrons comme il y a déjà eu une demande du Groupe La République en Marche. Il fallait installer les éléments pour pouvoir vous transmettre les documents. Il y a d'ores et déjà un certain nombre de documents publics. On agrège tout cela et on vous les transmet dès que possible.

**M. Laurent CROIZIER** : Je vais rectifier quelques propos comme Monsieur FAGAUT, Monsieur POULIN. Il me semble que Monsieur FAGAUT et moi avons dit et précisé que ce groupe d'universitaires était certainement brillant, compétent et expert dans leurs domaines. Cependant, j'ai le droit d'assumer et de dire que dans l'étude globale du projet des Vaïtes, dans une approche qui n'est pas qu'environnementale, qui est aussi économique, politique, sociale et démocratique, ils sont moins compétents que les services qui ont étudié le dossier. C'est mon point de vue, ce n'est pas le vôtre mais c'est le mien.

**Mme LA MAIRE** : Très bien. Je vous propose de soumettre au vote ce dossier.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Quinze.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non, Nicolas, tu ne peux pas voter, pour le pouvoir simplement. Tu ne peux pas voter pour les pouvoirs, c'est la règle que l'on avait édictée déjà la dernière fois. Tu peux voter une fois. Cela ne change pas grand-chose mais que l'on fasse les choses correctement.

**M. Jean-Philippe DEMILLIER** : Monsieur BODIN ne peut pas voter.

**Mme LA MAIRE** : Oui, pour lui. Mais peut-il voter pour les pouvoirs ?

**M. Jean-Philippe DEMILLIER** : Non, ni pour lui, ni pour son pouvoir.

**Mme LA MAIRE** : D'accord, ce sont bien les règles que l'on avait déjà données la dernière fois. Excusez-moi, on recommence. Pour le Parti Socialiste, combien d'abstentions ? Huit.

Qui est pour ? Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 6

#### Mise en place d'une conférence citoyenne sur l'avenir de l'éco-quartier Vaïtes

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant le Dossier n° 6.

**M. Kévin BERTAGNOLI** : C'est avec une petite fierté quand même que je présente ce soir ce gros dossier de démocratie participative, qui est notre premier dossier de démocratie participative de la Ville. Oui, je dis « fierté », cela fait rire certains mais cela fait quand même six mois de travail avec les Services sur ce dossier-là, qui n'est pas un petit dossier. Je tiens à le préciser, c'est un dossier qui est à un haut niveau de participation, puisque l'on est sûr de la concertation sur un dossier d'urbanisme extrêmement prégnant.

La conférence citoyenne est un outil, pour ceux qui connaissent un peu, de type « conférence de consensus » ou « jury citoyen » ; le plus emblématique étant la Convention citoyenne pour le climat.

Comment cela fonctionne-t-il ? C'est tout simplement un certain nombre de citoyens qui sont tirés au sort et qui vont travailler pour essayer de construire une opinion publique éclairée, dans l'objectif de construire derrière une solution légitime qui soit acceptable par toutes et tous.

Comment cela va-t-il fonctionner, de façon très pratico-pratique pour Besançon ? Au mois de mars, le GEEC va rendre son rapport et deux actions vont se mettre en place en parallèle : d'une part, une grande consultation numérique ouverte à toutes les Bisontines et à tous les Bisontins, à partir de 16 ans. Ce seront 4 semaines pour faire vivre un débat sur les grands enjeux liés au projet, comme la protection de la biodiversité, l'impact sur l'étalement urbain, l'impact sur les déplacements des Bisontines et des Bisontins, le besoin en logements de la Ville sur le territoire et son accessibilité, ainsi que l'aménagement de l'espace public et notamment des services et des équipements.

En parallèle, d'autre part, on va lancer le tirage au sort de nos 50 citoyens, sur la base des listes électorales, pour être représentatifs de la population bisontine, notamment en termes de genre, d'âge et de localisation. Ces citoyens auront un rôle : répondre à une ou plusieurs questions qui auront été posées par la Ville sur le projet spécifique des Vaïtes. Ils se baseront à la fois sur le rapport du Groupe d'experts scientifiques et sur la synthèse de cette consultation numérique grand public.

En avril et en mai, la conférence citoyenne va travailler en trois temps :

- D'une part, un temps de formation des citoyens pour qu'ils comprennent l'ensemble des enjeux techniques du projet ;
- D'autre part, des auditions que l'on espère et que l'on va essayer de travailler les plus contradictoires possible, et ce sera au choix des citoyens ;
- Enfin, un dernier temps qui est le plus important : un temps de débat collectif entre eux pour la mise en place de recommandations.

Le rendu final de la décision se fera normalement en juin, sur la base du rapport du GEEC et des recommandations des citoyens.

Je vous remercie.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Dans le second dossier concernant les Vaïtes, nous découvrons une attribution de moyens imprévus dans le budget de la démocratie participative et une somme allouée considérable. En effet, 50 000 € sont destinés à un prestataire extérieur pour une formation de 3 jours ; le coût de la plateforme étant pris en charge ailleurs. 50 000 €, c'est à peu de chose près l'équivalent du budget total de la démocratie participative qui est environ de 55 000 €. Dans la situation actuelle liée au Covid-19, comme vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur BERTAGNOLI : chômage, augmentation des bénéficiaires du RSA : + 9 % dans le Doubs – sachant que 44 % des bénéficiaires du RSA du Doubs résident à Planoise, donc à Besançon –, augmentation des bénéficiaires des associations chargées de l'aide alimentaire, déjà + 18 % à fin 2020 à Besançon.

Ce coût nous choque, d'autant qu'il existe des instances consultatives à Besançon. Je parle du CBJ, des CCH et du Conseil des Sages, que beaucoup de villes nous envient. Pour rappel, j'en étais la conseillère municipale déléguée.

Depuis votre prise de fonction, Monsieur BERTAGNOLI, plusieurs Sages m'ont interpellée, car mis à part deux courriers, ils n'ont eu aucun contact avec vous et leurs travaux n'ont pas repris. Pourtant, toutes ces instances auraient toute légitimité pour s'emparer de cette réflexion, si vous voulez vraiment passer par cette case de réflexion citoyenne. Ils ont déjà reçu la formation pour le faire correctement.

Cinquante mille euros, c'est deux ans et demi d'un SMIC chargé, c'est 84 RSA et dans ce dossier, c'est 3 jours de formation, soit 16 600 € par jour. Je repense aux 10 000 € dont vous nous avez parlé tout à l'heure pour les jeunes. À titre indicatif, le budget total d'acquisition de toutes les bibliothèques municipales de Besançon est de 76 000 € par an.

Je suis surprise que les élus de la majorité ne réagissent pas, quand chacun sait ce qu'il pourrait entreprendre pour les Bisontins dans sa délégation avec 50 000 € de plus que d'habitude. D'ailleurs, pourriez-vous nous dire, Madame la Maire, à qui sera retirée cette somme ? Quelle est la délégation qui s'en verra amputée ?

J'ai assisté au CA d'un organisme partenaire de la Ville au cours duquel, Monsieur GRIMAITRE, vous avez alerté la Directrice sur l'utilisation de l'argent public. Je vous cite : « *Qu'elle soit attentive à ce qu'ils bénéficient aux acteurs du territoire* », ce qui n'est pas le cas ici puisque Res Publica est en région Ile-de-France.

D'un côté, il y a un discours quelque peu moralisateur pour les partenaires et de l'autre côté, des actes contradictoires de la part de la Ville.

Pour toutes ces raisons, le Groupe Besançon Maintenant estime que tous les outils, y compris les ressources humaines, sont déjà disponibles, qu'il est inutile d'inventer autre chose. Ce rapport est un exemple parfait de gaspillage de l'argent public car le dossier des Vaïtes coûte déjà bien assez cher aux Bisontins et Grand Bisontins.

Je vous remercie.

**M. Maxime PIGNARD** : Je dois vous avouer qu'à l'instar de mes collègues du Groupe Besançon Maintenant, ce projet de création d'une conférence citoyenne dans le cadre de l'éco-quartier des Vaïtes nous laisse quand même perplexe.

Je vais vous expliquer pourquoi. D'abord, la légitimité et l'indépendance – à nouveau – de cette conférence nous semblent grandement remises en cause, pour la simple et bonne raison que « *ces 50 citoyens se verront présenter la situation à date du projet* ». Je cite le rapport, ce n'est pas moi qui invente. On a bien compris que ce serait l'agence parisienne Res Publica qui animerait le dispositif, sauf qu'il semble évident que cette agence se verra remettre les éléments du dossier par les Services de la Ville et – on ne l'imagine pas autrement – après validation des adjoints concernés et donc de votre majorité.

Par ailleurs, toujours dans le rapport, ces 50 citoyens se verront présenter les conclusions de votre Groupe d'experts dont il a été démontré qu'il n'est absolument pas indépendant, puisqu'il est rémunéré par la Ville que vous représentez, et que son Président – pour ne citer que lui – est un de vos plus proches amis et soutien public.

En fait, par ce rapport et par ce dossier, vous êtes en train de créer une véritable « usine à gaz » pour masquer un manque de courage politique. Nous, en tant qu'élus de l'Opposition, nous vous le disons : vous ne pouvez pas faire des Vaïtes, un terrain de jeu et d'expérimentation de votre idéologie. Et ce, tout simplement parce que les habitants méritent beaucoup mieux que cela.

J'ai envie de vous dire : si ce n'était que cela ! En effet, on a un autre problème qui va se poser avec cette conférence, qui est un problème de représentativité. Comme c'est indiqué dans le rapport, cette conférence citoyenne va se réunir fin avril ou début mai, si j'ai bien compris, alors que tout indique aujourd'hui que nous serons encore, à cette période, en pleine crise sanitaire. Il est évident que les Bisontines et des Bisontins, exception faite peut-être des habitants du quartier, n'auront absolument pas comme priorité d'être éventuellement tirés au sort pour discuter de l'avenir de l'éco-quartier.

De ce fait, on a un grand risque de désintérêt des citoyens pour cette conférence citoyenne, ce qui serait un comble. On aura donc, inévitablement à la fin, un biais dans ce tirage au sort, puisque les Bisontines et les Bisontins qui accepteront d'entrer dans le cadre de cette conférence citoyenne seront sûrement des habitants qui sont déjà sensibilisés et intéressés par ces problématiques.

Enfin, je terminerai mon intervention en disant que le plus problématique dans tout cela est que votre majorité ne soit même pas convaincue par ce projet. On se rappelle tous, ici, de la tribune dans un article de presse locale de l'élue communiste qui fait partie de votre majorité, Hasni ALEM, qui se déclarait

l'année dernière *En faveur du projet des Vaïtes*, mais du projet des Vaïtes tel qu'il avait été développé par l'ancienne majorité de l'ancienne mandature, à laquelle vous participiez.

Projet qui, comme cela a été rappelé, a été développé et porté par Nicolas BODIN, qui fait aujourd'hui partie de votre nouvelle majorité. Ce projet reste quand même décrié par les nouveaux élus de votre nouvelle majorité. Bref, c'est à n'y plus rien comprendre. Enfin si, on comprend quand même que la majorité que vous dirigez n'est qu'une majorité de façade qui n'est finalement d'accord sur rien concernant les grands projets structurants pour notre ville.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Nathalie BOUVET.

**Mme Nathalie BOUVET** : Merci Madame la Maire.

Mon intervention sera très courte. Je voulais juste dire que l'on avait pris connaissance des modalités de votre conférence citoyenne. Pour nous, il est totalement impossible qu'en trois jours, même avec leur bonne volonté, les participants puissent s'appropriier le contexte et les enjeux du dossier complexe des Vaïtes.

Nous allons devoir nous abstenir lors du vote.

Je vous remercie.

**M. Laurent CROIZIER** : Monsieur POULIN, Madame VIGNOT, m'assurez-vous que le Conseil Municipal restera toujours souverain, comme vous l'avez dit précédemment ? On est bien d'accord ?

J'ai souvenir, il y a un ou deux Conseils Municipaux, que Madame VIGNOT avait reproché au Président de la République de ne pas reprendre la totalité des propositions de la convention citoyenne. En fait, il y a une application pour le Président de la République qui ne serait pas la même à Besançon ?

**Mme LA MAIRE** : C'est un Président de la République.

**M. Laurent CROIZIER** : Ah oui, la règle n'est pas la même, c'est vrai. Vous voyez que quand on gratte, il y a beaucoup de contradictions. Le Président de la République reprend les propositions qu'il estime, comme vous, vous allez reprendre les propositions que vous estimez cohérentes.

**Mme LA MAIRE** : Hasni.

**M. Hasni ALEM** : Je réponds rapidement puisque j'ai été pris à partie. Dans cette tribune qui a été publiée, il était dit clairement que le projet devait être à mener mais qu'il était à améliorer, dont c'est l'objet du GEEC et de cette conférence citoyenne. J'espère que celle-ci améliorera le projet ou en tout cas, travaillera dessus pour lui permettre de mieux correspondre aux attentes du XXI<sup>e</sup> siècle.

Par rapport à cette convention citoyenne, la différence est que le Président s'était engagé à respecter, sauf qu'il avait parlé de 3 jokers. Je me rappelle qu'il avait parlé précisément de 3 jokers. Il s'est engagé à reprendre l'ensemble des propositions de la convention citoyenne, sauf 3 jokers. J'ai l'impression que les 3 jokers deviennent les 150 propositions.

Je vous remercie.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Il y a quand même un souci parce que l'on ne peut pas se réunir à 50 élus et là, la convention citoyenne va pouvoir se réunir à 50 personnes ?

**M. Kévin BERTAGNOLI** : Je vous remercie pour toutes ces questions. Elles sont intéressantes et importantes à poser. Sur la question du budget, pourquoi ce budget-là ? Il faut savoir que ce type d'outil – les conférences de consensus – représente un certain coût pour une bonne et simple raison qui est que cela représente de l'animation, de la conception, de la communication, une certaine expertise et surtout un énorme travail sur la neutralité de l'animation ; ce dernier étant le plus important.

Le Secrétariat à la modernisation de l'action publique, qui travaille auprès du Premier ministre, a estimé, dans un rapport en 2017, que le coût d'une convention citoyenne, d'une conférence de consensus, était d'environ 90 000 € au minimum. Pour rappel, la Convention citoyenne pour le climat a coûté plus de 4 M€ et celle pour l'Occitanie : 500 000 €.

De notre côté, nous avons cherché à minimiser les coûts au maximum. Nous avons refusé de faire appeler à un institut de sondage pour le tirage au sort. Nous nous appuyons en grande partie sur nos services en interne pour la communication et pour la logistique. Par contre, nous avons souhaité faire

appel à un prestataire. Vous l'avez bien dit, c'est Res Publica, qui est une agence parisienne. D'un côté, on dit que les scientifiques ne sont pas neutres parce qu'ils sont de Besançon et de l'autre, quand on fait appel aux Parisiens, ce n'est pas la bonne solution non plus... Bref.

Pourquoi avons-nous fait appel à cette agence ? Parce que nous avons besoin d'une grosse expertise sur le sujet et d'une neutralité dans l'animation du processus. C'est pourquoi nous avons fait appel à Res Publica, qui est une agence connue et reconnue. Elle a plusieurs dizaines d'années d'expérience sur le sujet, elle a notamment travaillé sur l'animation de la Convention citoyenne pour le climat. Elle va nous permettre d'apprendre au travers de ce travail, de cette expertise et de la gestion de l'animation que j'espère et que je souhaite la plus objective possible.

Pour ce qui est des autres instances participatives, c'est effectivement important de faire un point dessus. On est en pleine crise Covid, c'est extrêmement compliqué de faire intervenir, et notamment les Sages compte tenu de leur âge. Eh oui, forcément... Néanmoins, on est en train de réfléchir et je suis en dialogue avec d'autres villes pour savoir quelles sont les techniques qu'elles utilisent en période de Covid pour faire participer les habitants.

En fait, la question du budget est simple. La question est de savoir si l'on prend vraiment les citoyens au sérieux ou non. Si l'on prend les citoyens au sérieux et si l'on les associe à notre décision politique, cela représente forcément un coût. Aujourd'hui, on ne s'interrogerait pas du coût d'une étude sur un aménagement urbain, alors pourquoi se poser la question d'une étude qui utilise juste un autre support et une autre ingénierie, que l'ingénierie habituelle ?

Sur la question de l'indépendance des citoyens et du travail avec les Services, on a tous la même source d'information. A priori, on a des Services, qui ont travaillé profondément ce projet et d'un autre côté, on a des associations qui ont elles-mêmes essayé de travailler ce projet-là. La contradiction et le débat se feront notamment au moment des auditions publiques. C'est là que les choses seront le plus intéressantes.

Sur la question du manque de courage politique, je pense que l'on a changé d'époque. C'est fini, l'époque du politique qui décidait tout seul dans son bureau. Ce sont les années 60, c'est l'époque d'OSS 117 à la Hubert BONISSEUR DE LA BATH, c'est sympa, cela fait rire, mais je ne suis pas sûr que cela fasse rire aujourd'hui les citoyens de décider tout seuls dans leur coin.

Sur la question du Covid-19, j'ai déjà répondu en partie. De ce point de vue-là, nous allons regarder avec le prestataire ce qui a pu se faire notamment à Nantes dernièrement, puisque des conventions ont été faites pendant la période du Covid-19. La convention de Nantes a notamment été faite sur la situation du Covid-19 et la convention de Paris a été faite dernièrement pour réviser le PLU de la ville avec les habitants.

Sur la question : Est-ce que les citoyens tirés au sort ne seront forcément que des militants, ou tout du moins, que des personnes intéressées ? L'objectif du tirage au sort est justement d'aller chercher les personnes qui, en apparence, se disent *Ma parole ne compte pas, on ne me demande jamais mon avis*. Dans la Convention citoyenne pour le climat, des routiers et des entrepreneurs ont été tirés au sort, qui, a priori, n'étaient pas les plus radicaux en termes d'écologie. Ils ont pourtant participé au débat et ont probablement permis d'améliorer considérablement les solutions qui ont été proposées à la fin.

Sur la question de Monsieur CROIZIER, vous avez raison de poser la question pour savoir pourquoi on n'interroge pas tout simplement les habitants des Vaïtes. On a pensé que le projet des Vaïtes était un projet profondément structurant pour la Ville, qu'il allait avoir – qu'il soit fait ou non – un impact sur tout un tas d'enjeux qui concernent la Ville pour demain, que ce soit l'étalement urbain, le besoin en logements ou la protection de la biodiversité. On devait impliquer toute la population bisontine dans ce débat-là. C'est pour cela que l'on a aussi cette consultation numérique qui se fait en amont de la conférence citoyenne.

Sur la question de Madame BOUVET concernant le fait que « 3 jours, c'est trop court » : oui, c'est toujours trop court mais ce ne sera pas 3 jours d'affilée, ce sera 3 jours bien séparés. Cela permettra aussi aux citoyens de travailler de leur côté, de réfléchir et d'échanger entre eux pour se faire une idée, ce qui est le plus important. Le temps des travaux est le temps où l'on capte l'information et les temps entre les travaux sont les temps où l'on réfléchit et où l'on prend du recul sur ce projet, pour essayer de trouver la solution la plus acceptable par tous, comme je l'ai dit.

**Mme LA MAIRE** : Madame Lorine GAGLILOLO a demandé la parole, mais comme elle est en visioconférence, je ne l'avais pas vue.

**Mme Lorine GAGLILOLO** : Merci et bonjour à tous.

Ce soir, je voulais saluer cette démarche de la conférence citoyenne qui me paraît particulièrement intéressante quand on veut faire de la transition écologique. En effet, à mon sens, la transition écologique ne peut se faire qu'avec les citoyens, il n'est pas question de décider d'amener un territoire sur la transition sans en associer les citoyens et les habitants.

On est ici face à un dossier qui pose de nombreuses questions au niveau de la biodiversité, des mobilités, du projet urbain dans son ensemble et j'oublie probablement des angles.

Cela interroge aussi notre manière d'habiter la ville. Sur ces sujets-là, il me semble vraiment important d'associer les citoyens qui, aux côtés des scientifiques, vont nous permettre de légitimer notre décision finale. C'est bien une décision politique qui sera assumée en tant que telle, mais qui pourra se baser sur des points de vue avisés qui viendront nourrir notre réflexion.

Je voudrais à nouveau saluer cette démarche qui va dans le sens d'une manière de faire de la politique dans laquelle je me retrouve énormément.

**Mme LA MAIRE** : Myriam LEMERCIER.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Vous ne m'avez pas dit sur quelle ligne les 50 000 € étaient pris, puisque c'est 50 000 € en plus de votre budget de 56 000 € ?

**M. Anthony POULIN** : Nous aurons l'occasion de le voir en Orientations Budgétaires. Nous avons chaque année des opérations nouvelles et, Myriam LEMERCIER, vous connaissez très bien ces mécanismes budgétaires de la Ville. Dans le cadre de ces opérations nouvelles, nous avons une enveloppe. Collectivement, dans un comité réunissant de nombreux élus de notre majorité, nous avons fait ce choix que de mettre ces 50 000 € sur cette opération, sur un total d'une enveloppe que vous verrez en Orientations Budgétaires. C'est le fruit de la gestion dans laquelle nous sommes.

C'est un choix budgétaire qui sera affecté à la ligne Démocratie participative et je crois que l'on ne peut que s'honorer de doubler. Au regard de votre attachement premier au budget de démocratie participative, nous le doublons dans les Orientations budgétaires.

**Mme Myriam LEMERCIER** : Je suis d'accord pour le doubler mais là, on le double pour 3 jours. Vous le donnez à Res Publica qui va animer 3 jours de formation, c'est cela que je reproche.

**M. Kévin BERTAGNOLI** : Je vais vous dire que c'est faux, ce ne sont pas 3 jours, mais un mois et demi, voire deux mois. En effet, vous avez les 4 semaines de consultation numérique, qui sont à la gestion intégrale du prestataire qui nous fera cette consultation numérique via sa plateforme et qui la concevra avant. On peut même dire que ce sont plus que 2 mois puisque la conception va se faire auparavant avec le prestataire.

Ce ne sont pas 3 jours d'affilée comme je l'ai dit, mais bien 3 jours avec des intervalles qui seront probablement d'une semaine. Vous avez finalement 3 semaines de travail des citoyens.

**Mme LA MAIRE** : Olivier.

**M. Olivier GRIMAITRE** : Un petit mot pour dire à Monsieur CROIZIER que nous tenons nos engagements de campagne sur ce dossier. Je rappellerai peut-être aussi ce que disait votre candidat sur la campagne, que seule une convention citoyenne peut conduire à un consensus. Nous n'étions donc pas les seuls à nous être prononcés sur la volonté d'associer les citoyens.

La démocratie participative demande effectivement quelques moyens pour y parvenir. Je trouve que les comparaisons que Madame LEMERCIER a faites sont démagogiques parce qu'il est forcément facile de ramener cette somme à quelques SMIC ou faire référence aux bénéficiaires du RSA. Je trouve vraiment cela...

**Mme Myriam LEMERCIER** : Non, c'est responsable, excusez-moi, Monsieur GRIMAITRE.

**M. Olivier GRIMAITRE** : Vous avez fait référence à l'une de mes interventions dans l'une des structures subventionnées par la Ville donc que ce soit dans ces structures, ou plus généralement au sein de notre majorité, nous sommes effectivement soucieux de l'argent public et de son utilisation. L'intervention dont vous faisiez référence était pour dire que les structures qui avaient été subventionnées, dont nous avons maintenu les subventions à la même hauteur, devaient aussi se préoccuper de se tourner vers les artistes locaux qui sont peut-être un peu plus en difficulté que certaines grandes structures.

Voilà l'objet de mon intervention. J'aimerais, à l'avenir, que l'on ne fasse pas de comparaisons démagogiques.

**Mme LA MAIRE :** Karima ROCHDI, je ne sais plus à combien d'interventions vous êtes sur le dossier ?

**Mme Karima ROCHDI :** Zéro.

**Mme LA MAIRE :** Très bien, parfait. C'est ce que je dis, je ne me rappelais pas où l'on en était.

**Mme Karima ROCHDI :** J'ai juste une petite question. Il y aura une participation des citoyens. Pour le moment, on est en train de regarder sous quelle forme sera cette participation : à distance ou en présentiel. Est-ce que ces citoyens seront défrayés, à l'image des experts ?

**M. Kévin BERTAGNOLI :** C'est une question importante, effectivement, c'est important de la poser. On s'est posé la question, à un moment, de les compenser comme les jurés d'assises mais cela représente une somme assez importante. À l'heure actuelle, on va s'en tenir à des repas le midi et à un remboursement des frais de transport. Ensuite, on va essayer de regarder en interne comment on peut faire pour faciliter la vie des citoyens, notamment sur la question des gardes d'enfants. C'est en réflexion, on va voir ce que l'on peut faire. Ce n'est pas forcément encore joué.

De manière générale, je pense que cette question-là est celle qui va courir sur l'ensemble de notre mandat : Comment rend-on accessible la démocratie participative à tous les habitants ? Ce n'est pas simple. J'espère que j'aurai l'occasion de vous présenter assez rapidement la stratégie globale de démocratie participative qui va permettre d'aller chercher le citoyen là où il est.

**Mme Karima ROCHDI :** Il y aura donc des bénévoles experts qui seront défrayés et rémunérés, et d'autres bénévoles qui seront seulement défrayés.

**Mme LA MAIRE :** Très bien. Sur ce, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Onze.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Quatre.

Merci ».

Question n° 7

Adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)

« **Mme LA MAIRE** : Je vous propose maintenant de passer sur un dossier qui est lui-même extrêmement innovant et qui sera présenté par Anthony POULIN.

**M. Anthony POULIN** : C'est un dossier qui peut paraître aride en tant que tel, parce que l'on va parler du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, mais concrètement, c'est une nouvelle politique d'achats que nous souhaitons mettre en place à la Ville de Besançon. Par cette politique d'achats, lorsque nous souhaiterons réaliser des opérations, c'est-à-dire lorsque nous souhaiterons soit acheter des fournitures, soit réaliser des travaux – en gros c'est tout ce que nous allons faire au regard de la collectivité –, cela s'inscrira dans une volonté d'une commande publique plus durable et plus solidaire. Nous avons la volonté de contribuer à la promotion de l'économie circulaire et surtout, le plus important, de dynamiser l'économie locale et d'accompagner des acteurs locaux et les emplois locaux dans la transition écologique.

Ce SPASER sera concrètement des clauses dans nos différents marchés publics qui prendront différentes formes. Ce seront tout d'abord des clauses environnementales, qui intégreront l'ensemble des dimensions de l'environnement. Ensuite, ce seront des clauses d'un point de vue énergétique. Ce travail sera mené en complément de l'action menée par ma collègue Annaïck CHAUVET sur les nouveaux protocoles en matière de travaux dans les bâtiments publics. Il y aura également des clauses favorisant une commande publique plus éthique, plus inclusive et plus socialement responsable. C'est ce que l'on appelle les clauses sociales. On a déjà développé et on va développer des marchés réservés pour les personnes en insertion mais nous irons aussi sur des commandes. L'expression d'un besoin – d'un point de vue de la commande publique – sera plus adaptée pour permettre parfois à des personnes en situation de handicap ou éloignées de l'emploi d'avoir davantage accès à ces marchés-là. C'est aussi une responsabilité de notre collectivité.

Enfin, nous allons développer différents moyens de simplification et de facilitation de l'accès à la commande publique pour le tissu économique local, en précisant que tout cela s'inscrira bien entendu dans les normes et les contraintes qui sont les nôtres, c'est-à-dire celles du Code des marchés publics et des règles au niveau européen en matière de libre concurrence.

Nous travaillons aussi avec les acteurs locaux pour toujours améliorer nos *process*, pour allotir, c'est-à-dire faire des lots différents qui soient plus adaptés aux réalités des filières sur le territoire.

Enfin, je voulais faire un focus sur quelque chose qui rend notre collectivité singulière parce que nous sommes l'une des premières collectivités en France à aller dans ce niveau d'intégration. Il s'agit de la question de la condition animale dans nos différents marchés, à la fois les marchés de denrées alimentaires, mais également les marchés de travaux avec des clauses spécifiques pour permettre de contribuer à ce grand objectif politique qui est très attendu des Bisontins, des Bisontines et de plus en plus de Français.

Je ne vais pas vous détailler l'ensemble du document car vous l'avez eu. Je conclurai en précisant que nous avons souhaité que ce document soit travaillé collectivement, que les élus de la Commission d'appels d'offres soient associés à cette action, qu'il concerne la ville de Besançon, le Grand Besançon Métropole et le CCAS et qu'il s'inscrive bien dans une démarche volontaire puisque nous ne sommes pas du tout dans l'obligation d'aller sur ce type de schéma. Au contraire, il y a des collectivités qui ont des volumes d'achats beaucoup plus importants que les nôtres.

Ce volontarisme sera aussi dans le suivi de ce SPASER puisque des indicateurs sont en train d'être construits. Ils seront construits et évalués, année par année, par l'ensemble des membres des Commissions d'appels d'offres qui, je le rappelle, comportent l'ensemble des diversités politiques de notre Conseil Municipal.

En bref, c'est véritablement une nouvelle façon de faire que nous souhaitons amener dans notre collectivité. Cette nouvelle façon de faire s'appuie sur des agents qui ont déjà de grandes compétences en la matière et je les remercie. Elle s'accompagnera d'un plan de formation de nos agents pour amener de nouveaux *process* plus écologiques et vers des métiers qui ont un regard particulier sur les questions de handicap, d'égalité femme/homme mais également sur les métiers de l'insertion. Et cela dans le but,

lorsque l'on exprime le besoin au sein de la collectivité, que nous – élus ou Services – anticipions et amenions à penser l'ensemble des questions dès l'expression du besoin, jusqu'à l'attribution des marchés.

**Mme Marie LAMBERT :** Le SPASER est un schéma qui s'impose à toute collectivité qui réalise plus de 100 millions de commandes publiques annuelles. Parmi les 160 collectivités en France qui sont concernées, il n'y a pas que la Ville de Besançon ; vous l'avez bien dit, Monsieur POULIN.

On comprend bien l'intention mais n'est-on pas dans une démarche d'affichage excessif quand on sait que la commande publique représente 10 % du PIB de la France, c'est considérable. Il faut bien se rendre compte que c'est en partie grâce à ce levier que certaines entreprises pourront se relever de la crise économique actuelle. Ce sont bien nos entreprises locales qu'il va falloir soutenir. La préférence locale est bien sûr proscrite en matière de commandes publiques mais la dynamisation de notre territoire, de notre économie locale, fait partie des objectifs de ce SPASER.

Pour autant, est-ce que l'on facilite autant à ce point la tâche à nos industries locales ? Ont-elles seulement la possibilité de répondre aux appels d'offres ? Est-ce qu'elles pourront encore le faire, quand on voit que le SPASER se fixe pour objectif annuel 70 % des marchés attribués répondant à une disposition environnementale et/ou sociale, alors que pour l'année 2019 à Besançon, seulement 36 % des marchés s'inscrivent dans ces critères ?

L'affichage de bonnes intentions, d'accord. Mais concrètement, comment est-ce que l'on travaille avec les acteurs de notre territoire ? Pour élaborer ce SPASER, est-ce que l'on a consulté de potentiels fournisseurs locaux qui ont pu exprimer les difficultés qu'ils rencontrent à s'inscrire dans la démarche de la commande publique ? En effet, vous savez que la procédure est lourde et parfois rebutante, ce n'est pas votre faute mais c'est un fait.

Le SPASER, pourquoi pas, mais cela va donner quoi, dans les actes ? Dans le point 2 que l'on a vu tout à l'heure et sur lequel Monsieur CROIZIER vous a d'ailleurs interpellé, Madame la Maire, on a pu voir, dans les actes de gestion courante, que vous aviez fait appel à des agences parisiennes et du sud de la France pour la réalisation de vidéos promotionnelles, engageant potentiellement de fortes sommes. Je trouve que c'est dommage parce que l'on a des ressources localement dans ce domaine. Quand la Ville en a la possibilité, pourquoi se prive-t-elle de faire jouer la préférence locale ?

**Mme LA MAIRE :** Karima ROCHDI et ensuite Annaïck CHAUVET.

**Mme Karima ROCHDI :** Je voulais juste dire que la mise en place de ce schéma relève tout simplement du bon sens dans le contexte actuel économique, écologique et d'insertion.

**Mme Annaïck CHAUVET :** Je voulais vous présenter deux opérations qui sont en cohérence avec le SPASER, comme Monsieur POULIN l'a évoqué. Je pense que cela répondra en partie à vos interrogations.

On est en train de mettre en place une opération au niveau des bâtiments municipaux. Nous avons décidé de mettre en place un cahier des charges en matière de prescription énergétique et environnementale. Ce cahier des charges vous sera présenté en Commission, puis au Conseil Municipal de février, donc je ne vais pas le détailler aujourd'hui. Je vais juste vous dire que l'on a rencontré, hier, un certain nombre de représentants locaux du Bâtiment, des fédérations et organismes professionnels du Bâtiment, afin d'échanger avec eux par rapport à la mise en place de ce cahier des charges. Le but est bien de les associer en amont à la démarche, en espérant aussi favoriser le développement économique local.

En matière d'énergie, nous avons une autre opération. Nous allons, à nouveau, faire une demande de labellisation Cit'ergie. Elle est en préparation et nous permettra de maintenir le cap de notre politique Climat Air Énergie. Cette démarche est également en cohérence avec le SPASER. Les plans d'action liés à Cit'ergie devraient, quant à eux, passer à la demande de validation du Conseil Municipal du mois de mai.

**Mme LA MAIRE :** Marie-Thérèse MICHEL a demandé la parole.

**Mme Marie-Thérèse MICHEL :** Je prenais la parole par rapport au bien-être animal parce que vous savez que c'est maintenant un vrai sujet de société. La commande publique peut être un levier d'action en sa faveur. Selon les types de marché, il est possible de mettre en avant les conditions d'exécution spécifiques et/ou des critères de sélection des offres permettant de favoriser la protection de la faune, de la flore et de la biodiversité bien sûr.

Les marchés concernés par le bien-être animal sont, comme l'a dit Anthony, les marchés de denrées alimentaires et de produits d'entretien d'une part. Les conditions d'exécution peuvent favoriser la mise en œuvre de mesures destinées à promouvoir le bien-être animal. Cela peut concerner, par exemple, l'exclusion de l'ensemble de produits issus de l'élevage intensif ou tendre vers une commande publique de produits non testés sur les animaux. D'autre part, cela concerne aussi tous les marchés de travaux publics. Il s'agit d'adapter au maximum la réalisation des chantiers au rythme biologique des animaux, des espèces, en créant des zones de refuge pour la faune ou en évitant les travaux pendant les périodes de reproduction et de nidification, entre autres.

Voilà ce que je voulais vous dire.

**Mme LA MAIRE** : Jean-Hugues ROUX demandait la parole.

**M. Jean-Hugues ROUX** : Merci Madame la Maire.

Madame la Maire, je vous représente à la CAO Ville en qualité de Président. J'en profite déjà pour remercier Anthony POULIN d'avoir invité tous les membres de la Commission à participer à l'élaboration du SPASER. Je trouve cette politique d'achat volontariste, qui intègre des enjeux écologiques et solidaires.

Je reprends l'un des axes qui comporte des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés ou défavorisés. Conseiller municipal délégué au handicap, je ne peux que me réjouir de ce choix qui peut favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont souvent écartées.

Merci.

**Mme LA MAIRE** : Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Je suis toujours surpris du vocabulaire. Tout ce que vous faites est hyper innovant. Je suis désolé mais je pense que si Monsieur FAGAUT avait gagné les élections, il aurait fait la même chose et si Monsieur ALAUZET avait gagné les élections, il aurait aussi fait la même chose. C'est normal ! Vous faites appel aux travailleurs en insertion, il n'y a rien d'hyper innovant. Heureusement, pour le bien-être animal, c'est un sujet qui est maintenant partagé par tout le monde.

Vous allez former les agents de la Ville : la formation professionnelle est hyper innovante, c'est exceptionnel. « On va faire appel aux travailleurs handicapés, on va être solidaire... ». Tout à l'heure, vous allez être émerveillés parce que vous allez planter des arbres. Demain, vous direz : « C'est formidable, on est en train de rénover les écoles ». On ne va pas laisser les écoles dans l'état où elles sont.

Arrêtez de nous faire croire que tout ce que vous faites est hyper innovant car non, c'est normal. Tout ce que vous faites là, est normal. Parfait, très bien, j'applaudis des deux mains mais il n'y a rien d'exceptionnel, c'est normal.

**Mme LA MAIRE** : Très jolie rhétorique. J'aime bien à cette heure-là, cela fait du bien, cela nous réveille.

Tu voulais apporter des éléments de réponse ?

**M. Anthony POULIN** : Je voulais répondre à Madame LAMBERT sur la question des exemples d'actions engagées, sur la question du dialogue avec les acteurs locaux. Il y a notamment le fait, pour ne pas alourdir les procédures, de ne pas demander la signature des documents lors du dépôt de l'offre, mais uniquement de régulariser cela lorsque nous l'avons attribuée. Cela peut paraître anodin mais c'est quand même une grosse charge en moins.

Ensuite, nous avons aussi l'organisation des Rencontres de l'investissement qui vont se tenir. On a dû les reporter en raison du contexte, mais il y aura toute une série d'ateliers pour travailler concrètement avec les acteurs locaux dans l'ajustement de ces préconisations.

Nous développons aussi des pratiques de *sourcing* : au moment où l'on exprime le besoin, on regarde aussi ce qui se fait sur le territoire pour faire au mieux, pour adapter notre besoin à ce qui existe sur le territoire. C'est aussi comme cela que l'on allote les différents marchés, c'est-à-dire que l'on fait différents lots. Par exemple, je prenais l'autre jour l'exemple de coûts pour expliquer cela aux journalistes. Quand on fait le marché de denrées alimentaires, on pourrait tout mettre dans un seul marché mais si l'on fait cela, il n'y a que les grandes industries qui peuvent y répondre. Ainsi, on sépare les différents lots et l'on va demander à quelqu'un de nous faire les carottes et à quelqu'un d'autre de

faire les courgettes. Cela permet aux maraîchers locaux de pouvoir concourir à l'offre, sinon ils ne pourraient pas le faire.

C'est normal et c'est du bon sens, peut-être, mais en tout cas, cela a l'air d'être du bon sens volontariste. Avant, cela n'existait pas mais maintenant, cela existe. Je suis ravi que ce soit applaudi par tout le monde.

**Mme LA MAIRE** : Philippe CREMER.

**M. Philippe CREMER** : Bonjour. Merci Madame la Maire.

Je voudrais juste répondre à Monsieur CROIZIER. Ce sont des choses normales, c'est bien de faire des choses normales et c'est bien de le dire parce que cela fait du bien. De plus, il y a tellement de personnes de pouvoir qui font des choses anormales, alors autant que l'on dise quand on fait des choses normales...

**Mme LA MAIRE** : Merci Philippe pour cette belle parole, j'adore. Effectivement, c'est comme si vous nous expliquiez que la parité était quelque chose de normal. Oui, sauf que si l'on ne l'impose pas, elle n'est pas respectée. La condition animale, si l'on ne l'impose pas, elle n'est pas respectée. L'insertion, si l'on ne l'impose pas, elle n'est pas respectée, etc.

Ce « normal-là » est avec un grand « N » et on en est très fier.

Je soumets au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

C'est un vote très normal et très heureux, merci ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021**

**Question n° 8**

**Validation des rapports de la CLECT**

« **Mme LA MAIRE** : Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Très bien ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 9

#### Maîtrise d'œuvre pour la construction des serres botaniques et de locaux connexes au Jardin des Sciences - Signature d'un avenant n° 2 au marché n° 910706

« **Mme LA MAIRE** : Dossier n° 9.

**M. Ludovic FAGAUT** : Je voudrais juste faire une intervention sur le dossier n° 9 : on s'abstiendra.

Je voudrais entendre Monsieur LIME sur ce rapport, quand il parlait tout à l'heure de « toujours plus, toujours plus ». On a fait les calculs depuis 7 mois sur le « toujours plus ». Je n'ai pas additionné, ce soir, les 15 000 € du GEEC ni les 50 000 € de la conférence citoyenne. Par contre, j'ai additionné les 500 000 € de dépassements de la construction des serres botaniques, qui sont dans ce rapport-là. J'ai ajouté les quasiment 2 M€ des travaux de la Citadelle, ainsi que les 475 000 € du quartier Viotte. J'ai aussi ajouté, les – pour l'instant – 374 000 € de l'éco-quartier des Vaïtes et les 158 000 € de la ZAC des Hauts de Chazal.

On est déjà à plus de 3,5 M€ de dépassement par rapport aux chantiers publics initiaux. On trouve que l'ardoise commence à être un peu corsée. Est-ce qu'il n'y aurait pas un dérapage budgétaire ? C'est une question.

**Mme LA MAIRE** : Excusez-moi, ce ne serait absolument pas normal qu'il y ait un dérapage budgétaire, cela n'existe pas.

**M. Ludovic FAGAUT** : Alors, expliquez-nous les 500 000 € sur ce rapport n° 9.

**Mme Annaïck CHAUVET** : Sur les serres, cela a été possible parce que l'on a eu des financements complémentaires du Département du Doubs et de la Région Bourgogne Franche-Comté. Dans le projet initial, il y avait différents scénarii. Au départ, on a retenu un scénario selon le budget que l'on avait mais comme on a eu des subventions supplémentaires, on a en effet une amélioration du point de vue énergétique, du bâtiment pour...

**M. Ludovic FAGAUT** : Tout est compensé, sur les augmentations par rapport au projet ?

**Mme Annaïck CHAUVET** : Oui, bien sûr.

**M. Ludovic FAGAUT** : D'accord, on regardera.

*(Discussions croisées).*

**Mme LA MAIRE** : Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? 11.

Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Question n° 10

Accord-cadre pour la réalisation de diagnostic amiante, plomb et radon dans les bâtiments de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale et plusieurs communes du Grand Besançon - Autorisation de signature de l'accord-cadre

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 11

#### Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire - Exonération de loyers et charges

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Ah, pardon, je n'ai pas vu, Karima ROCHDI.

**Mme Karima ROCHDI** : Merci Madame la Maire.

Je souhaite poser la question pour la troisième fois et je m'adresse à vous, en tant que Présidente de la structure Aktya. Quelles sont les propositions d'Aktya pour accompagner les occupants de leurs locaux dans l'ensemble des quartiers de la ville en cette période de crise ?

Aussi, quel accompagnement possible pouvez-vous proposer aux structures, notamment associatives, qui occupent aujourd'hui des locaux privés ? Merci.

**Mme LA MAIRE** : Il n'y a pas de conflit d'intérêts, Monsieur DEMILLIER ? Si, je suis en conflit d'intérêts, cela fait 3 fois que je vous le dis en plus.

**Mme Karima ROCHDI** : Ce serait bien de désigner quelqu'un qui pourrait parler à votre place, comme cela a été fait pour l'intervention de Nicolas BODIN.

**Mme LA MAIRE** : Eh bien, interrogez la structure Aktya et vous saurez.

**Mme Karima ROCHDI** : On a des élus qui siègent normalement dans le Conseil d'administration.

**Mme LA MAIRE** : Oui, mais ils sont en conflit d'intérêts. On vous répète que c'est le conflit d'intérêts.

Je vais vous dire une chose : il y a eu un communiqué de presse dans la presse pour expliquer tout cela, donc reprenez la presse. Vous voyez que la presse est précieuse.

**M. Laurent CROIZIER** : En remarque sur ce que vous venez de dire, il n'y a pas de conflit d'intérêts puisque ce n'est pas une question directe sur ce dossier, c'est sur un autre dossier.

**Mme LA MAIRE** : Je ne peux pas m'exprimer au titre d'Aktya, je ne peux pas.

**M. Laurent CROIZIER** : Il n'y a pas de décision à prendre sur la question qu'elle vous pose.

**Mme LA MAIRE** : Sur la question qu'elle pose, si. Monsieur DEMILLIER vient de le confirmer.

**M. Laurent CROIZIER** : Je ne comprends pas mais je voulais intervenir de toute façon.

Je voulais rebondir et réintervenir sur ce que Monsieur FAGAUT a abordé en propos liminaire sur le courrier qui a été envoyé à 17 gérants de bars et restaurants, tous fermés administrativement. Ils ont reçu une lettre pour leur signifier la hausse de leur redevance d'occupation du domaine public.

Était-ce le bon moment ? Visiblement, non et vous en avez convenu. Par contre, la justification était une erreur administrative. Ainsi, à la Ville de Besançon, on rédige des courriers par erreur ? Ils sont lus et signés par un adjoint par erreur ? Ils sont mis sous enveloppe et envoyés par erreur ? Il faut peut-être arrêter de... Je ne vais pas dire de mots désagréables mais il y a peut-être une explication que l'on pourrait croire un peu plus.

Je crois que le seul courrier que vous auriez dû envoyer est d'annoncer aux restaurants qu'ils vont rouvrir – j'espère – le plus rapidement possible et que l'on va exonérer cette taxe pour toute l'année 2021. De toute façon, on la prendra, la décision, alors dites-le-leur maintenant. Je pense que cela serait un message extrêmement positif. Vous allez la prendre, la décision. On ne peut pas les laisser rouvrir au mois d'avril ou mai et les taxer tout de suite derrière alors qu'ils n'ont pas eu de chiffre depuis je ne sais combien de mois.

Je pense que ce serait bien, ce soir, que vous annonciez qu'on va les exonérer de la taxe des terrasses sur l'année 2021 car ils nous écoutent certainement.

**Mme LA MAIRE :** Figurez-vous que cela fera peut-être l'objet d'une délibération. Cela sera soumis à une instance qui s'appelle un Conseil Municipal, parce que je ne décide pas comme cela d'annoncer des mesures que je prendrai, comme cela, depuis mon siège.

Vous m'avez tous fait des grandes leçons...

**M. Laurent CROIZIER :** Annoncez que vous allez le proposer au Conseil Municipal.

**Mme LA MAIRE :** Non. J'annonce que je suis tous les 15 jours en Commission Économie, qui s'appelle Com'éco, avec l'ensemble des acteurs de l'économie et nous choisissons ensemble de la façon dont nous les accompagnons et les aidons.

D'ailleurs, je vous donne comme information que j'étais, avant-hier, en réunion avec Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional, pour travailler justement sur un certain nombre de dossiers qu'elle va proposer vendredi, c'est-à-dire demain. Elle veut faire un certain nombre de propositions au niveau économique parce que nous travaillons main dans la main, l'État, la Région, les commerçants et les entreprises, tous ensemble.

**M. Laurent CROIZIER :** Cela ne vous empêche pas de prendre des décisions à l'échelle bisontine.

**Mme LA MAIRE :** Très cher, nous verrons quand nous aurons tous décidé ensemble.

**Mme Karima ROCHDI :** Je reviens au sujet des associations. On adressera un courrier à la structure Aktya pour que l'on puisse avoir des réponses bien précises et bien claires.

Cependant, je repose la question pour savoir s'il y a des réflexions possibles et des aides proposées aux structures associatives qui occupent des locaux privés et qui subissent, autant que toutes les associations, les conséquences de la crise.

**Mme LA MAIRE :** Cela est typiquement le travail qui est en train d'être travaillé avec la Région et l'État sur toutes ces problématiques de loyers. Je vous rappelle quand même que l'État a fait une proposition, qui n'a pas été retenue de façon extrêmement massive, qui était de proposer des crédits d'impôts pour faire en sorte qu'ils ne fassent pas peser le loyer à leurs locataires. Or, cette possibilité n'a pas remporté beaucoup de succès parce qu'en réalité, ils sont souvent dans des dispositions qui leur permettaient de réduire leurs impôts, ce qui n'a pas permis d'agir comme ils l'auraient souhaité.

Je vous propose de suivre attentivement les éléments qui vont se décider puisque nous allons effectivement prendre des mesures en 2021 en aides économiques, avec GBM, la Région, l'État et en accord avec la Commission économique que nous avons créée sur notre territoire.

**Mme Karima ROCHDI :** C'est donc possible que la Ville soutienne des associations qui occupent des locaux qui sont privés ?

**Mme LA MAIRE :** C'est GBM qui va travailler à regarder quels sont les leviers qu'elle utilise en matière de soutien sur le patrimoine, puisque c'est en fonction des compétences des uns et des autres.

**Mme Karima ROCHDI :** On parle des locaux privés.

**Mme LA MAIRE :** Oui, je parle des locaux privés, j'ai bien entendu.

**Mme Karima ROCHDI :** La Métropole va accompagner les associations bisontines ?

**Mme LA MAIRE :** Je n'ai pas dit qu'elle allait accompagner, j'ai dit que nous sommes en train de travailler sur les différents dispositifs qui vont pouvoir accompagner le système économique dans lequel nous nous trouvons, parce qu'il est en très grande difficulté.

Nous devons choisir parce que nous avons déjà mis 15 M€ entre la Ville et le Grand Besançon. À un moment donné, il est aussi question de savoir si l'on continuera les autres politiques que nous devons mener, en particulier les politiques de toute nature qui sont aussi celles dont vous parlez tout le temps, régulièrement. Ce sont les politiques structurantes, dont les compétences sont aussi importantes sur le Grand Besançon.

**Mme Karima ROCHDI :** Je parle spécifiquement des associations.

**Mme LA MAIRE :** Oui, il n'empêche que vous parlez de loyers.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je suis un peu stupéfait de la façon dont vous répondez à Madame ROCHDI. Je trouve que le ton que vous avez mis est un peu plus que déplacé.

Je voudrais quand même revenir sur une question que j'ai pu vous poser lors des propos liminaires. Je reviens notamment sur ce courrier que Monsieur CYPRIANI a signé, mis sous enveloppe et envoyé par erreur, ce n'est pas sa faute. Vous me confirmez que c'est bien la faute des Services, puisque l'on a cru voir que c'était une erreur administrative en toute transparence ? Vous nous confirmez bien que c'est la faute des Services ? Ne vous trompez pas dans ce que vous allez dire, c'est juste pour voir si vous êtes sincère.

**Mme LA MAIRE :** Je suis simplement en train d'échanger avec mon adjoint parce que ce sont des choses que nous travaillons tous ensemble.

**M. Ludovic FAGAUT :** Ma question n'est pas cela.

**Mme LA MAIRE :** Oui, j'entends mais s'il vous plaît, puis-je répondre ?

**M. Ludovic FAGAUT :** Oui, je vous attends.

**Mme LA MAIRE :** La réponse que j'apporte est très simple : on a constaté que c'était une mesure qui avait été prise en 2018, qu'elle n'avait pas été appliquée en 2019 et que c'est quelque chose qui est ressorti de façon pratiquement automatique. Il a été dit : « *Tiens, nous sommes sur la mise en place d'une décision qui avait été prise en 2018* ». On a constaté qu'il n'y avait jamais eu de consultation et de discussion avec les personnes concernées. On est donc revenu sur ces décisions.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je vous sens assez gênée sur la réponse que vous venez de m'apporter. Vous n'arrivez pas à me convaincre.

**Mme LA MAIRE :** Je n'en avais même pas l'intention, figurez-vous.

**M. Ludovic FAGAUT :** Je pense que ce que vous évoquez n'est pas totalement transparent. Ce qui nous dérange vraiment est que vous fassiez planer le doute et la faute sur les Services alors que votre adjoint a délibérément et sciemment signé ce courrier. Il a voulu faire appliquer cette mesure, la vérité est là.

Vous êtes dans un déni de réalité mais on voit comment vous considérez la transparence.

**Mme LA MAIRE :** Je vous propose de soumettre au vote ce dossier.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 12

#### Réalisation de terrains familiaux - Propositions de sites d'implantation

« **Mme LA MAIRE** : Maintenant il est question de la réalisation de terrains familiaux. C'est là encore quelque chose d'extrêmement important de pouvoir permettre la sédentarisation d'un certain nombre de personnes qui avaient été dans une autre démarche de vie.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ? Allez-y.

**M. Guillaume BAILLY** : Excusez-moi, je voulais intervenir sur ce sujet, c'est un dossier toujours sensible.

Au-delà de l'aspect réglementaire relatif à la loi du 27 janvier 2017 et du cadre des obligations du nouveau schéma départemental, je m'interroge sur le sens de l'expression « gens du voyage sédentarisés ». Par définition, les gens du voyage n'ont pas vocation à être sédentarisés, car leur autonomie financière résulte du métier de commerçant ambulant, mais bon, admettons.

Je comprends que le choix de l'emplacement du terrain d'accueil vise à favoriser au maximum leur intégration mais n'oubliez pas que tous les Bisontins n'ont pas la chance, comme c'est le cas ici, d'être à proximité des commerces, des transports et d'une école ; des Bisontins, qui ne sont pas pour autant exonérés de taxes locales et qui payent la totalité de leurs factures d'eau et d'assainissement.

Il ne s'agit pas là de stigmatiser telle ou telle communauté, je comprends la volonté de quelques familles de vouloir se sédentariser mais pourquoi ne pas le faire par des voies plus traditionnelles, en déposant un dossier pour accéder à un logement social par exemple ?

Malgré tout, nous devons prendre notre part de responsabilité. Nous avons tous en mémoire la polémique qu'a suscitée la création d'une aire d'accueil aux Montboucons. Afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs, avez-vous au préalable consulté les riverains concernés par cette future réalisation ?

D'autre part, je m'interroge sur le coût engendré par le choix de ce terrain, où un bâtiment existant devra être démoli pour l'accueil de ces trois familles. Pour rappel, l'aménagement du terrain familial des Montboucons, pour l'accueil d'une seule famille, avait coûté 110 000 €. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Concernant le terrain familial, on est d'accord que tout est un processus réglementaire. C'est un accompagnement parce qu'il y a des démarches volontaires de la part d'un certain nombre de familles qui ont décidé de changer de pratiques de vie, mais qui, pour autant, n'ont pas décidé de vivre pleinement comme les familles qui ont une culture de sédentaires.

C'est quelque chose qui est acté par l'État français donc il n'y a même pas de commentaire à faire sur une règle aussi simple.

Quant aux Montboucons, si vous aviez vécu ce que nous avons vécu quand la famille s'est installée, cela a été extrêmement compliqué. Aujourd'hui, c'est vraiment une très belle réussite.

Je vous invite aussi à aller voir à Mamirolle. C'est pareil, il y a une très belle installation qui fonctionne très bien. Je vous en invite aussi à en discuter avec l'association Gadje qui s'occupe de l'accompagnement de ces familles qui s'installent. Elle a déjà installé plus de 300 familles, cela fonctionne très bien. C'est une très belle réussite et je suis très fière que nous avançons sur ce dossier-là à Besançon.

Aurélien ?

**M. Aurélien LAROPPE** : Est-ce que je peux ajouter un élément ?

Je souhaiterais répondre à la question de Guillaume BAILLY concernant la démolition. Dans tous les cas, la démolition de ce bâtiment devait avoir lieu, donc bien entendu, elle n'impacte pas la problématique en termes de coût, puisqu'elle aurait eu lieu urbainement dans tous les cas. J'appuie ce qui a été dit par Madame la Maire précédemment sur les Montboucons.

Pour répondre à Monsieur CROIZIER, si je puis me permettre, on n'est effectivement pas sur un dossier innovant. Par contre, j'aimerais vous partager à tous un élément qui pourrait être innovant parce qu'à l'heure actuelle dans cette assemblée, en tout cas 40 % des Bisontins suite au vote de juillet 2020, on est tous d'accord pour ramener le plus d'électeurs vers les urnes, quels que soient leurs bords politiques. Je suis un nouvel élu et j'essaye de me mettre à la place des citoyens qui souhaitent écouter nos débats. On est quasiment à 6 heures de débat aujourd'hui et on est au dossier 12 sur 16.

Pour autant, les Commissions durent à peine plus d'une demi-heure, on n'a souvent aucune question donc j'invite quand même chacun à réfléchir sur ce point et éventuellement à poser les questions en Commissions techniques, pour que l'on ait des débats plus courts ici et pour que l'on s'oriente uniquement vers des propos politiques.

À ce moment-là, peut-être que les citoyens reviendront nous écouter. Je pense que c'est un élément important puisque moi personnellement, j'étais citoyen il y a 6 mois et je peux vous dire que je n'aurais pas écouté 6 heures de Conseil Municipal le jeudi soir. Je pense que c'est innovant et que l'on devrait tous y réfléchir ensemble. Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE** : Merci. Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Karima ROCHDI, vous êtes à combien d'interventions ?

**Mme Karima ROCHDI** : Je souhaite quand même faire une remarque sur ce qui vient de se dire. Vous avez une vision assez particulière de ce qu'est le débat.

**Mme LA MAIRE** : (Rires). Très bien.

**Mme Karima ROCHDI** : Normalement, quand on est en débat, on se donne le temps, surtout sur des dossiers importants et structurants, sur des politiques importantes qui conditionnent la vie des citoyens de tous les jours, on ne les passe pas rapidement, on prend le temps.

**Mme LA MAIRE** : On est d'accord, on prend le temps.

**M. Aurélien LAROPPE** : Effectivement, les Commissions durent 30 minutes donc on prend le temps en Commission, on le voit.

**M. Ludovic FAGAUT** : Je souhaite compléter si vous me le permettez. On a appris, il y a 48 heures, que le débat sur la sécurité allait être associé avec le dossier 3 de la convention PM-PN. On ne peut pas faire un procès d'intention aux élus qui sont présents dans les différentes Commissions et qui y siègent, alors que l'on a appris, il y a 48 heures, que l'on allait rattacher le débat sécurité avec tout cela. Il faut être un peu cohérent.

**Mme LA MAIRE** : Je vous dis tout de suite que j'avais dit que nous ferions le débat au moment où nous présenterions le dossier PM-PN. Cela a été dit et vous le retrouverez dans le compte rendu.

Monsieur CROIZIER.

**M. Laurent CROIZIER** : Sur le fond, je partage ce que vient de dire Monsieur LAROPPE mais il ne faut pas me le dire. Demandez à Monsieur BODIN et à Monsieur GHEZALI, s'il y a bien un élu qui participe aux Commissions, qui pose des questions... Je ne vais pas dire qu'il n'y en a qu'un, on est tous pareils. En tout cas, les questionnements sont là et ils sont faits.

Je pose des questions, je sais aussi féliciter quand cela va dans le bon sens, et je le ferai tout à l'heure. C'est ma façon d'appréhender la politique.

**M. Aurélien LAROPPE** : Monsieur CROIZIER, je ne visais personne et j'inclus même notre Groupe majoritaire à l'intérieur de cette réflexion, j'ai commencé par dire cela. On représente, à nous tous – j'ai bien dit : « *Nous tous* » – seulement 40 % des citoyens. Si l'on veut que les personnes écoutent nos débats, je pense que 6 heures ne sont pas très attractives pour un citoyen qui souhaite suivre nos échanges.

C'est juste une réflexion à voix haute. Comme Monsieur CROIZIER le fait en Commission, j'invite à poser les questions techniques en Commissions. Merci.

**Mme LA MAIRE** : Je sou mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci beaucoup ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 13

#### Centre International de Séjour : reconduction du cadre contractuel

« **Mme LA MAIRE** : Dossier 13.

**M. Laurent CROIZIER** : Comme je l'ai fait en Commission, j'ai trouvé extrêmement positif que cette reconduction soit portée sur deux années, et non pas sur une année, qui est plutôt la durée classique. Cela donne plus de visibilité et des perspectives. J'ai félicité Monsieur l'Adjoint pour cette démarche-là. Il faut aussi dire les choses positives quand il y en a.

**Mme LA MAIRE** : Parfait, merci beaucoup, Monsieur CROIZIER.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, sinon, je soumetts au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Question n° 14

Centre Dramatique National de Besançon - Avenant à la convention pluriannuelle 2018-2020  
entre la Ville de Besançon et la Sarl Airelle - Centre Dramatique National de Besançon et de  
Franche-Comté

« **Mme LA MAIRE** : Je soumets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci ».

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021**

**Question n° 15**

**Subvention à des séjours scolaires**

« **Mme LA MAIRE** : Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Je vous remercie ».

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

### Question n° 16

Déploiement des couches lavables dans les Etablissements d'accueil du jeune enfant de la Ville de Besançon - Signature d'une convention de partenariat pour l'accompagnement à la mise en place de changes lavables entre la Ville de Besançon et le SYBERT

« **Mme LA MAIRE** : On va sortir sur une très jolie note.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?

Merci pour les couches lavables et à bientôt.

Merci beaucoup. Bonne fin de soirée ».